

Conseil d'administration ComUE Lyon Saint-Étienne

Mardi 17 décembre 2024

DÉLIBÉRATIONS

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024
2. Budget rectificatif n° 3 au titre de l'année 2024
3. Budget initial au titre de l'année 2025
4. Schéma directeur DDRSE
5. Règlement de fonctionnement du centre de santé
6. I-Factory – Tarifs de mises à disposition ponctuelles des locaux
7. Sorties de biens de l'inventaire et de l'actif
8. Avenant n° 22 au marché public relatif à la Conception, la Réalisation et la Maintenance dans le cadre de la Réhabilitation des Quartiers Scientifiques du Campus LyonTech-la Doua
9. Avenant n° 8 au contrat de partenariat Lyon Cité Campus « Opération de restructuration, réhabilitation et mise aux normes des bâtiments abritant le site Monod de l'École normale supérieure de Lyon »
10. Compte-rendu de la délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne (*non soumis au vote*)

Table des matières

50-CA-2024 - Délibération - Approbation procès-verbal CA séance 05.11.24	2
50-CA-2024 - Annexe 1 - Procès-verbal CA 05.11.2024	3
50-CA-2024 - Annexe 2 - Support présentation CA 05.11.2024	19
51-CA-2024 - Délibération - Budget rectificatif 3 2024	77
51-CA-2024 - Annexe 1 - Budget rectificatif 3 2024	79
51-CA-2024 - Annexe 2 - Note ordonnateur budget rectificatif 3 2024	95
52-CA-2024 - Délibération - Budget initial 2025	103
52-CA-2024 - Annexe 1 - Budget initial 2025	105
52-CA-2024 - Annexe 2 - Note ordonnateur budget initial 2025	120
53-CA-2024 - Délibération - Schéma directeur DDRSE	134
53-CA-2024 - Annexe 1 - Schéma directeur DDRSE	135
54-CA-2024 - Délibération - Règlement intérieur Centre de santé mentale	160
54-CA-2024 - Annexe 1 - Règlement intérieur Centre de santé mentale	161
55-CA-2024 - Délibération - I-Factory - Tarifs mise à disposition locaux.	178
56-CA-2024 - Délibération - Sorties de biens de l inventaire et de l actif	180
56-CA-2024 - Annexe 1 - Sorties de biens de l inventaire et de l actif	181
57-CA-2024 - Délibération - Avenant 22 CREM.	191
57-CA-2024 - Annexe 1 - Avenant 22 CREM	193
58-CA-2024 - Délibération - Avenant 8 CP ENS	200
59-CA-2024 - Délibération - Compte-rendu délégation compétence CA-presidente	202
59-CA-2024 - Annexe 1 - Tableau suivi conventions 15.10.24 au 30.11.2024	203
59-CA-2024 - Annexe 2 - Tableau suivi marchés publics 15.10.24 au 30.11.2024	208

Délibération N° **50/CA/2024**

**Procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la ComUE
du 5 novembre 2024**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration de la ComUE du 5 novembre 2024 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 39 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 39 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 5 novembre 2024, annexé à la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 05 NOVEMBRE 2024

Participaient à la séance, avec voix délibérative :

- Mme Nathalie DOMPNIER (*ComUE Lyon Saint-Étienne*) ;
- M. Frédéric FLEURY (*Université Claude Bernard Lyon 1*), jusqu'au point A.6 ;
- Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN (*Université Lumière Lyon 2*) ;
- M. James WALKER (*Université Lumière Lyon 2*) ;
- M. Gilles BONNET (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Marc BONINCHI (*Université Jean Moulin Lyon 3*) ;
- M. Florent PIGEON (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Stéphane RIOU (*Université Jean Monnet*) ;
- M. Emmanuel TRIZAC (*École Normale Supérieure de Lyon*) ;
- M. Pascal RAY (*École Centrale de Lyon*) ;
- M. Frédéric FOTIADU (*INSA Lyon*) ;
- Mme Mireille BOSSY (*Représentante des autres établissements membres : Sciences Po Lyon, VetAgro Sup, ENTPE*) ;
- M. Mathieu FERREY (*Représentant des établissements associés*) ;
- Madame Karine DOGNIN-SAUZE (*Personnalité qualifiée*) ;
- Monsieur Nicolas BONNET (*Personnalité qualifiée*) ;
- Madame Virginie VALENTIN (*Personnalité qualifiée*) ;
- Mme Catherine STARON (*Représentante de la Région Auvergne Rhône-Alpes*), jusqu'au point A.7 ;
- M. Jean-Michel LONGUEVAL (*Représentant de la Métropole de Lyon*) ;
- Mme Vanessa LOUZIER (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- M. David DEROUSSIN (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- Mme Françoise ORAZI (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- M. Didier VINOT (*Représentant des professeurs des universités ou assimilés*) ;
- Mme Julie-Anne CHEMELLE (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;

- Mme Béatrice JALUZOT (*Représentante des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Éric PEYROL (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Aurélien CHRISTOL (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) ;
- M. Ruben VERA (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Abdel SOUIBKI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Rachid SALMI (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Pierre BENETEAU (*Représentant des personnels BIATSS des établissements membres*) ;
- M. Sylvain BELCONDE (*Représentant des personnels BIATSS de la ComUE*) ;
- M. Thierry GUICHON (*Représentant suppléant des usagers*) ;
- Mme Thiphaine DAVID-ROGEAT (*Représentant suppléant des usagers*) ;

Avaient donné procuration :

- M. Frédéric FLEURY (*Université Claude Bernard Lyon 1*) à M. Emmanuel TRIZAC, à compter du point A.7 ;
- M. Hamda BEN HADID (*Université Claude Bernard Lyon 1*) à M. Frédéric FLEURY ;
- M. Christophe FAVERJON (*Représentant de Saint-Étienne Métropole*) à M. Florent PIGEON ;
- Mme Florence RUGGIERO (*Représentante des professeurs des universités ou assimilés*) à M. Éric PEYROL ;
- M. Ioan Lucian ROIBAN (*Représentant des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés*) à Mme Julie-Anne CHEMELLE ;
- Mme Anna ROHART (*Représentant des usagers*) à M. Thierry GUICHON ;
- M. Lucas BERTRAND (*Représentant des usagers*) à M. Thierry GUICHON ;

Étaient absents :

- Mme Carole BURILLON (*Université Claude Bernard Lyon 1*) ;
- M. Stéphane UBEDA (*Représentant des ONR membres ou associés*) ;
- M. Johan VIDAL (*Représentant des usagers*) ;

Participaient à la séance, sans voix délibérative :

- Mme Coralie EYRAUD, Rectorat de l'académie de Lyon ;
- M. Vincent ARTHAUD, Directeur de cabinet – ComUE ;
- Mme Véronique BODILIS, Agent comptable – ComUE ;
- M. Nicolas COUREAU, Directeur Pôle Stratégie Immobilière, Développement et Vie des Campus – ComUE ;
- M. Antoine LAZAR, Chargé des affaires juridiques et des marchés publics – ComUE ;
- Mme Anne-Cécile PIDAL, Directrice générale adjointe en charge du développement et des projets transversaux – ComUE ;
- Mme Fleur TATHEREAUX, Responsable des affaires juridiques et des marchés publics – ComUE.

Membres en exercice : 42

Membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance : 39

Points d'actualité

Point A :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 et du 9 juillet 2024
2. Election de la vice-présidence étudiante de la ComUE
3. Désignation de vice-présidents de la ComUE
4. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024
5. Modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE
6. Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026
7. Modification du régime administratif du Collegium de Lyon
8. Rapport social unique au titre de l'année 2023 de la ComUE
9. Renouvellement agrément service civique

Point B :

10. Bilan social au titre de l'année 2021 et rapport social unique au titre de l'année 2022 de la ComUE
11. Règlement général du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E)
12. Exonération partielle d'un associé de la ComUE (Ecole de la Comédie de Saint-Etienne)
13. Aides financières doctorales – LabEx COMOD

Partie C :

Compte-rendu de la délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne

Questions diverses

La séance est ouverte à 09h40.

Points d'actualité

Mme Nathalie DOMPNIER ouvre la séance du conseil d'administration et présente les points d'actualités qui sont annexés au présent procès-verbal.

Concernant les Entretiens Jacques Cartier, Mme Catherine STARON salue la qualité de l'événement, des échanges de cette édition.

M. Nicolas BONNET salue la présence des représentants des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et rappelle l'importance de la diversité des délégations présentes lors de cet événement.

Mme Nathalie DOMPNIER souligne l'intérêt de cet événement pour présenter des initiatives telle que celle organisée par Pulsalys, en lien avec le projet Shape-Med@Lyon, sur l'innovation en santé.

Concernant la commission préparatoire au conseil d'administration et la commission des finances, Mme Nathalie DOMPNIER rappelle la nécessité de compléter leurs compositions.

M. Thierry GUICHON indique que les représentants étudiants pour ces deux instances seront proposés prochainement et rappelle la difficulté de disponibilité liée aux enseignements et activités des étudiants.

Mme François ORAZI s'interroge sur les régimes d'autorisation d'absence des représentants étudiants lors de la tenue d'instances.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que chaque établissement a ses propres règles sur ce sujet et précise qu'une discussion collective pourra être engagée sur cette question.

Mme Vanessa LOUZIER souligne l'intérêt d'une démarche collective pour éviter les inégalités de traitement des étudiants en termes d'autorisation d'absence ou de valorisation de l'engagement.

Mme Tiphaine DAVID-ROGEAT rappelle que les représentants étudiants à la ComUE peuvent également être élus étudiants dans leur établissement d'inscription. Elle indique qu'une valorisation de l'engagement en tant que représentant étudiant à la ComUE pourrait être envisagée.

Mme Nathalie DOMPNIER propose que la commission vie étudiante puisse se saisir de cette question et faire des propositions en termes de reconnaissance de l'engagement et d'adaptations relatives à la participation aux instances. Concernant les instances évoquées précédemment, elle indique qu'en cas d'absence d'un représentant étudiant, un autre représentant étudiant pourra y participer.

Elle invite les administrateurs souhaitant participer à ces instances à se manifester. Elle propose, au regard des délais, qu'une réunion conjointe entre commission préparatoire et commission des finances puisse être organisée en amont du conseil d'administration du 17 décembre afin d'évoquer notamment le budget initial 2025.

Mme Anne-Cécile PIDAL procède à l'appel des présents et au recensement des procurations.

Partie A :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 18 juin et du 9 juillet 2024 - Délibération n° 35/CA/2024 et délibération n° 36/CA/2024
--

Mme Nathalie DOMPNIER propose l'approbation des procès-verbaux des séances du 18 juin et du 9 juillet 2024.

M. Pierre BENETEAU indique une inversion de la numérotation des annexes 2 et 4 concernant les supports des séances.

Mme Fleur TATHEREAUX indique que ce point a été corrigé.

En l'absence de remarque, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du mardi 18 juin 2024 :

- **Pour : 39**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

En l'absence de remarque, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du mardi 9 juillet 2024 :

- **Pour : 39**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

2. Election de la vice-présidence étudiante de la ComUE - Délibération n° « - 37/CA/2023

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'une candidature a été reçue pour la vice-présidente étudiante de la ComUE, celle de M. Thierry GUICHON.

M. Thierry GUICHON présente sa candidature en séance.

Avec 39 voix, Monsieur Thierry GUICHON est élu vice-président de la ComUE Lyon Saint-Étienne.

Monsieur Thierry GUICHON est félicité et remercié pour son engagement au sein de la ComUE.

3. Désignation de vice-présidents de la ComUE - Délibération n° 38/CA/2023

Mme Nathalie DOMPNIER présente la proposition de désignation de vice-présidents de la ComUE, dont le support est annexé au présent procès-verbal.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent la nomination des vice-présidents suivants, en sus des vice-présidents désignés par la délibération n° 26/CA/2024 susvisée :

- **M. Emmanuel Trizac, vice-président en charge de la coordination de la stratégie scientifique ;**
- **M. Florent Pigeon, vice-président en charge de la coordination de la stratégie de formation ;**
- **M. Gilles Bonnet, vice-président en charge de la vie étudiante ;**
- **Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, vice-présidente en charge de « Sciences & société ».**

- **Pour : 39**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

4. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024 - Délibération n° 39/CA/2023

Mme Anne-Cécile PIDAL présente la convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024 et le plan d'action lié à cette convention, dont un support est annexé au présent procès-verbal.

M. Jean-Michel LONGUEVAL précise que cette convention globalise l'ensemble des soutiens de la Métropole de Lyon à la ComUE. Il indique que les prévisions financières 2025 ne sont, pour le moment, pas favorables à un maintien à l'identique de cette subvention.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur la précarité des étudiants étrangers et les conséquences des difficultés budgétaires sur ce sujet.

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'une discussion de priorisation pourra s'engager dès que les éléments budgétaires du soutien de la Métropole seront connus. Plus spécifiquement, concernant les étudiants internationaux, des actions se font au niveau des établissements et au niveau de la ComUE, une bonne articulation étant nécessaire pour éviter les redondances, en particulier dans le contexte budgétaire actuel.

M. Gilles BONNET rappelle qu'un travail est en cours au niveau de la ComUE pour s'assurer de l'information des étudiants internationaux et de leur accès aux droits, pour lutter contre un non-recours important.

M. James WALKER indique que certains étudiants internationaux décident de rentrer dans leur pays d'origine, faute d'avoir trouvé un logement à proximité de leur lieu d'études en France. Il rappelle le souhait d'internationaliser davantage les établissements, sans ressources supplémentaires.

M. Thierry GUICHON souligne l'intérêt d'un dispositif coordonné comme le SWD, en particulier dans son lien avec la préfecture, et qu'il faut pouvoir davantage le promouvoir auprès des étudiants et établissements.

M. Jean-Michel LONGUEVAL rappelle que la Métropole de Lyon agit aussi sur le volet du logement étudiant et finance la maison des étudiants en lien avec la Ville de Lyon. Il souligne également la contradiction entre l'augmentation des droits d'inscriptions d'étudiants internationaux et l'objectif d'internationaliser davantage les établissements.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la convention de subvention annuelle, établie avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024, signée par la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne :

- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**

5. Modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE – Délibération n° 40/CA/2023

Mme Nathalie DOMPNIER présente les modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE, dont un support est annexé au présent procès-verbal.

M. Ruben VERA et Mme Béatrice JALUZOT s'interrogent sur les conséquences financières de ce retrait.

M. Rachid SALMI s'interroge sur le motif de ce retrait.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que le CNRS est historiquement exonéré de cotisation, l'impact financier est donc nul. Elle rappelle que le CNRS n'était plus membre que d'une seule ComUE (celle du site Lyon Saint-Étienne), et a souhaité remédier à cette spécificité. Un travail doit être mené sur les modalités de conventionnement avec les organismes nationaux de recherche (ONR), dont le CNRS avec qui le travail est engagé pour qu'il devienne associé à la ComUE.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, les modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE :

- **Pour : 39**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

6. Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026 – Délibération n° 41/CA/2023

M. Vincent ARTHAUD présente le plan d'action égalité professionnelle 2024-2026, dont un support est annexé au présent procès-verbal. Mme Nadine DHOMMEE-VALLIER, Mme Alina SOROKINA, Mme Corinne SAINTE-COLOMBE, M. Alexandre CHEVALIER sont remerciés pour leur engagement et la participation à la construction de ce plan d'action.

Mme Françoise ORAZI s'interroge sur le public concerné.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que le plan d'action concerne les seuls agents de la ComUE.

Mme Françoise ORAZI indique qu'une réflexion sur l'utilisation des courriels pourrait être menée, dans la perspective d'une meilleure déconnexion des personnels des établissements.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que ce sujet concerne toutes les structures, et que les mesures peuvent aller de la simple incitation au filtre horaire automatique de l'envoi des messages. Certains établissements ont mis en place des campagnes de sensibilisation sur



l'utilisation des messages électroniques. Une réflexion complémentaire pourra être menée sur le sujet, tout en rappelant que les établissements peuvent chacun avoir leurs propres initiatives sur ce sujet.

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN s'accorde sur l'échelle pertinente de l'établissement. Elle rappelle la possibilité de programmer les mails pour un envoi ultérieur et la nécessité d'une forme de concision des messages envoyés.

Mme Vanessa LOUZIER rappelle que le ministère s'est doté d'une charte mentionnant le droit à la déconnexion.

Mme Vanessa LOUZIER s'interroge sur la composition du CSAE et souligne l'unanimité de son avis.

M. Vincent ARTHAUD indique que le CSAE est composé de 6 représentants titulaires et 6 suppléments, tous agents BIATSS de la ComUE.

Mme Virginie VALENTIN souligne l'intérêt de comparer les démarches existantes au sein de différentes structures afin de proposer des retours d'expérience, positifs ou négatifs, et les éléments de convergences.

M. Didier VINOT s'interroge sur l'existence d'un bilan sur ce sujet, permettant de mettre en perspective le plan d'action présenté ce jour. Il s'interroge également sur la temporalité des actions, dont un nombre conséquent ont une échéance affichée en 2024.

M. Vincent ARTHAUD indique qu'un bilan a été produit sur la période précédente (2021-2023) et présenté au conseil d'administration dans sa composition précédente. Ce bilan pourra être adressé aux administrateurs ultérieurement. Concernant les actions, certaines sont déjà en cours et un point d'avancement sera réalisé en fin d'année 2024 afin d'envisager, si nécessaire, un report des échéances.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur les orientations ministérielles à venir. Il semblerait que la nouvelle mouture du plan d'action comprenne sept axes. Il s'interroge donc sur l'opportunité d'attendre cette nouvelle mouture avant de voter un tel plan d'action.

Mme Nathalie DOMPNIER indique qu'aucune directive du ministère n'a été reçue pour l'instant à ce sujet. Elle propose donc de faire approuver ce plan et que, si une consigne différente est reçue, le plan d'action soit adapté à la nouvelle mouture. Elle souligne l'importance de conserver la dynamique liée au sujet de l'égalité professionnelle qui se traduit dans ce plan d'action.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent le plan d'action égalité professionnelle 2024-2026 :

- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**

7. Modification du régime administratif du Collegium de Lyon – Délibération n° 42/CA/2023
--

Mme Nathalie DOMPNIER présente la modification du régime administratif du Collegium de Lyon.

M. Frédéric FLEURY quitte la séance.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent la modification du régime administratif du Collegium de Lyon, supprimant son statut de composante de la ComUE :

- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 1**

8. Rapport social unique au titre de l'année 2023 – Délibération n° 43/CA/2023

Mme Anne-Cécile PIDAL présente le rapport social unique au titre de l'année 2023, dont un support est annexé au présent procès-verbal.

Mme Nathalie DOMPNIER précise qu'un retard a été accumulé sur la production des bilans sociaux/rapports sociaux unique. Le document présenté ce jour est chiffré et très descriptif. Elle souhaite que ce rapport évolue vers une forme plus analytique et avec des propositions d'actions, et des analyses sur certains points précis, pour faire en sorte que ces rapports aient une réelle utilité.

Mme Karine DOGNIN-SAUZE s'accorde sur la nécessité de développer une dimension analytique. Elle indique qu'une démarche comparative avec d'autres structures permettrait de mettre en perspective les différents éléments produits dans le rapport.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle que des changements importants sont à venir dans la structure d'emploi de la ComUE, en particulier avec la fin des Labex.

Mme Catherine STARON quitte la séance.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur plusieurs éléments :

- L'existence d'une base de données sociale et la possibilité d'y accéder
- Les indicateurs concernant les éléments de santé et de sécurité au travail.
- Les suites données à des signalements de dangers graves et imminents, selon les textes en vigueur.
- Les votes défavorables du CSAE concernant ces rapports.
- L'utilisation d'autorisation spéciale d'absence (article 15) concernant les instances.
- L'existence d'une liste de diffusion auprès des personnels

Mme Nathalie DOMPNIER précise les éléments suivants :

- Concernant les alertes de dangers graves et imminents, elle indique qu'elles n'ont jusque-là pas été traitées tout à fait conformément à la procédure en vigueur. Ce point a été soulevé par les élus des CSAE et la procédure interne a été clarifiée. Il est néanmoins précisé que les alertes précédentes ont évidemment été prise en compte, qu'elles ont donné lieu aux réponses appropriées et que les personnes concernées ont été accompagnées.
- Concernant les autorisations spéciales d'absence, une meilleure information doit être produite pour que les agents concernés puissent formuler la demande et en bénéficier.
- Concernant les avis défavorables du CSAE et la base de données sociales, il est proposé de préciser ces éléments ultérieurement.

M. Vincent ARTHAUD indique qu'une demande de liste de diffusion a été formulée au dernier CSAE et qu'une telle liste pourra être mise en place, à l'adresse des personnels.

M. Didier VINOT souligne l'absence de commentaire sur différents éléments du rapport et l'intérêt qu'il y aurait à produire une analyse de ces éléments. Il souligne également l'intérêt à une analyse temporelle sur les évolutions des différents indicateurs. Il s'interroge également sur l'absence de maladies & accidents professionnels recensés.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle son souhait qu'un rapport présentant une dimension analytique plus développée soit produit à l'avenir. Concernant les données liées aux maladies et accidents professionnels, elle rappelle que celles-ci sont issues du service des ressources humaines et reflète la réalité des éléments signalés au service.

M. Didier VINOT s'interroge sur l'opportunité d'un travail pour une meilleure identification de ces éléments par le service des ressources humaines et d'une sensibilisation des agents sur le sujet.

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle que les données fournies ici concernant les maladies ou accidents sont celles produites par les médecins. Elle précise également qu'une réflexion est en cours sur la médecine du travail et la médecine de prévention dans les établissements, afin d'envisager une forme de mutualisation pour un service de meilleure qualité au bénéfice des agents.

M. Didier VINOT indique qu'aucune donnée n'est produite dans ce rapport sur les risques psycho-sociaux et la qualité de vie au travail.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que de nombreux rapports différents existent et se recourent pour partie. Un des objectifs du schéma directeur DD&RSE est de pouvoir rendre compte de façon plus large de l'ensemble de ces indicateurs.

M. Nicolas BONNET souligne la nécessité d'un niveau de détail adapté à la taille de la structure pour éviter de mettre en lumière des situations individuelles, qui ne relèvent pas de la compétence du conseil d'administration.

Mme Françoise ORAZI souligne que l'augmentation du nombre de jour de carence et la diminution des indemnités maladie inciteront les agents à ne plus utiliser le dispositif de congés maladie. Elle s'interroge sur l'opportunité d'une motion du conseil d'administration sur ce sujet.

M. Pierre BENETEAU s'interroge sur la présence d'un médecin de prévention et d'un conseiller de prévention à la ComUE.

Mme Anne-Cécile PIDAL indique que la médecine de prévention est gérée en sous-traitance et qu'une assistante de prévention a été nommée récemment.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, le rapport social unique au titre de l'année 2023 :

- **Pour : 34**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 4**

9. Renouvellement agrément service civique – Délibération n° 44/CA/2023

M. Vincent ARTHAUD présente le renouvellement agrément service civique, dont le support est annexé au présent procès-verbal.

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, le renouvellement agrément service civique :

- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

Partie B :

En l'absence de remarque relative à la partie B de l'ordre du jour de la séance, les décisions suivantes sont soumises à l'approbation des membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne :

10. Bilan social au titre de l'année 2021 et rapport social unique au titre de l'année 2022 - Délibération n° 45/CA/2023

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent le bilan social au titre de l'année 2021 et le rapport social unique au titre de l'année 2022 :

- **Pour : 36**
- **Contre : 0**
- **Abstentions : 2**

11. Règlement général du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) - Délibération n° 46/CA/2023
--

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, le règlement général du Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) :

- **Pour : 38**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**

12. Exonération partielle d'un associé de la ComUE (Ecole de la Comédie de Saint-Etienne) - Délibération n° 47/CA/2023

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne approuvent, à l'unanimité, l'exonération partielle d'un associé de la ComUE (Ecole de la Comédie de Saint-Etienne) :

- **Pour : 38**

- Contre : 0
- Abstention : 0

13. Aides financières doctorales – LabEx COMOD - Délibération n° 48/CA/2023

Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne autorisent, à l'unanimité, la présidente de la ComUE à attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en thèse, selon les conditions détaillées par la délibération, dans la limite de 20 000€ par an, jusqu'au 31 décembre 2025 :

- Pour : 38
- Contre : 0
- Abstention : 0

Partie C : compte-rendu de la délégation de compétence

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle qu'est présenté, lors de chaque séance du conseil d'administration, un compte-rendu de la délégation de compétence à la présidence de la ComUE, précisant la liste des marchés et conventions signés par la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Etienne et faisant un point d'étape sur les contentieux en cours.

Les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Etienne prennent acte des marchés publics, conventions et contentieux signés, exécutés et/ou suivis par la Présidente de la ComUE, au titre de la délégation de compétence qui lui est consentie.

Questions diverses

Mme Nathalie DOMPNIER rappelle les questions diverses adressées par mail par M. Pierre BENETEAU, la première ayant été traitée précédemment.

« 1 - Des alertes pour danger grave et imminent semblent ne pas avoir donné lieu à enquête, contrairement à ce que prévoit la réglementation (article 67 du décret 2020-1427). Confirmez-vous cette information ?

2 - Les promotions des ATRF (ITRF de catégorie C) par tableau d'avancement sont traitées par le rectorat à partir des propositions de nos établissements. Si le nombre de promu.es au grade de principal 1ère classe apparaissant sur l'arrêté rectoral atteint bien le contingent fixé par le ministère, au moins 3 des collègues apparaissant sur cet arrêté ont parallèlement été promu.es dans le corps des technicien.nes par le biais de la liste d'aptitude exceptionnelle. Ce sont ainsi au moins 3 possibilités de promotion qui ont été perdues. Ne pourrait-on interpeler collectivement le rectorat pour que cela ne se reproduise pas ?

3 - Nous avons évoqué lors de la séance du 09 juillet 2024 l'arrêt de Cursus +. Qu'ont donné les discussions avec l'ANR pour que les engagements pris avant la décision d'arrêt soient financés, en particulier les contrats ? »

Concernant le projet Cursus+, Mme Anne-Cécile PIDAL indique que les échanges avec l'ANR ont conduit à la prise en charge des contrats de travail jusqu'à leur terme.

Concernant les promotions des ATRF, Mme Nathalie DOMPNIER indique que le sujet pourra être évoqué avec le rectorat. Elle précise qu'une sensibilisation des agents ayant candidaté par les deux voies pourrait être faite, afin qu'ils puissent se désister lorsqu'ils sont promus par une des deux voies.

M. Pierre BENETEAU indique que le rectorat pourrait également aménager la temporalité des différentes campagnes pour éviter ces doublons.

Mme Nathalie DOMPNIER indique que ce sujet sera porté auprès du rectorat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

ComUE Lyon Saint-Étienne

SÉANCE DU MARDI 5 NOVEMBRE 2024



**UNIVERSITÉ
DE LYON**

ORDRE DU JOUR

Point d'actualité

Partie A

1. Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration de la ComUE du 18 juin et du 9 juillet 2024
2. Élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE
3. Désignation de vice-présidents de la ComUE
4. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024
5. Modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE
6. Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026
7. Modification du régime administratif du Collégium de Lyon
8. Rapport social unique au titre de l'année 2023 de la ComUE
9. Renouvellement agrément service civique

ORDRE DU JOUR

Partie B

10. Bilan social au titre de l'année 2021 et rapport social unique au titre de l'année 2022.
11. Règlement général du Diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E)
12. Exonération partielle d'un associé de la ComUE (École de la Comédie de Saint-Étienne)
13. Aides financières doctorales – Labex COMOD

ORDRE DU JOUR

Partie C

Compte-rendu de la délégation de compétence du Président de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Questions diverses

POINTS D'ACTUALITÉ

Points d'actualité

Entretiens Jacques Cartier

- Les EJC se sont déroulés du 15 au 18 octobre à Montréal
- La réunion des recteurs a été l'occasion de réfléchir au format des EJC, pour une évolution à partir de 2025
- Les EJC 2025 se dérouleront en région AuRA du 6 au 8 octobre 2025

Direction générale des services

- Le recrutement d'une nouvelle direction générale des services a été lancé début juillet et s'est finalisé début octobre
- Le jury a proposé la candidature d'Irène Gazel au poste de directrice générale des services de la ComUE
- Sa prise de poste est prévue au 10 janvier 2025

Collège doctoral

- Un nouveau coordinateur du collège doctoral a été désigné en la personne de Gérard Scorletti (ECL)
- Il a pris ses fonctions le lundi 4 novembre

Points d'actualité

Structuration académique du site

- **Propositions d'instituts thématiques/réseaux de coordination disciplinaires** par le collège académique et le directoire (sept.-nov. 24)
- **Validation des propositions** en réunion de stratégie scientifique de site (établissements et ONR) (dec. 24)
- **Lancement de la V0 des collèges et instituts** (janv. 25)
- Une **année de réflexions et d'échanges** au sein des communautés pour faire évoluer et affiner les périmètres des collèges et instituts si besoin
- Une validation de la liste des réseaux et instituts ainsi retravaillée (déc. 25)

Collégium

- Accueil d'une nouvelle promotion de chercheurs au Collégium (événement le 4/11)
- Réflexion sur un nouveau modèle de chaires via des partenariats avec des acteurs socio-économiques

Points d'actualité

Commission préparatoire & commission des finances

- Composition à finaliser pour le 22/11
- Réunion des commissions préparatoire/finances avant le CA du 17/12, notamment vis-à-vis du BI25
- Propositions reçues à ce jour :
 - **Commission préparatoire** : Rachid Salmi, Julie-Anne Chemelle, Didier Vinot, Karine Dognin-Sauze
 - **Commission des finances** : Béatrice Jaluzot, Vanessa Louzier, Jean-Michel Longueval

Fête de la science

- Du 4 au 14 octobre, sur les territoires régional et départemental (Rhône/Métropole de Lyon)
- Thématique « Océan de savoirs »
- Plus de 1200 opérations, 240 communes, 600 acteurs mobilisés pendant les 10 jours de l'événement
- La ComUE est coordinatrice régionale et départementale

PARTIE A

Partie A

A. 1. Procès-verbaux des séances du 18 juin et 9 juillet 2024

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent les procès-verbaux des séances du 18 juin et du 9 juillet 2024, annexés à la présente délibération.

Partie A

A. 2. Élection à la vice-présidence étudiante de la ComUE

VOTE, DÉPOUILLEMENT ET PROCLAMATION DES RÉSULTATS

A.2 Élection de la vice-présidence étudiante

Article 1 : Monsieur/Madame est élu(e) vice-président(e) de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Partie A

A. 3. Désignation de vice-présidents de la ComUE

VICE-PRÉSIDENCES DE LA COMUE

- Rappel : maintien d'une organisation avec des vice-présidences confiées à des chefs d'établissements membres du directoire
- Certaines vice-présidences ont été désignées lors du CA du 09/07, complétées par une nouvelle désignation ce jour.
- Pour rappel, les vice-présidences désignées le 09/07 :
 - Relations internationales : Mireille Bossy
 - Grandes transitions : Cécile Delolme
 - Finances : Hélène Surrel
 - Innovation & Entrepreneuriat : Frédéric Fotiadu
 - Innovation & Transfert de technologies : Pascal Ray

VICE-PRÉSIDENTS DE LA COMUE

- Proposition de vice-présidences :
 - Coordination de la stratégie scientifique : Emmanuel Trizac
 - Coordination de la stratégie de formation : Florent Pigeon
 - Vie étudiante : Gilles Bonnet
 - Sciences & Société : Isabelle von Buelzingsloewen

- Le directoire s'est prononcé favorablement à l'unanimité sur cette proposition.

A. 3. Désignation de vice-présidences de la ComUE

- Article 1 :** Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent la nomination des vice-présidences suivantes :
- M. Emmanuel Trizac, vice-président en charge de la coordination de la stratégie scientifique
 - M. Florent Pigeon, vice-président en charge de la coordination de la stratégie de formation
 - M. Gilles Bonnet, vice-président en charge de la vie étudiante
 - Mme Isabelle von Bueltzingsloewen, vice-présidente en charge de « Sciences & société »

Partie A

A. 4. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024

**PROGRAMME
D' ACTIONS 2024
SOUTIEN DE LA
MÉTROPOLE DE LYON**

CA COMUE 05/11/24

RAPPEL

Un partenariat qui s'inscrit dans la durée

- Soutien financier depuis 2008 au travers d'un programme d'actions annuel
- Programme d'actions en cohérence avec la stratégie de développement du territoire et le « Schéma de Développement Universitaire Ambition 2030 » approuvé le 12 décembre 2022

Une confiance renouvelée de la Métropole de Lyon vis-à-vis de la ComUE

- Cohérence de l'action de la ComUE avec la stratégie du territoire autour de 3 grandes ambitions définies conjointement :
 - Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire
 - Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants
 - Une Université connectée à son territoire
- Nouvelle feuille de route de la ComUE à travers le contrat de site 2022-2026 signé le 28 juin 2024

BILAN

PROGRAMME 2023 – QUELQUES ACTIONS PHARES...

AXE 1 / UNE COMMUNAUTE UNIVERSITAIRE MOTRICE DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE

- **Entrepreneuriat étudiant**
 - Poursuite des programmes de **sensibilisation** étudiants (Campus Création) et doctorants
 - Accompagnement de 60 projets via l'**incubation** et le **prototypage** (100 étudiants)
 - Nouveauté 2023 : **instapitch** (concours de pitch digital sur instagram)
- **Fabrique de l'innovation**
 - 2^{ème} édition de l'évènement **Meet&Fabrik** organisé au printemps
 - 1^{ère} édition du **challenge IDEABOOM**, organisée en partenariat avec la Métropole de Lyon sur la thématique du sport (dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire)
- **Médiation industrielle - INDULO**
 - 2 500 personnes sensibilisées
 - 1 parcours de visite avec 11 ateliers de médiation créés et 13 métiers associés
- **Partenariat de recherche – IMU**
 - Organisation des 1^{ères} **Rencontres de la biodiversité en habitat collectif** en octobre 2023 (140 élus, praticiens et scientifiques)
- **Transition écologique**
 - Organisation des **Assises de la transition** en juin 2023 (signature de la charte RSE par 36 établissements)

BILAN

PROGRAMME 2023 – QUELQUES ACTIONS PHARES...

AXE 2 / UNE METROPOLE AU SERVICE DU BIEN-VIVRE DES ETUDIANTS

- **Portail « Mes aides »**
 - Enrichissement du portail avec plus de 210 dispositifs recensés
 - Campagne de communication sur les 1 600 écrans I-TCL (tramways, trolleybus, et métro B)
 - Plus de 20 000 visites
- **Centre de Santé Mentale**
 - Finalisation de la phase d'ingénierie du projet (projet médical et locaux)
 - Avis favorable de l'Agence régionale de santé autorisant le centre de santé à dispenser des soins aux assurés sociaux (numéro FINESS accordé le 23 avril 2024)
- **Students Welcome Desk (rentée 2023)**
 - Plus de 1 700 appels traités
 - 78% étudiants de la ComUE, 22% hors ComUE
 - 36% des étudiants reçus en situation urgente de précarité (Aides sociales, Santé, Emploi, Transport, Logement)

BILAN

PROGRAMME 2023 – QUELQUES ACTIONS PHARES...

AXE 3 / UNE UNIVERSITE CONNECTEE A SON TERRITOIRE

- **Pop'sciences**
 - **Portail Pop'sciences** : plus de 115 000 utilisateurs
 - Pop'sciences Mag : « Eau, maintenant ou jamais » (18 chercheurs, 9 laboratoires)
 - **Festival Pop'sciences** organisé à Villeurbanne dans la continuité de la collaboration menée en 2022 autour du label « Capitale française de la culture » (6 700 visiteurs dont 1 000 scolaires)
- **Campus LyonTech-la Doua 2035**
 - Pilotage de l'étude de programmation économique du campus et ses franges pour une nouvelle ambition en matière de développement économique (+ étude sur l'offre servicielle)
- **Actions internationales**
 - Accueil de la conférence de présentation de la **Commission franco-américaine Fulbright** France (programme phare de mobilité internationale universitaire, à destination des étudiants, doctorants, chercheurs)
 - **Collegium** : accueil de 12 chercheurs

SOUTIEN FINANCIER 2023 / 675 000 €

PROPOSITION - PROGRAMME 2024

PROPOSITION SOUTIEN FINANCIER 2024

645 000 €

ACTIONS		SUBVENTION MÉTROPOLE (€)
ORIENTATION 1 : Une communauté universitaire motrice des transitions du territoire		
Centre d'Entrepreneuriat		85 000
Fabrique de l'Innovation		85 000
INDULO		105 000
LabEx IMU		20 000
Doctorat		50 000
Transition écologique		10 000
ORIENTATION 2 : Une Métropole au service du bien-vivre des étudiants		
Participation étudiante		5 000
Logement		10 000
Précarité		30 000
Centre santé - bien-être – sport		20 000
Student welcome desk		25 000
ORIENTATION 3 : Une Université connectée à son territoire		
Culture, Sciences et Société		55 000
Campus Lyon-Tech La Doua		90 000
Axe international	Collegium	40 000
	Actions internationales	15 000
TOTAL		645 000

A.4. Convention de subvention annuelle avec la Métropole de Lyon au titre de l'année

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la convention de subvention annuelle, établie avec la Métropole de Lyon au titre de l'année 2024, signée par la Présidente de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Partie A

A. 5. Modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE

- Lors de son CA du 15/03, le CNRS a émis le souhait de ne plus bénéficier du statut de membre de la ComUE à partir du 19/06.
- Conformément aux statuts et règlement intérieur de la ComUE, les services de la ComUE et du CNRS ont détaillé l'ensemble des engagements en cours.
- **Il est proposé que les différents engagements contractuels en cours se poursuivent selon les termes financiers et temporels prévus initialement par les différentes conventions.**
- Le CNRS s'accorde sur cette proposition.

A.5. Modalités de retrait du CNRS en tant que membre de la ComUE

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent les conditions juridiques, matérielles et financières du retrait du CNRS du périmètre des membres de la ComUE.

Partie A

A. 6. Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026

PAE 2024-2026 – UNE DÉMARCHE PARTICIPATIVE

- **Un atelier introductif** ouvert au personnel de la ComUE, pour récolter idées, suggestions de nouvelles actions, ...
 - 19 participants dont 3 encadrants
 - Une dizaine de service représentés
- Constitution **d'un comité de pilotage** en charge de la construction/validation des travaux des GT et du suivi du plan d'égalité professionnelle
 - 3 réunions de fin janvier à mi-mai
 - Représentants de la gouvernance, du service RH, de référents égalités/DD&RSE, du personnel
- Constitution de **5 groupes de travail** (un par axe) ayant en charge la création du contenu des axes
 - Des référents issus du comité de pilotage
 - Un appel à participation auprès de l'ensemble du personnel

LES AXES DU PLAN D'ACTION

- **Axe transversal** : Valoriser l'égalité professionnelle comme un axe prioritaire de la politique de la ComUE
- **Axe 1** : Évaluer, prévenir et traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
- **Axe 2** : Garantir l'égal accès aux corps, grades et emplois de la fonction publique
- **Axe 3** : Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
- **Axe 4** : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

LES ÉTAPES

- **23/09** : Un avis favorable à l'unanimité du CSAE
- **05/11** : Présentation au conseil d'administration pour approbation
- **Semaine du 05/11** : publication interne du plan d'action et relai au personnel & envoi à la tutelle
- **12/11** : présentation du plan d'action auprès du personnel en assemblée générale
- **Fin 2025** : point d'avancement dans le cadre des points d'étape SD DD&RSE
- **Fin 2026** : bilan du plan d'action sur la période 2024-2026

A.6. Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le plan d'action de la ComUE pour l'égalité professionnelle pour la période 2024-2026 de la ComUE.

Partie A

A. 7. Modification du régime administratif du Collégium de Lyon

RÉGIME ADMINISTRATIF COLLÉGIUM

- Le Collégium dispose de statuts correspondant à ceux d'une composante universitaire, avec différentes instances : conseil du collégium, comité exécutif, conseil scientifique externe
- Un conseil scientifique se réunit pour échanger sur la stratégie et participer à la sélection des chercheurs invités au Collégium
- En revanche, les prérogatives dévolues au conseil et au comité exécutif du collégium sont assurées par le directoire et le collège académique
- Il est proposé de modifier le régime administratif du Collégium, aujourd'hui projet du Service Attractivité et Promotion Internationale.

A.7. Modification du régime administratif du Collégium de Lyon

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la modification du régime administratif du Collegium de Lyon, supprimant son statut de composante de la ComUE.

Partie A

A. 8. Rapport social unique au titre de l'année 2023

- Quelques données sont présentées ci-après permettant d'appréhender la structure d'emploi/des agents de la ComUE
 - Répartition par catégories
 - Répartition par sexe
 - Répartition par type de contrat
 - Pyramide des âges

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - CATÉGORIES

Catégorie	Nombre d'agents (2023)	ETP (2023)		Nombre d'agents (2022)	ETP (2022)
A/A+	234	227,59		258	246,7
B	20	19,3		22	20,07
C	7	6,43		6	5,6
Apprenti	11	11		7	7
Total	272	264,22		287	272,47

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - PARITÉ

Sexe	Nombre (2023)		Nombre (2022)
Femmes	152		160
Hommes	120		127
Total	272		287

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - CONTRATS

Contrat	Nombre d'agents (2023)	ETP (2023)		Nombre d'agents (2022)	ETP (2022)
Titulaires	29	27,6		31	29,57
Contractuels	204	198,1		201	190,95
Doctorants	35	35		49	49
Mise à disposition	4	2,75		6	2,95
Total	272	264,22		287	272,47

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023 - ÂGE

Âge	Nombre d'agents (2023)		Nombre d'agents (2022)
29 ans et moins	94		108
De 30 à 39 ans	89		91
De 40 à 49 ans	48		51
De 50 à 62 ans	38		29
63 ans et plus	3		2
Total	272		281 (hors 6 MàD)

A.8. Rapport social unique au titre de l'année 2023 de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent le rapport social unique au titre de l'année 2023.

Partie A

A. 9. Agrément collectif services civiques (renouvellement)

Contexte de la demande de renouvellement de l'agrément

Historique :

- **2018** : Signature du protocole d'accord entre le MESRI et l'Agence du Service Civique pour développer le volontariat en service civique en direction des étudiants notamment :
 - Obtention de l'agrément collectif par la COMUE UdL pour la coordination du dispositif pour les établissements membres et associés : gestion complète de l'agrément, des contrats, des formations et des projets d'avenir.
 - **39** volontaires accueillis dans **13** établissements sur 3 ans. *Ex de missions : ambassadeurs santé, orientation, ou développement durable, participation à l'animation vie culturelle et communauté internationale sur les campus.*
- **2021** : renouvellement de l'agrément collectif pour 3 ans, avec le soutien des établissements membres et associés qui souhaitent poursuivre ce projet collectif :
 - Redéfinition des missions de la COMUE UdL dans le dispositif suite à la perte du financement IDEX : aide à la rédaction et publication/diffusion des fiches missions, aide au recrutement, recherche de formations pour les tuteurs et volontaires, gestion administrative et suivi de l'agrément en lien avec la DRAJES.
 - **8** missions publiées mais seulement **2** volontaires recrutés en 2021/2022

Contexte de la demande de renouvellement de l'agrément

Bilan à fin 2024 :

- 2023/2024 :

- Réponse à l'AMI DRAJES « pour l'animation et le développement du service civique en Région AURA : obtention d'un financement de **15k€** à utiliser au plus tard fin 2025. => Ambitions de la COMUE avec ce financement : relance de l'animation de réseau, organisation de temps forts service civique en lien avec les partenaires associatifs notamment (forum SC dans l'ESR).
- Transmission de 5 fiches missions dont 1 seule a pu être publiée début 2024 (« animation développement durable » au sein de l'UJM – offre malheureusement déclarée infructueuse).
- Délais d'instruction des missions par la DRAJES trop longs – 6 mois en moyenne pour avoir un premier retour (manque de moyens RH, restructuration en cours de leur côté). Plusieurs établissements ont renoncé à leur projet de mission en 2024 ou se sont tournés vers une offre de stage.
- **23 novembre 2024** : fin de l'agrément collectif COMUE UdL. Volonté de demander son renouvellement pour 3 ans malgré les difficultés rencontrées en 2024.

Projets pour 2025 suite au renouvellement de l'agrément

- Ne pas créer de rupture d'agrément en cas de sollicitation des établissements
- Continuer l'accompagnement des établissements dans la définition des missions à proposer
- Venir en appui sur les temps de formations
- Suivre l'agrément en lien avec la DRAJES
- Créer et participer à des temps de mobilisation divers en lien avec les partenaires du service civique si toutefois le rythme de traitement la DRAJES redevient convenable et qu'il nous paraît pertinent de faire perdurer la thématique pour les étudiants.

Conditions :

- **Les établissements accueillants continuent la gestion des contrats des volontaires ainsi que le suivi du bon déroulement des missions.**
- **Nécessité d'un temps d'instruction « raisonnable » des fiches missions par la DRAJES (ce qui n'était pas le cas en 2024 mais devrait s'améliorer en 2025 selon leurs propos).**

A.9. Agrément collectif services civiques (renouvellement)

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration approuvent la coordination du dispositif de service civique, ainsi que la demande de renouvellement et la gestion d'un agrément collectif par la ComUE Lyon Saint-Étienne, au profit et en lien avec ses établissements membres.

PARTIE B

B. 10. Bilan social au titre de l'année 2021 et rapport social unique au titre de l'année 2022 de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le bilan social au titre de l'année 2021 et le rapport social unique au titre de l'année 2022.

B. 11. Règlement général du diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E)

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent le règlement général du diplôme Étudiant Entrepreneur (D2E)

B. 12. Exonération partielle d'un établissement associé de la ComUE (La Comédie Saint-Étienne)

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent l'exonération partielle au titre de l'année 2024 pour la contribution de l'école de la Comédie Saint-Étienne

B. 13. Aides financières allouées aux étudiants inscrits en thèse – Labex COMOD

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne autorisent la présidente de la ComUE à attribuer des aides financières aux étudiants inscrits en thèse, selon les conditions détaillées dans la délibération adressée, dans la limite de 20 000€ par an, jusqu'au 31 décembre 2025

PARTIE C

Compte-rendu de la délégation de compétence du conseil d'administration à la Présidente de la ComUE Saint - Etienne

Article 1 : Les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne prennent acte des marchés publics, conventions et contentieux signés, exécutés et/ou suivis par la Présidente de la ComUE, au titre de la délégation de compétence qui lui est consentie.

QUESTIONS DIVERSES

Séances du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne 2024

Mardi 17 décembre 2024

Mardi 11 mars 2025

Mardi 24 juin 2025

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**



Délibération N° **51/CA/2024**

Budget rectificatif n° 3 au titre de l'année 2024

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu le projet de budget rectificatif n° 3 au titre de l'année 2024 ;

Vu l'avis du directoire, rendu lors de la séance du 10 décembre 2024 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 39 Membres assistant à la séance : 30 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 39 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Il est décidé :

Article 1 : Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne votent, à l'unanimité, les autorisations budgétaires suivantes :

- **226 ETPT dont 80 ETPT sous plafond et 146 ETPT hors plafond**
- **61 583 849 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - ✓ **11 970 000 € en personnel**
 - ✓ **41 222 361 € en fonctionnement**
 - ✓ **8 391 488 € en investissement**
- **63 602 046 € de crédits de paiement dont :**
 - ✓ **11 970 000 € en personnel**
 - ✓ **26 280 095 € en fonctionnement**
 - ✓ **25 351 951 € en investissement**

- 63 626 599 € de prévisions de recettes
- 24 553 € de solde budgétaire.

Article 2 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne votent, à l'unanimité, les prévisions comptables suivantes :

- 21 850 182 € de trésorerie
- 18 950 € de résultat patrimonial
- 288 950 € de capacité d'autofinancement
- 217 406 335 € de fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne



UNIVERSITE DE LYON

Projet de Budget Rectificatif N°3

2024

Lyon, le 17 décembre 2024



Projet de Budget Rectificatif N°3

2024

Présenté par la Présidente

de l'Université de Lyon au Conseil d'Administration du

17 décembre 2024

Adopté par le Conseil d'Administration

de l'Université de Lyon dans sa séance du 17 décembre 2024

Fait à Lyon, le
17 décembre 2024

SOMMAIRE

	PAGES
<u>BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024</u>	
Plafond d'emplois	4
Autorisations Budgétaires	5
Dépenses par destination et Recettes par origine	6
Equilibre financier	7
Opérations pour comptes de tiers	8
Situation patrimoniale	9
Plan de trésorerie	10
Opérations liées aux recettes fléchées	11
Détail des Opérations Pluriannuelles et programmation	12 - 15
Annexe immobilière	16
Synthèse budgétaire et comptable	17

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du

Tableau 1

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024

Emplois financés hors SCSP en équivalent temps plein total

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois	
	Permanents	Titulaires
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	CDI
	Non permanents	CDD
S/total EC		

Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS
--

BIATSS	Permanents	Titulaires
	Permanents	CDI
	Non permanents	CDD
S/total Biatss		
Totaux		

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps. Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* - cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** - cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Emplois sous plafond Etat *				
En ETPT				
Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
0,00	0,00	0,00	0,00	0
0,00	0,00	0,00	0,00	0
0,00	0,00	0,00	0,00	0
0,00	0,00	0,00	0,00	0

0,00	0,00	0,00	0,00	0
------	------	------	------	---

28,78	26,85	27,00	29,00	+2,00
18,86	21,20	21,00	19,00	-2,00
34,86	37,95	38,00	32,00	-6,00
82,50	86,00	86,00	80,00	-6,00
82,50	86,00	86,00	80,00	-6,00

95,00	95,00	95,00	95,00	0
-------	-------	-------	-------	---

Emplois financés hors SCSP				
En ETPT				
Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
0,00	0,00	0,00	0,00	0
0,00	0,00	0,00	0,00	0
88,23	76,17	70,00	56,00	-14,00
88,23	76,17	70,00	56,00	-14,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0
------	------	------	------	---

0,00	0,00	0,00	0,00	0
13,86	17,33	17,00	16,00	-1,00
79,43	75,50	75,00	74,00	-1,00
93,29	92,83	92,00	90,00	-2,00
181,52	169,00	162,00	146,00	-16,00

Global				
En ETPT				
Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
0,00	0,00	0,00	0,00	0
0,00	0,00	0,00	0,00	0
88,23	76,17	70,00	56,00	-14,00
88,23	76,17	70,00	56,00	-14,00

0,00	0,00	0,00	0,00	0
------	------	------	------	---

28,78	26,85	27,00	29,00	+2,00
32,72	38,53	38,00	35,00	-3,00
114,29	113,45	113,00	106,00	-7,00
175,79	178,83	178,00	170,00	-8,00
264,02	255,00	248,00	226,00	-22,00

Plafond global des emplois voté par le CA **

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses										
	Montants										
	AE Compte financier 2023	AE BI 2024	AE BR2 2024	AE BR3 2024	AE VARIATION BR2 2024 / BR3 2024		CP Compte financier 2023	CP BI 2024	CP BR2 2024	CP BR3 2024	CP VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Personnel	13 371 891 €	13 282 000 €	13 007 000 €	11 970 000 €	- 1 037 000 €		13 372 300 €	13 282 000 €	13 007 000 €	11 970 000 €	- 1 037 000 €
dont contributions employeur au CAS Pension	682 286 €	845 000 €	845 000 €	710 000 €	- 135 000 €		682 286 €	845 000 €	845 000 €	710 000 €	- 135 000 €
Personnel globalisé		7 010 880 €	6 830 500 €	7 914 000 €				5 856 706 €	6 830 500 €	7 914 000 €	
Personnel fléché		6 271 120 €	6 176 500 €	4 056 000 €				24 083 128 €	6 176 500 €	4 056 000 €	
Fonctionnement	30 179 105 €	20 656 531 €	46 486 863 €	41 222 361 €	- 5 264 502 €		21 830 452 €	29 939 834 €	29 958 489 €	26 280 095 €	- 3 678 394 €
Fonctionnement globalisé		5 607 144 €	6 191 992 €	35 819 858 €				5 856 706 €	6 086 171 €	16 754 519 €	
Fonctionnement fléché		15 049 387 €	40 294 871 €	5 402 503 €				24 083 128 €	23 872 318 €	9 525 576 €	
Investissement	73 374 456 €	6 984 424 €	8 601 115 €	8 391 488 €	- 209 627 €		22 544 515 €	24 768 574 €	26 687 350 €	25 351 951 €	- 1 335 399 €
Investissement globalisé		1 070 372 €	1 344 900 €	6 426 489 €				2 341 685 €	2 409 025 €	21 529 584 €	
Investissement fléché		5 914 053 €	7 256 215 €	1 964 999 €				22 426 889 €	24 278 325 €	3 822 367 €	
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement			- €	- €	- €				- €	- €	- €
TOTAL DES DÉPENSES	116 925 452 €	40 922 955 €	68 094 978 €	61 583 849 €	- 6 511 129 €		57 747 267 €	67 990 408 €	69 652 839 €	63 602 046 €	- 6 050 793 €
Solde budgétaire (excédent)							11 142 804 €	- €	- €	24 553,00 €	6 693 578 €

* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Recettes				
Montants				
RECETTES Compte financier 2023	RECETTES BI 2024	RECETTES BR2 2024	RECETTES BR3 2024	RECETTES VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
67 339 401 €	12 923 088 €	12 901 620 €	40 980 137 €	28 078 517 €
7 418 585 €	6 473 355 €	6 473 355 €	6 673 905 €	200 550 €
5 844 189 €	- €	36 000 €	24 599 421 €	24 563 421 €
48 827 778 €	2 546 161 €	2 412 311 €	2 527 210 €	114 899 €
5 248 849 €	3 867 572 €	3 979 954 €	7 179 601 €	3 199 647 €
1 550 670 €	49 370 720 €	50 082 194 €	22 646 462 €	27 435 732 €
- €	34 923 699 €	34 063 977 €	9 569 556 €	24 494 421 €
1 415 216 €	11 259 916 €	12 809 410 €	12 993 906 €	184 496 €
135 454 €	3 187 105 €	3 208 807 €	83 000 €	3 125 807 €
68 890 071 €	62 293 808 €	62 983 814 €	63 626 599 €	642 785 €
- €	5 696 600 €	6 669 025 €	- €	- €

68 890 071 €	62 293 808 €	62 983 814 €	63 626 599 €	642 785 €	TOTAL DES RECETTES
- €	5 696 600 €	6 669 025 €	- €	- €	Solde budgétaire (déficit)

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par originePOUR INFORMATION DE L'ORGANE
DÉLIBÉRANTTableau des dépenses par destination
(obligatoire)

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE BR3 2024	CP BR3 2024	AE BR3 2024	CP BR3 2024	AE BR3 2024	CP BR3 2024	AE BR3 2024	CP BR3 2024
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	544 000 €	544 000 €	340 765 €	302 323 €	464 387 €	312 547 €	1 349 152 €	1 158 870 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	717 000 €	717 000 €	1 061 616 €	1 175 610 €	330 000 €	25 000 €	2 108 616 €	1 917 610 €
Formation initiale et continue	1 261 000 €	1 261 000 €	1 402 381 €	1 477 933 €	794 387 €	337 547 €	3 457 768 €	3 076 480 €
D105 - Bibliothèques et documentation	- €	- €	117 632 €	120 002 €	- €	- €	117 632 €	120 002 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 556 000 €	3 556 000 €	5 168 152 €	5 612 543 €	182 610 €	198 320 €	8 906 762 €	9 366 863 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	473 000 €	473 000 €	403 650 €	392 556 €	- €	- €	876 650 €	865 556 €
D114 - Immobilier	1 700 000 €	1 700 000 €	28 954 209 €	9 156 384 €	6 640 293 €	24 321 770 €	37 294 502 €	35 178 154 €
D115 - Pilotage et support	4 710 000 €	4 710 000 €	4 888 437 €	9 197 177 €	269 793 €	82 390 €	9 868 230 €	13 989 567 €
	10 439 000 €	10 439 000 €	39 532 080 €	24 478 662 €	7 092 696 €	24 602 480 €	57 063 776 €	59 520 142 €
D201 - Aides directes aux étudiants	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D202 - Aides indirectes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	270 000 €	270 000 €	287 900 €	323 500 €	504 405 €	411 924 €	1 062 305 €	1 005 424 €
Étudiants	270 000 €	270 000 €	287 900 €	323 500 €	504 405 €	411 924 €	1 062 305 €	1 005 424 €
Total	11 970 000 €	11 970 000 €	41 222 361 €	26 280 095 €	8 391 488 €	25 351 951 €	61 583 849 €	63 602 046 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 24 553,00 €

Tableau des recettes par origine
(obligatoire)

	Recettes BR3 2024 non fléchées					Recettes BR3 2024 fléchées			Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité Affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1 - Subvention pour charges de service public	6 673 905 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 673 905 €
R2 - Inscriptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R3 - Autres Formations	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R4 - Taxe d'Apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R5 - Hors ANR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R6 - Valorisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R7 - ANR investissements d'avenir	- €	958 438 €	- €	- €	- €	7 953 727 €	- €	- €	8 912 165 €
R8 - ANR hors investissements d'avenir	- €	23 535 983 €	- €	- €	- €	240 386 €	- €	- €	23 776 369 €
R9 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	- €	- €	- €	832 583 €	- €	- €	5 040 208 €	- €	5 872 791 €
R10 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	- €	- €	- €	- €	- €	- €	120 500 €	- €	120 500 €
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	- €	- €	- €	208 430 €	2 673 105 €	1 375 443 €	7 677 664 €	- €	11 934 642 €
R12 - Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	- €	- €	- €	- €	2 143 300 €	- €	2 500 €	83 000 €	2 228 800 €
R13 - Autres recettes	- €	105 000 €	- €	1 486 197 €	2 363 196 €	- €	153 034 €	- €	4 107 427 €
Total	6 673 905 €	24 599 421 €	- €	2 527 210 €	7 179 601 €	9 569 556 €	12 993 906 €	83 000 €	63 626 599 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit)	- €	- €
----------------------------	-----	-----

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Solde budgétaire (déficit)	- €	5 696 601 €	6 669 025 €	- €	- 6 669 025 €
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	- €	5 696 601 €	6 669 025 €	- €	- 6 669 025 €
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire FU</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire BAI</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	- €	- €	- €	- €	- €
Remboursements d'emprunts	7 975 354 €	6 953 405 €	6 953 405 €	6 953 405 €	- €
dépôts et cautionnement	20 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	- €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	9 232 614 €	4 128 073 €	4 586 073 €	8 222 264 €	3 636 191 €
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	662 395 €	- €	- €	0 €	0 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	17 890 363 €	16 788 079 €	18 218 503 €	15 185 669 €	- 3 032 834 €
Abondement de trésorerie	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	- €	- €	- €	5 242 519 €	5 242 519 €
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES BESOINS	17 890 363 €	16 788 079 €	18 218 503 €	15 185 669 €	- 3 032 834 €

Financements (couverture des besoins)					
Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024	
11 142 805 €	- €	- €	24 553 €	24 553 €	Solde budgétaire (excédent)
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire FU</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire BAI</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
- €	- €	- €	- €	- €	
- €	- €	- €	- €	- €	Nouveaux emprunts
- €	10 000 €	10 000 €	8 000 €	- 2 000 €	dépôts et cautionnement
6 752 368 €	3 959 258 €	4 417 258 €	7 604 284 €	3 187 026 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
- €	- €	- €	- €	- €	
- 11 106 147 €	- €	- €	4 340 €	4 340 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
6 789 026 €	3 969 258 €	4 427 258 €	7 641 177 €	3 213 919 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
11 101 337 €	12 818 822 €	13 791 245 €	7 544 492 €	- 6 246 754 €	Prélèvement de trésorerie
7 863 211 €	3 410 416 €	4 244 949 €	- €	- 4 244 949 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
3 238 126 €	9 408 405 €	9 546 296 €	12 787 011 €	3 240 715 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
17 890 363 €	16 788 080 €	18 218 503 €	15 185 669 €	- 3 032 834 €	TOTAL DES FINANCEMENTS

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements						Encaissements				
			Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024		Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
LABEX ASLAN		CNRS	860 124 €	860 124 €	860 124 €	876 882 €	16 758 €		860 124 €	860 124 €	860 124 €	876 882 €	16 758 €
IDEFI - SAMSEI		Université Claude Bernard	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
EUR Sleight		Université Jean Monnet	562 726 €	562 726 €	562 726 €	1 125 452 €	562 726 €		562 726 €	562 726 €	562 726 €	1 125 452 €	562 726 €
EUR H2O		Université Claude Bernard	770 714 €	770 714 €	770 714 €	770 714 €	- €		770 714 €	770 714 €	770 714 €	770 714 €	- €
PLASCAN		Université Claude Bernard	646 897 €	646 897 €	646 897 €	-	646 897 €		646 897 €	646 897 €	646 897 €	-	646 897 €
LUDIMOODLE +			- €	- €	239 698 €	324 607 €	84 909 €		- €	239 698 €	239 698 €	324 607 €	84 909 €
CAMPUS DU FUTUR SAINT-ETIENNE		Ecole des Mines de St Etienne	- €	- €	- €	188 629 €	188 629 €		- €	- €	- €	- €	- €
AXEL ONE		AXEL ONE	- €	- €	- €	29 635 €	29 635 €		- €	- €	- €	- €	- €
CSNMD						30 946 €	30 946 €			- €		525 000 €	525 000 €
ENSAL B12		ENSAL	- €	- €	- €	68 625 €	68 625 €		- €	- €	- €	600 000 €	600 000 €
ENISE						8 871 €	8 871 €			- €		- €	- €
VETAGRO SUP		VETAGRO SUP	- €	- €	- €	4 890 €	4 890 €		- €	- €	- €	410 000 €	410 000 €
IEP Rognon						- €	- €			- €		- €	- €
Ecoles Doctorales		ED	- €	- €	458 000 €	458 000 €	- €		- €	- €	458 000 €	458 000 €	- €
Colloque agent comptable						5 230 €	5 230 €			- €		5 230 €	5 230 €
PUI						860 800 €	860 800 €			- €		1 000 000 €	1 000 000 €
TVA		Remboursement de TVA	1 047 914 €	- €	1 047 914 €	3 468 983 €	2 421 069 €		879 099 €	- €	879 099 €	1 508 399 €	629 300 €
TOTAL			3 888 375,00 €	2 840 461,00 €	4 586 072,98 €	8 222 263,78 €	3 636 190,80 €		3 719 560,00 €	3 080 159,00 €	4 417 257,52 €	7 604 283,55 €	3 187 026,03 €

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024	PRODUITS	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Personnel	12 452 824 €	12 038 540 €	11 771 790 €	11 140 300 €	631 490 €	Subventions de l'Etat	27 330 629 €	6 473 355 €	6 473 355 €	6 673 905 €	200 550 €
Personnel (Charge de pension civil)	682 286 €	845 000 €	845 000 €	710 000 €	135 000 €	Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	23 123 095 €	30 968 294 €	30 348 699 €	25 212 723 €	5 135 976 €	Autres subventions	3 095 396 €	30 080 723 €	30 083 000 €	22 866 868 €	7 216 132 €
Fonctionnement - Autres charges non budgétaires	- €	- €	700 000 €	700 000 €	- €	Autres produits	6 004 115 €	7 365 364 €	7 174 171 €	8 241 200 €	1 067 029 €
TOTAL DES CHARGES (1)	36 258 205 €	43 851 834 €	43 665 489 €	37 763 023 €	5 902 466 €		36 430 140 €	43 919 442 €	43 730 526 €	37 781 973 €	5 948 553 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	171 935 €	67 608 €	65 037 €	18 950 €	46 087 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	36 430 140 €	43 919 442 €	43 730 526 €	37 781 973 €	5 948 553 €		36 430 140 €	43 919 442 €	43 730 526 €	37 781 973 €	5 948 553 €

	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	171 935 €	67 608 €	65 037 €	18 950 €	- 48 658 €
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 768 404 €	630 000 €	700 000 €	700 000 €	- €
- ((C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	4 505 €	- €	- €	- €	- €
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	- €	- €
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	428 585 €	420 000 €	430 000 €	430 000 €	- €
= CAF ou IAF*	4 507 249 €	277 608 €	335 037 €	288 950 €	- 48 658 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024	RESSOURCES	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Insuffisance d'autofinancement*	- €	- €	- €	- €	- €	Capacité d'autofinancement*	4 507 675,00 €	277 608,00 €	335 036,56 €	288 950 €	- 46 087 €
					- €	Financement de l'actif par l'État	163 383 163,00 €	11 346 998,00 €	9 597 768,00 €	-	9 597 768 €
Investissements	22 822 518 €	41 060 403 €	26 741 755 €	25 351 951 €	1 389 804 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	17 056 766,00 €	7 683 073,00 €	13 194 525,00 €	22 914 087 €	9 719 562 €
dépôts et cautionnement		10 000 €	10 000 €	8 000 €	2 000 €	Autres ressources	47 592 104,00 €	23 186 185,00 €			- €
Remboursement des dettes financières	9 919 786 €	6 953 405 €	6 953 405 €	6 953 405 €	- €	Augmentation des dettes financières	38 515,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	8 000 €	2 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	32 742 304 €	48 023 808 €	33 705 160 €	32 313 356 €	1 391 804 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	232 578 223 €	42 503 864 €	23 137 330 €	23 211 037 €	73 707 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	199 835 919 €	- €	- €	- €	- €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	- €	5 519 944 €	10 567 830 €	9 102 319 €	1 465 511 €

	Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	199 835 939 €	- 5 519 944 €	- 10 503 425 €	- 9 102 319 €	1 401 106 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	210 937 276 €	7 298 878 €	3 287 820 €	1 557 827 €	4 845 647 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	11 101 337 €	12 818 822 €	13 791 245 €	7 544 492 €	6 246 754 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (au 31/12/XX)	226 508 654 €	13 975 565 €	216 005 229 €	217 406 335 €	1 401 106 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	197 113 980 €	3 042 987 €	200 401 800 €	195 556 153 €	4 845 647 €
Niveau de la TRESORERIE (au 31/12/XX)	29 394 674 €	17 018 553 €	15 603 429 €	21 850 182 €	6 246 754 €

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	Janvier	Février	mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	29 394 674 €	33 891 253 €	33 077 612 €	34 416 952 €	40 803 659 €	38 190 426 €	31 427 798 €	38 219 742 €	35 622 238 €	33 342 560 €	34 480 607 €	16 694 652 €	21 850 182 €
dont placements = total du C_50													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	9 402 €	50 000 €	149 303 €	49 227 €	17 600 €	30 000 €	127 419 €	12 145 278 €	149 526 500 €	3 262 118 €	9 619 903 €	- 134 006 613 €	40 980 137 €
Subvention pour charges de service public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0	6 658 905,00		6 673 905 €
Autres financements de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 329 712,60	9 317 072,46	971 001,00		-21 018 365,06	24 599 421 €
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0			- €
Autres financements publics	0,00	5 000,00	140 355,39	49 226,90	17 600,00	30 000,00	50 000,00	-23 186 184,98	139 809 892,60	1 560 566,02		-115 949 245,93	2 527 210 €
Recettes propres	9 401,61	44 999,88	8 947,82	0,00	0,00	0,00	62 418,67	1 750,29	399 535,15	730 551,36	2 960 998,11	2 960 998,11	7 179 601 €
A2. Recettes budgétaires fléchées	8 000 €	- €	299 932 €	- €	- €	450 €	86 211 €	- €	16 638 €	27 354 580 €	9 534 193 €	- 14 653 543 €	22 646 462 €
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 250,00	9 511 306,00		9 569 556 €
Autres financements de l'Etat													
Autres financements publics	8 000 €	- €	299 932 €	- €	- €	- €	70 211 €	- €	- €	27 292 192 €		-14 676 429,56	12 993 906 €
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450,00	16 000,00	0,00	16 638,12	4 138,47	22 886,71		83 000 €
A3. Opérations non budgétaires	7 601 318 €	178 267 €	1 976 306 €	7 702 589 €	290 098 €	226 955 €	14 283 312 €	- 11 135 793 €	- 146 949 360 €	- 21 506 665 €	- 15 520 211 €	170 469 807 €	7 616 623 €
Nouveaux emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	- €
Dépôts et cautionnements	1 000,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	-252,00	0,00	2 252,00	8 000 €
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA	0,00	0,00	562 725,81	0,00	133 697,00	0,00	866 303,00	0,00	5 374,02	2 086 375,70	400 000,00	2 041 409,00	6 095 885 €
TVA	691,50	2 373,72	579,70	0,00	0,00	45,00	6 663,72	886 364,04	32 161,65	79 519,41	250 000,00	250 000,00	1 508 399 €
Autres encaissements sur comptes de tiers	7 599 626,59	174 893,50	1 412 000,67	7 702 589,03	156 400,59	226 910,17	13 407 345,15	-12 022 156,84	-146 986 895,60	-23 672 307,69	-16 170 211,00	168 176 145,55	4 340 €
A. TOTAL	7 618 720 €	228 267 €	2 425 542 €	7 751 816 €	307 698 €	257 405 €	14 496 942 €	1 009 485 €	2 593 778 €	9 110 034 €	3 633 885 €	21 809 651 €	71 243 222 €
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	657 833 €	655 663 €	684 217 €	196 461 €	1 464 981 €	4 932 165 €	3 391 776 €	1 745 516 €	1 949 472 €	5 039 820 €	12 740 100 €	12 740 100 €	46 198 103,00 €
Personnel	657 833,45	655 662,63	684 217,09	0,00	0,00	12 360,98	50,00	0,00	50,00	656 086,53	2 623 869,66	2 623 869,66	7 914 000,00 €
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	134 529,79	261 782,35	1 808 358,26	1 755 395,32	379 466,85	982 705,35	1 143 906,38	5 144 187,35	5 144 187,35	16 754 519,00 €
Investissement	0,00	0,00	0,00	61 931,15	1 203 198,47	3 111 445,51	1 636 331,05	1 366 048,95	966 716,64	3 239 827,07	4 972 042,58	4 972 042,58	21 529 584,00 €
B2. Dépenses sur recettes fléchées	389 187 €	385 063 €	399 331 €	132 849 €	245 567 €	366 768 €	601 234 €	51 455 €	733 333 €	1 063 326 €	6 517 915 €	6 517 915 €	17 403 943,00 €
Personnel	389 187,15	385 062,58	399 331,17	0,00	0,00	69,08	0,00	0,00	50,00	372 410,56	1 254 944,73	1 254 944,73	4 056 000,00 €
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	90 873,91	160 739,73	344 878,03	554 895,23	49 117,63	414 859,38	454 681,79	3 727 765,15	3 727 765,15	9 525 576,00 €
Investissement	0,00	0,00	0,00	41 975,54	84 827,73	21 820,53	46 339,07	2 336,91	318 424,01	236 233,39	1 535 204,91	1 535 204,91	3 822 367,00 €
B3. Opérations non budgétaires	2 075 120 €	1 183 €	2 653 €	1 035 799 €	1 210 382 €	1 721 101 €	3 711 987 €	1 810 018 €	2 190 652 €	1 868 842 €	2 161 825 €	- 2 603 893 €	15 185 669 €
Remboursements d'emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 153 554,24	0,00	1 161 824,94	1 150 283,28	1 161 824,94	2 325 917,60	6 953 405 €
Prêts : décaissements en capital													- €
dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	1 748,00		-3 748,00	10 000 €
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	103 095,00	1 184 656,93	562 725,81	17 310,00	201 396,06	400 000,00	2 284 097,00	4 753 281 €
TVA décaissée	0,00	0,00	0,00	9 351,28	190 710,33	583 044,41	370 021,13	278 260,33	150 276,61	687 318,87	600 000,00	600 000,00	3 468 983 €
Autres décaissements sur comptes de tiers	2 075 120,10	1 183,15	2 652,71	1 026 447,32	1 019 671,98	1 034 961,57	991 755,02	969 032,34	861 240,07	-171 904,51		-7 810 160,00	0 €
B. TOTAL	3 122 141 €	1 041 908 €	1 086 201 €	1 365 109 €	2 920 931 €	7 020 033 €	7 704 998 €	3 606 989 €	4 873 457 €	7 971 987 €	21 419 839 €	16 694 652 €	78 787 715 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	4 496 579 €	813 641 €	1 339 341 €	6 386 707 €	2 613 233 €	6 762 628 €	6 791 944 €	2 597 504 €	2 279 679 €	1 138 047 €	17 785 955 €	5 155 530 €	7 544 492 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	33 891 253 €	33 077 612 €	34 416 952 €	40 803 659 €	38 190 426 €	31 427 798 €	38 219 742 €	35 622 238 €	33 342 560 €	34 480 607 €	16 694 652 €	21 850 182 €	21 850 182 €

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier

dont var. trésorerie fléchée = A2 - B2
dont var. trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3
dont var. trésorerie budgétaire globale = A1-B1

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME LIBÉRAIRE

Solai des opérations liées aux recettes fléchées *

CRB 900 - ADILYS - DISRUPT CAMPUS et PRIX PEPITE	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	184 230 €	102 400 €	0 €	0 €
Recettes fléchées (b)	685 200 €	100 040,00 €	102 400 €	0 €	0
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PEPITE 2022)	23 100 €	9 900,00 €	0,00 €	0	
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PEPITE 2023)	0	19 000,00 €	0,00 €	0	
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PEPITE 2024)	662 100 €	5 540,00 €	2 400,00 €		
Autres recettes fléchées	369 400 €	19 230 €	0 €	0	0
Dépenses sur recettes fléchées (c)					
Personnel					
AE+CP	579 433 €				
Fonctionnement et intervention					
AE	290 886 €	17 370,00 €			
CP	290 057 €	18 210,00 €			
Investissement					
AE	0				
CP	0				
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)		184 230,27 €	81 830 €	102 400 €	0 €

CRB 902 - Institut Convergence LUS	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	4 566 106 €	4 716 155 €	136 155 €	175 714 €
Recettes fléchées (b)	4 476 100 €	75 666 €	8 650 000 €	50 441 €	€
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR - Institut de convergence	4 390 000 €	75 666 €	4 650 000 €	50 441 €	- €
Autres (ANR - CO-HCPI)	82 500 €	- €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (c)	9 943 213,6	225 715,6	70 000,0	90 000,0	59 951,6
Personnel					
AE+CP	4 934 737 €	152 000 €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	4 246 233 €	18 715 €	70 000 €	90 000 €	59 951 €
CP	4 102 518 €	73 715 €	70 000 €	90 000 €	59 961 €
Investissement					
AE	4 960 €	- €	- €	- €	- €
CP	4 960 €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	4 566 106 €	150 049 €	4 580 000 €	39 559 €	59 961 €

CRB 900 - LIFE RECYCLO	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	54 690 €	50 381 €	14 559 €	0 €
Recettes fléchées (b)	14 510 €	6 809,00 €	39 204 €	14 510 €	0
Autres Financements de l'Etat fléchés					
Autres Financements publics fléchés (UE)	14 558,88 €	6 809,00 €	39 294,19 €	14 510,00 €	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	59 249 €	2 500 €	3 472 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	35 208,30 €	- €	- €		
Fonctionnement et intervention					
AE	34 040,97 €	2 500,00 €	3 472,00 €	0	0
CP	34 040,97 €	2 500,00 €	3 472,00 €	0	0
Investissement					
AE	- €	- €	- €		
CP	- €	- €	- €		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	54 690,39 €	4 309 €	35 622 €	14 510 €	0 €

CRB 900 - SAPS	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	16 719 €	37 483 €	37 483 €	36 230 €
Recettes fléchées (b)	- €	88 850 €	70 133 €	30 000 €	€
Autres Financements de l'Etat fléchés	- €	- €			
ANR	- €	- €			
Autres (reversement par UL2)		88 850 €	70 133 €	30 000,00 €	
Dépenses sur recettes fléchées (c)	30 719 €	34 648 €	70 133 €	31 253 €	- €
Personnel					
AE+CP	8 586 €		22 900 €	20 000 €	
Fonctionnement et intervention					
AE	35 561 €	63 470 €	39 835 €	11 253,00 €	
CP	8 152 €	34 648 €	47 233 €	11 253,00 €	
Investissement					
AE		- €			
CP		- €			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	16 719 €	54 202 €	- €	1 253 €	- €

CRB 900 - LUDIMOODLE	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - Ludimoodle	-	6 005 €	940 €	0 €	0 €
Recettes fléchées (b)	581 133 €	42 318 €	1 340 €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
Autres Financements publics fléchés (L2C)	552 291 €	- €	- €		
Autres Financements publics fléchés (ANR - Ludimoodle v1)	28 841 €	42 318 €	1 340 €		
Dépenses sur recettes fléchées (c)	575 127 €	49 261 €	300 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	44 722 €	42 000 €	- €		
Fonctionnement et intervention					
AE	509 180 €	7 261 €	300 €		
CP	530 405 €	7 261 €	300 €		
Investissement					
AE	- €	- €	- €		
CP	- €	- €	- €		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées - Ludimoodle (b) - (c)	6 005 €	6 945 €	940 €	- €	- €

CRB 902 - IDEX	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	3 874 201 €	2 539 711 €	1 079 711 €	178 372 €
Recettes fléchées (b)	84 208 823 €	3 198 079 €	4 400 000 €	- €	- €
Autres Financements publics fléchés					
ANR	44 183 770 €	2 198 075 €	1 400 000 €		
BS/SPOND	7 691 €	400 000 €			
Dépenses sur recettes fléchées (c)	40 385 622 €	3 192 165 €	2 800 000 €	901 339 €	- €
Personnel					
AE+CP	4 548 596 €	163 000 €	- €		
Fonctionnement et intervention					
AE	40 424 900 €	241 100 €	2 800 000 €	1 079 711 €	
CP	35 596 996 €	3 762 945 €	2 800 000 €	901 339 €	
Investissement					
AE	248 118 €	6 000 €			
CP	238 030 €	6 520 €			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	3 874 201 €	1 334 430 €	1 460 000 €	901 339 €	- €

CRB 902 - LABEX	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - LABEX	-	11 798 427 €	11 150 932 €	11 941 683 €	499 557 €
Recettes fléchées (b)	91 972 750 €	5 725 608 €	3 133 061 €	18 441 240 €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR LABEX	91 972 750 €	5 725 608 €	3 133 061 €	18 441 240 €	
Autres Financements (dont L2C/L3)					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	303 725 176 €	5 078 113 €	3 303 812 €	6 900 000 €	499 556 €
Personnel					
AE+CP	61 239 476 €	2 462 000 €	2 130 000 €	1 500 000 €	
Fonctionnement et intervention					
AE	37 096 243 €	2 128 786 €	1 619 030 €		
CP	36 384 139 €	2 433 813 €	1 740 222 €	4 500 000 €	499 556 €
Investissement					
AE	6 132 389 €	167 210 €	51 590 €	- €	
CP	6 127 561 €	165 300 €	51 590 €	- €	
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées LABEX (b) - (c)	11 798 427 €	647 495 €	790 751 €	12 441 240 €	499 556 €

CRB 902 - CURSUS+	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	4 604 777 €	3 739 894 €	1 145 770 €	0 €
Recettes fléchées (b)	6 525 000 €	- €	- €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	6 525 000 €	- €	- €		
Autres (recettes)					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	1 940 228 €	864 893 €	2 594 114 €	1 145 770 €	- €
Personnel					
AE+CP	690 411 €	555 000 €	70 000 €		
Fonctionnement et intervention					
AE	1 273 788 €	653 031 €	2 125 932 €	1 145 770 €	
CP	1 266 812 €	709 893 €	2 524 114 €	1 145 770 €	
Investissement					
AE	- €	- €	- €		
CP	- €	- €	- €		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	4 604 777 €	864 893 €	2 594 114 €	1 145 770 €	- €

CRB 900 - ANR-MDOC	Antérieures à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - LABEX	-	307 259 €	664 259 €	825 259 €	0 €
Recettes fléchées (b)	395 789 €	- €	- €	825 259 €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	395 789 €	- €		825 259 €	
Autres Financements (contre établissement)					
Dépenses sur recettes fléchées (c)	703 048 €	357 000 €	161 000 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	703 048 €	357 000 €	161 000 €		
Fonctionnement et intervention					
AE	- €	- €			
CP	- €	- €			
Investissement					
AE	- €	- €			
CP	- €	- €			
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées LABEX (b) - (c)	307 259 €	357 000 €	161 000 €	825 259 €	- €

Autres	Antérieur à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	7 168 060 €	6 088 932 €	6 088 932 €	
Recettes fléchées (b)	- €	14 009 098 €	9 143 515 €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
AUTRES FINANCEMENTS		14 009 098 €	9 143 515 €		
Dépenses sur recettes fléchées (c)	- €	6 841 038 €	10 222 643 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP		725 000 €	3 757 600 €		
Fonctionnement et intervention					
AE		2 270 261 €	3 749 238 €		
CP		2 480 395 €	3 318 445 €		
Investissement					
AE		1 791 789 €	2 602 060 €		
CP		3 633 447 €	3 145 597 €		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- €	7 168 060 €	1 079 128 €	- €	- €

	Antérieur à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes fléchées (b)	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (c)					
Personnel					
AE+CP					
Fonctionnement et intervention					
AE					
CP					
Investissement					
AE					
CP					
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- €	- €	- €	- €	- €

Total opérations sur recettes fléchées	Antérieur à 2024	2024	2025	2026	>2026
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	8 442 449 €	3 199 930 €	4 565 761 €	6 627 376 €
Recettes fléchées (b)	148 910 421 €	25 646 462 €	18 570 643 €	19 361 499 €	€
Dépenses sur recettes fléchées (c)	148 910 421 €	22 646 462 €	18 539 643 €	19 361 499 €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (c) Personnel	127 352 871 €	17 463 943 €	19 505 473 €	8 168 362 €	559 517 €
AE+CP	72 765 339 €	4 056 000 €	4 141 500 €	1 520 000 €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	83 890 804 €	5 402 503 €	10 467 767 €	2 326 734 €	59 951 €
CP	78 216 120 €	9 125 576 €	12 568 786 €	6 648 362 €	559 517 €
Investissement					
AE	6 380 467 €	1 964 999 €	2 655 650 €	- €	- €
CP	6 371 551 €	3 822 367 €	3 899 187 €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	8 442 449 €	5 242 519 €	1 365 890 €	11 193 137 €	559 517 €

Opérations	Montants des opérations
	(1)
OPERATIONS PLAN CAMPUS	590 000 377 €
PILOTAGE DU PLAN CAMPUS	10 932 700 €
AXE vert T3 et Sous station	3 932 700 €
MILC	8 500 000 €
CREDITS INGENIERIE 2008-2013	7 500 000 €
EMPRUNTS	41 153 553 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 1	4 419 413 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 2	19 589 156 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 3	6 775 876 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 4	5 519 847 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 5	4 849 261 €
CAMPUS CHARLES MERIEUX PPP	205 828 619 €
LYON SUD UCBL PPP (HT)	31 000 000 €
ENS GERLAND ENS PPP (HT)	100 000 000 €
LES QUAIS	74 428 619 €
dont MOP Les Quais	66 800 000 €
dont MOP Musée des Moulages	4 815 243 €
dont MOP Sciences Po	2 813 376 €
CAMPUS LYONTECH	295 156 698 €
CREM (ITC)	245 020 000 €
MOP CHIMIE BIO	16 541 448 €
MOP TOUR D	10 725 000 €
CHAUFFERIE DEMANTELEMENT	4 484 000 €
CREDITS INGENIERIE 2013-2015	5 867 000 €
RUE GRIGNARD	1 636 552 €
DEAMBULATORIE	5 180 800 €
PÔLE DE VIE	5 701 898 €
STRATEGIE IMMOBILIERE	28 328 807 €
CPER - PORTE DES ALPES	4 461 785,00 €
FABRIQUE DE L'INNOVATION (HT)	20 240 000,00 €
CPER - TREFILERIE	135 022,00 €
CPER - ESPE (Bouq en l'esrou 100 000 etat)	100 000,00 €
CPER - PUBLIC FACTORY	3 392 000,00 €
PROGRAMMES INVESTISSEMENT D'AVENIR	183 129 399 €
CURSUS +	6 525 000 €
LUS	9 252 216 €
LAREX	119 272 658 €
IDEX	48 079 526 €
STRATEGIE ACADEMIQUE	2 890 882 €
LUDIMOODLE & LUDIMOODLE +	624 688 €
IADOC	1 181 745 €
BPI	887 700 €
LIFERICYCLO	75 249 €
SAPS	121 100 €
VIE ETUDIANTE	554 405 €
CENTRE DE SANTE MENTALE	554 405 €
Total programmes pluriannuels	804 303 871 €

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024										Restes	
Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes à engager en fin d'année 2024 (A6)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année 2024 (C6)
AE ouvertes < 2024	AE consommées < 2024	AE reportées ou reprogrammées en 2024	AE nouvelles engagées en 2024	Total des AE ouvertes pour 2024	CP ouverts < 2024	CP consommés < 2024	CP reportés ou reprogrammés en 2024	CP nouveaux consommés en 2024	Total des CP ouverts pour 2024		
(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(11) - (6)	(11) - (6) - (8) - (11)
537 918 893 €	512 868 040 €	- €	31 055 143 €	31 055 143 €	390 550 276 €	390 550 276 €	- €	16 099 316 €	16 099 316 €	17 748 387 €	137 273 590 €
19 543 932 €	19 543 932 €	- €	288 768 €	288 768 €	19 543 932 €	19 543 932 €	- €	372 091 €	372 091 €	- €	16 677 €
3 736 065 €	3 736 065 €	- €	196 635 €	196 635 €	3 736 065 €	3 736 065 €	- €	196 635 €	196 635 €	- €	- €
8 307 867 €	8 307 867 €	- €	192 233 €	192 233 €	8 307 867 €	8 307 867 €	- €	175 456 €	175 456 €	- €	16 677 €
7 500 000 €	7 500 000 €	- €	- €	- €	7 500 000 €	7 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
41 153 553 €	41 153 553 €	- €	- €	- €	19 977 726 €	19 977 726 €	- €	2 503 131 €	2 503 131 €	- €	24 672 696 €
4 419 413 €	4 419 413 €	- €	- €	- €	2 006 372 €	2 006 372 €	- €	260 921 €	260 921 €	- €	2 152 120 €
19 589 156 €	19 589 156 €	- €	- €	- €	7 765 273 €	7 765 273 €	- €	1 087 534 €	1 087 534 €	- €	10 736 349 €
6 775 876 €	6 775 876 €	- €	- €	- €	2 040 293 €	2 040 293 €	- €	439 397 €	439 397 €	- €	4 296 186 €
5 519 847 €	5 519 847 €	- €	- €	- €	1 375 923 €	1 375 923 €	- €	373 392 €	373 392 €	- €	3 770 533 €
4 849 261 €	4 849 261 €	- €	- €	- €	789 866 €	789 866 €	- €	341 887 €	341 887 €	- €	3 717 508 €
104 796 018 €	104 796 018 €	- €	1 134 000 €	1 134 000 €	107 112 727 €	107 112 727 €	- €	5 879 232 €	5 879 232 €	9 408 601 €	82 938 058 €
29 581 513 €	29 581 513 €	- €	158 000 €	158 000 €	12 881 901 €	12 881 901 €	- €	1 499 644 €	1 499 644 €	1 260 487 €	15 357 968 €
90 790 886 €	90 790 886 €	- €	971 000 €	971 000 €	19 868 582 €	19 868 582 €	- €	4 313 213 €	4 313 213 €	8 238 114 €	67 580 091 €
74 428 619 €	74 428 619 €	- €	5 000 €	5 000 €	74 362 244 €	74 362 244 €	- €	66 375 €	66 375 €	- €	- €
66 795 000 €	66 795 000 €	- €	5 000 €	5 000 €	66 733 625 €	66 733 625 €	- €	66 375 €	66 375 €	- €	- €
4 815 243 €	4 815 243 €	- €	- €	- €	4 815 243 €	4 815 243 €	- €	- €	- €	- €	- €
2 813 376 €	2 813 376 €	- €	- €	- €	2 813 376 €	2 813 376 €	- €	- €	- €	- €	- €
257 374 537 €	257 374 537 €	- €	29 532 375 €	29 532 375 €	249 915 892 €	249 915 892 €	- €	7 344 862 €	7 344 862 €	8 249 786 €	29 646 151 €
217 520 000 €	217 520 000 €	- €	27 500 000 €	27 500 000 €	210 853 346 €	210 853 346 €	- €	5 879 476 €	5 879 476 €	- €	28 287 178 €
16 541 448 €	16 541 448 €	- €	- €	- €	16 541 448 €	16 541 448 €	- €	- €	- €	- €	- €
10 725 000 €	10 725 000 €	- €	- €	- €	10 725 000 €	10 725 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
295 334 €	295 334 €	- €	635 000 €	635 000 €	244 165 €	244 165 €	- €	435 000 €	435 000 €	3 553 666 €	251 169 €
5 867 000 €	5 867 000 €	- €	- €	- €	5 867 000 €	5 867 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
772 182 €	772 182 €	- €	864 370 €	864 370 €	38 580 €	38 580 €	- €	797 972 €	797 972 €	- €	800 000 €
8 680 €	8 680 €	- €	476 000 €	476 000 €	6 605 €	6 605 €	- €	172 032 €	172 032 €	4 696 120 €	306 043 €
5 644 893 €	5 644 893 €	- €	57 005 €	57 005 €	5 639 748 €	5 639 748 €	- €	60 382 €	60 382 €	0 €	1 768 €
25 050 853 €	25 050 853 €	- €	1 921 294 €	1 921 294 €	13 904 318 €	13 904 318 €	- €	12 791 964 €	12 791 964 €	1 356 660 €	275 865 €
4 461 785 €	4 461 785 €	- €	- €	- €	4 461 785 €	4 461 785 €	- €	- €	- €	- €	- €
17 054 340 €	17 054 340 €	- €	1 829 000 €	1 829 000 €	6 344 621 €	6 344 621 €	- €	12 304 000 €	12 304 000 €	1 356 660 €	234 719 €
69 900 €	69 900 €	- €	65 122 €	65 122 €	24 203 €	24 203 €	- €	69 673 €	69 673 €	- €	41 146 €
97 828 €	97 828 €	- €	2 172 €	2 172 €	86 709 €	86 709 €	- €	13 291 €	13 291 €	- €	- €
3 367 000 €	3 367 000 €	- €	25 000 €	25 000 €	2 987 000 €	2 987 000 €	- €	405 000 €	405 000 €	- €	- €
160 815 822 €	160 815 822 €	- €	10 734 123 €	10 734 123 €	155 119 237 €	155 119 237 €	- €	10 101 286 €	10 101 286 €	11 579 454 €	6 329 422 €
1 924 170 €	1 924 170 €	- €	808 031 €	808 031 €	1 920 223 €	1 920 223 €	- €	864 893 €	864 893 €	3 792 799 €	52 918 €
9 185 930 €	9 185 930 €	- €	4 757 996 €	4 757 996 €	9 042 215 €	9 042 215 €	- €	225 715 €	225 715 €	4 691 710 €	4 675 995 €
104 488 108 €	104 488 108 €	- €	4 757 996 €	4 757 996 €	103 771 176 €	103 771 176 €	- €	5 078 113 €	5 078 113 €	10 026 554 €	396 814 €
45 217 615 €	45 217 615 €	- €	410 100 €	410 100 €	40 385 622 €	40 385 622 €	- €	3 932 565 €	3 932 565 €	2 451 811 €	1 309 528 €
2 220 648 €	2 220 648 €	- €	489 610 €	489 610 €	2 233 633 €	2 233 633 €	- €	461 619 €	461 619 €	180 624 €	15 006 €
553 902 €	553 902 €	- €	49 261 €	49 261 €	575 127 €	575 127 €	- €	49 261 €	49 261 €	21 525 €	21 225 €
703 048 €	703 048 €	- €	357 000 €	357 000 €	703 048 €	703 048 €	- €	357 000 €	357 000 €	121 697 €	- €
870 322 €	870 322 €	- €	17 379 €	17 379 €	869 490 €	869 490 €	- €	18 210 €	18 210 €	- €	0 €
69 249 €	69 249 €	- €	2 500 €	2 500 €	69 249 €	69 249 €	- €	2 500 €	2 500 €	3 500 €	- €
24 127 €	24 127 €	- €	63 470 €	63 470 €	16 719 €	16 719 €	- €	34 648 €	34 648 €	33 903 €	36 231 €
- €	- €	- €	654 405 €	654 405 €	- €	- €	- €	504 405 €	504 405 €	100 000 €	150 000 €
- €	- €	- €	654 405 €	654 405 €	- €	- €	- €	504 405 €	504 405 €	100 000 €	150 000 €
726 006 216 €	700 955 363 €	- €	44 854 575 €	44 854 575 €	561 807 465 €	561 807 465 €	- €	39 958 590 €	39 958 590 €	39 765 120 €	144 043 883 €

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en 2025	CP prévus en 2025	AE prévues en 2026	CP prévus en 2026	AE prévues > 2026	CP prévus > 2026
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
17 748 387 €	21 734 526 €	- €	9 533 088 €	0 €	123 754 364 €
- €	16 677 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	16 677 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	2 396 316 €	- €	2 287 499 €	- €	19 988 882 €
- €	234 943 €	- €	223 098 €	- €	1 694 079 €
- €	1 095 231 €	- €	1 043 590 €	- €	8 597 529 €
- €	404 059 €	- €	385 951 €	- €	3 506 176 €
- €	344 387 €	- €	329 569 €	- €	3 096 577 €
- €	317 696 €	- €	305 291 €	- €	3 094 521 €
9 408 601 €	7 245 589 €	- €	7 245 589 €	0 €	77 945 482 €
1 260 487 €	1 620 388 €	- €	1 620 388 €	- €	13 377 679 €
8 238 114 €	5 625 201 €	- €	5 625 201 €	0 €	64 567 803 €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
8 249 786 €	12 075 944 €	- €	- €	0 €	25 820 000 €
- €	3 267 178 €	- €	- €	- €	25 020 000 €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
3 553 666 €	3 804 835 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
4 696 120 €	5 002 163 €	- €	- €	- €	- €
- €	1 768 €	- €	- €	0 €	- €
1 356 660 €	1 632 525 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
1 356 660 €	1 591 379 €	- €	- €	- €	- €
- €	41 146 €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
- €	- €	- €	- €	- €	- €
8 928 532 €	9 447 926 €	3 815 481 €	8 137 109 €	3 747 103 €	499 556 €
2 195 932 €	2 594 114 €	1 145 770 €	1 145 770 €	451 097 €	0 €
70 000 €	70 000 €	90 000 €	90 000 €	59 951 €	- €
3 802 600 €	3 923 812 €	1 500 000 €	6 000 000 €	4 723 954 €	499 557 €
2 860 000 €	2 860 000 €	1 079 711 €	901 339 €	1 487 900 €	0 €
227 497 €	234 933 €	31 253 €	- €	78 126 €	0 €
300 €	300 €	- €	- €	21 225 €	0 €
161 000 €	161 000 €	- €	- €	39 803 €	- €
- €	- €	- €	- €	1 €	0 €
62 725 €	70 133 €	31 253 €	- €	60 075 €	0 €
50 000 €	142 481 €	- €	- €	150 000 €	92 481 €
50 000 €	142 481 €	- €	- €	150 000 €	92 481 €
28 311 076 €	33 192 390 €	3 846 734 €	17 670 137 €	3 518 977 €	124 161 43

Tableau des opérations pluriannuelles

B. RÉVISION DES RECETTES

* Subvention pour charges de service public; autres financements de l'Etat; fiscalité affectée; financement de l'Etat fédéral

** Autres financements publics (globalisés ou liés)

[illegible]

BUDGET RECTIFICATIF N°3 2024

Opérations	< 2024	2024	2025	> 2025	Total (autofinancement par l'établissement)
OPERATIONS PLAN CAMPUS	66 133 €	- 49 456 €	- 16 677 €	- €	- €
PILOTAGE DU PLAN CAMPUS	66 133 €	- 49 456 €	- 16 677 €	- €	- €
AXE vert T3 et Sous station (901140C)	- 126 000 €	126 000 €	- €	- €	- €
MILC	192 133 €	- 175 456 €	- 16 677 €	- €	- €
CREDITS INGENIERIE 2008-2013	- €	- €	- €	- €	- €
EMPRUNTS	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 1	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 2	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 3	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 4	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 5	- €	- €	- €	- €	- €
CAMPUS CHARLES MERIEUX PPP	- €	- €	- €	- €	- €
LYON SUD UCBL PPP (HT)	- €	- €	- €	- €	- €
ENS GERLAND ENS PPP (HT)	- €	- €	- €	- €	- €
LES QUAIS	- €	- €	- €	- €	- €
CAMPUS LYONTECH	- €	- €	- €	- €	- €
CREM (TTC)	- €	- €	- €	- €	- €
MOP CHIMIE BIO	- €	- €	- €	- €	- €
MOP TOUR D	- €	- €	- €	- €	- €
CHAUFFERIE DEMANTELEMENT	- €	- €	- €	- €	- €
CRÉDITS INGÉNIERIE 2013-2015	- €	- €	- €	- €	- €
RUE GRIGNARD	- €	- €	- €	- €	- €
DEAMBULATOIRE	- €	- €	- €	- €	- €
PÔLE DE VIE	- €	- €	- €	- €	- €
STRATEGIE IMMOBILIERE	- 500 000 €	- 2 000 000 €	- 1 100 000 €	- €	- 3 600 000 €
CPER - PORTE DES ALPES	- €	- €	- €	- €	- €
FABRIQUE DE L'INNOVATION (HT)	- 500 000 €	- 2 000 000 €	- 1 100 000 €	- €	- 3 600 000 €
CPER - TREFILERIE	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - ESPE (bourg en bresse 100 000 etat)	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - PUBLIC FACTORY	- €	- €	- €	- €	- €
PROGRAMMES INVESTISSEMENT D'AVENIR	- 7 885 556 €	- 1 701 937 €	- 443 237 €	9 855 015 €	- 175 714 €
CURSUS +	4 604 777 €	- 864 893 €	- 2 594 114 €	- 1 145 770 €	- €
LUS	- 4 566 106 €	- 150 049 €	4 580 000 €	39 559 €	- 175 715 €
LABEX	- 11 798 427 €	647 495 €	- 790 751 €	11 941 683 €	- €
IDEX	3 874 201 €	- 1 334 490 €	- 1 638 372 €	901 338 €	0 €
STRATEGIE ACADEMIQUE	- 540 175 €	- 277 806 €	- 21 838 €	800 515 €	- 39 303 €
LUDIMOODLE & LUDIMOODLE +	6 005 €	- 6 945 €	940 €	0 €	- €
IADOC	- 307 259 €	- 357 000 €	- 161 000 €	785 956 €	- 39 303 €
BPI	- 184 230 €	81 830 €	102 400 €	0 €	0 €
LIFERECYCLO	- 54 690 €	4 309 €	35 822 €	14 559 €	- €
SAPS	- 16 719 €	16 719 €	- €	0 €	- €
VIE ETUDIANTE	- €	- 264 405 €	- 142 481 €	92 481 €	- 314 405 €
CENTRE DE SANTE MENTALE	- €	- 264 405 €	- 142 481 €	92 481 €	- 314 405 €
TOTAL	- 8 859 598 €	- 4 293 604 €	- 1 724 233 €	10 748 012 €	- 4 129 423 €

- Notice
- Seules les opérations immobilières ont vocation à être renseignées dans ce tableau. Il s'agit des opérations immobilières pluriannuelles, c'est-à-dire ayant une durée supérieure à 365 jours.
 - Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
 - Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagé".
 - Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
 - Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant
 - Colonne (18) "Montant de l'opération envisagé" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
 - Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à de la prévision budgétaire.
 - Colonnes (19a), (19b) et (19c) relatives aux notifications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notifications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation
 - Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
 - Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

TABEAU 14
Synthèse Budgétaire et Comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Compte financier 2023	BI 2024	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3 2024
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	129 115 590,37 €	161 606 825,37 €	188 293 774,00 €	188 293 774,00 €	- €
							- €
	2	Niveau initial du fonds de roulement	26 672 714,00 €	19 501 619,00 €	226 508 654,00 €	226 508 654,00 €	- €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 13 823 296,00 €	- 10 335 756,00 €	197 113 980,00 €	197 113 980,00 €	- €
	4	Niveau initial de la trésorerie	40 496 010,00 €	29 837 375,00 €	29 394 674,00 €	29 394 674,00 €	- €
							- €
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	116 925 451,00 €	40 922 955,65 €	68 094 978,00 €	61 583 849,00 €	- 6 511 129,00 €
							- €
	6	Résultat patrimonial	172 361,00 €	67 608,00 €	65 036,56 €	18 950,00 €	- 46 086,56 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	4 507 675,00 €	277 608,00 €	335 036,56 €	288 950,00 €	- 46 086,56 €
	8	Variation du fonds de roulement	199 835 939,00 €	- 5 519 944,00 €	- 10 503 425,44 €	- 9 102 319,00 €	1 401 106,44 €
							- €
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	- 7 972 457,00 €	- 6 953 405,00 €	- 6 953 405,00 €	- 6 953 405,00 €	- €
							- €
	10 9.a	Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	160 497,00 €	- €	- €	- €	- €
		Variation des stocks		- €		- €	- €
		Production immobilisée		- €		- €	- €
		Charges sur créances irrécouvrables	- 34 787,00 €	- €		- €	- €
		Produits divers de gestion courante	195 284,00 €	- €		- €	- €
							- €
	11 9.b	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	196 505 094,84 €	- 6 776 748,00 €	3 119 004,56 €	- 2 173 467,00 €	- 5 292 471,56 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	- 2 122 780,00 €	109 638 620,00 €	3 549 004,56 €	- 2 922 539,00 €	- 6 471 543,56 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	229 499 770,59 €				
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	- 722 533,27 €	102 861 872,00 €	2 998 810,00 €	2 998 810,00 €	- €
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	- 30 149 342,48 €		- 3 428 810,00 €	- 2 249 738,00 €	1 179 072,00 €
							- €
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	11 142 805,00 €	- 5 696 601,25 €	- 6 669 025,00 €	24 553,00 €	6 693 578,00 €
	12.a	Recettes budgétaires	68 890 071,00 €	62 293 807,30 €	62 983 814,00 €	63 626 599,00 €	642 785,00 €
	12.b	Crédits de paiement ouverts en n	57 747 257,00 €	67 990 408,55 €	69 652 839,00 €	63 602 046,00 €	- 6 050 793,00 €
							- €
	13 9.c	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires	- 22 244 142,00 €	7 122 220,00 €	7 122 220,46 €	- €	- 7 122 220,46 €
							- €
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	- 11 101 337,00 €	- 12 818 820,00 €	- 13 791 245,43 €	24 553,00 €	13 815 798,43 €
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	- 7 863 211,00 €	- 4 673 357,00 €	- 4 244 949,00 €	5 242 519,26 €	9 487 468,26 €
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	- 3 238 126,00 €	- 8 145 463,00 €	- 9 546 296,43 €	- 12 787 011,12 €	- 3 240 714,69 €
							- €
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	210 937 276,00 €	7 298 876,00 €	3 287 820,02 €	- 9 126 872,00 €	- 12 414 692,02 €
							- €
	16	Variation des restes à payer	69 178 184,00 €	- 27 067 453,00 €	- 27 067 453,00 €	- 2 018 197,00 €	25 049 256,00 €
							- €
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	188 293 774,00 €	134 539 372,37 €	161 226 321,00 €	186 275 577,00 €	25 049 256,00 €
							- €
	18	Niveau final du fonds de roulement	226 508 654,00 €	13 981 675,00 €	216 005 228,56 €	217 406 335,00 €	1 401 106,44 €
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	197 113 980,00 €	- 3 036 880,00 €	200 401 800,02 €	195 556 152,86 €	- 4 845 647,16 €
	20	Niveau final de la trésorerie	29 394 674,00 €	17 018 555,00 €	15 603 428,54 €	21 850 182,14 €	6 246 753,60 €

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



Note de l'ordonnateur relative au projet de budget rectificatif numéro 3 2024 (BR2) de la Communauté d'Universités et Etablissements (ComUE) Lyon Saint Etienne

Ce budget rectificatif s'inscrit dans la continuité du budget rectificatif numéro 2. Il permet la déprogrammation d'opérations non réalisées et décalées à l'exercice 2025.

Les plus gros impacts concernent les plans d'investissements d'avenir, notamment Coursus +, ainsi que la déprogrammation d'une partie du centre de santé mentale, qui se décale sur l'exercice 2025.

Au niveau des ressources humaines, une forte déprogrammation est réalisée du fait du décalage de l'ouverture du centre de santé mentale. De plus, des postes n'ont pas été renouvelés, afin d'adapter la structure au contexte budgétaire et à l'évolution des missions de la ComUE.

1. AUTORISATIONS D'EMPLOI (TABLEAU N°1)

1. Budget Etat

Pour rappel, notre plafond d'emplois à l'UdL notifié par le ministère est de 95 ETP et la dernière notification nous accorde une enveloppe de 6 528 874 € en masse salariale.

Les emplois sous plafond « Etat » financés par la subvention pour charge de service public (SCSP) votés au BR2 2024 sont au nombre de 86. Nous prévoyons, une baisse de ces emplois à hauteur de 80 ETPT pour la fin de l'année 2024.

Deux départs de deux CDI à la suite de démissions sont également à évoquer. Un étant parti depuis janvier et le deuxième depuis juin. Ces postes ne seront pas remplacés.

2. Ressources propres

Concernant le plafond hors-Etat, le point majeur provient de la prolongation de plusieurs de nos Labex jusqu'en 2027. Cette prolongation s'est confirmée au moment où nous avons commencé les dialogues de gestion avec les Labex concernant le BI 2025. La stratégie de la ComUE concernant cette prolongation n'étant pas complètement arrêtée, c'est dans ce contexte que les Labex ont commencé à composer leur atterrissage 2024 préparé le budget initial 2025.

Cela devrait se traduire par une forte baisse des contrats de recherche (doctorants) en 2025. Il ne devrait plus y avoir de nouveau contrats doctoraux, sauf finalisation de thèse. Leurs recrutements vont surtout concerner des profils d'ingénieur ou des contrats de projet sur des post-doctorants assimilés.

Il se pose également la question du maintien/repositionnement des gestionnaires de pilotage Labex, dont la plupart sont en CDI.

Sur le volet de la vie étudiante, la ComUE ouvrira son centre de santé mentale à partir de janvier 2025. Le modèle économique de base établi en début d'année prévoyait plutôt une ouverture à la rentrée universitaire 2024. Les recrutements prévus ont été décalés en conséquence. En octobre, seule la médecin directrice a été recrutée. Son équipe va s'étoffer à partir de 2025 : recrutements d'un responsable affaires financières, de deux médecins, d'un psychiatre, d'un psychologue, d'un infirmier et d'un secrétaire médical.

Sur le volet des apprentis, il n'y aura pas de nouvelle campagne cette année-ci, contrairement à ce qui était envisagé lors du budget initial. Le recrutement d'un seul nouvel apprenti a été autorisé sur 2023.

Concernant les CDI, deux personnels ont bénéficié d'un passage en CDI (ancienneté de 6 ans acquise) alors qu'en parallèle, un agent en CDI a quitté la ComUE à la suite d'une réussite concours depuis la rentrée universitaire.

3. Points divers et impact des mesures budgétaires 2023

Concernant notre campagne d'emplois, deux postes ont été proposés à ouverture sur concours néanmoins ces deux concours ne seront pas pourvus.

Pour finir, nous rappelons les mesures budgétaires de juillet 2023 qui ont eu un impact sur notre budget global 2024 :

- L'augmentation du point d'indice de juillet 2023 : + 90 K€ par rapport à 2023
- L'augmentation de la prise en charge des transports collectifs : + 15.5 K€ par rapport à 2023
- L'augmentation des indemnités forfaitaires de CET : + 3.5K€ si on reste sur un versement de jours équivalent à 2023.
- L'augmentation des INM de 5 points au 1er janvier 2024 : +67,6 K€
- L'augmentation des forfaits des doctorants de 2074 € à 2100 € brut au 1er janvier 2024 : +7.8 K€. Cette augmentation ne fait pas partie des mesures générales de l'été 2023 mais de l'arrêté du 26 décembre 2022 portant sur la revalorisation des doctorants jusqu'en 2026.

Ces mesures ayant déjà été prises en compte sur le BI 2024, elles n'ont pas eu d'impact supplémentaire depuis le budget rectificatif n°1 2024 de mars. Concernant de nouvelles mesures sur 2024, nous notons la revalorisation du SMIC de 2% à partir du 1 er novembre 2024.

Cette augmentation n'impactera que nos apprentis dont le salaire est indexé à la valeur du SMIC et à un impact très minime de l'ordre de +0.5 K€ sur 2024.

La revalorisation du CAS pension de 4% aura lui un impact sur 2025

2. ANALYSE DES DEPENSES

2.1 Les autorisations budgétaires et les crédits de paiement

Evolution des autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP), tableau n°2 « autorisations budgétaires » tous centres de responsabilité budgétaires (CRB) confondus (en euros)

Enveloppe	AE BR2 2024	AE BR3 2024	Variation	CP BR2 2024	CP BR3 2024	Variation
Personnel	13 007 000	11 970 000	- 1 037 000	13 007 000	11 970 000	- 1 037 000
Globalisé	8 396 800	7 914 000	- 482 800	8 396 800	7 914 000	- 482 800
Fléché	4 610 200	4 056 000	- 554 200	4 610 200	4 056 000	- 554 200
Fonctionnement	46 486 863	41 222 361	- 5 264 502	29 958 489	26 280 095	- 3 678 394
Globalisé	38 250 832	35 792 358	- 2 458 474	17 735 433	16 754 519	- 980 914
Fléché	8 236 031	5 430 003	- 2 806 028	12 223 056	9 525 576	- 2 697 480
Investissement	8 601 115	8 541 488	- 59 627	26 687 350	25 351 951	- 1 335 399
Globalisé	5 010 228	6 576 489	1 566 261	12 474 123	21 529 584	9 055 461
Fléché	3 590 887	1 964 999	- 1 625 888	14 213 227	3 822 367	- 10 390 860

Une reprogrammation des opérations immobilières induit une baisse du budget du plan campus, et des opérations relatives à la stratégie immobilière. Ces budgets seront repositionnés sur l'exercice 2025. En AE, l'avenant à la convention du plan campus, permettant les travaux de l'INSA reste à signer et engager d'ici la fin de l'année 2024.

L'ouverture du centre de santé mentale avait été prévu budgétairement au 1 juillet 2024. Son ouverture étant décalée courant janvier 2025, une reprogrammation des ressources humaines a été faite. Ce décalage d'ouverture est principalement imputé à des travaux plus complexes à réaliser sur le bâtiment que la ville met à disposition de la ComUE, ainsi qu'à des publications de marchés infructueuses.

Les labex continuent leur atterrissage, même si l'autorisation d'utiliser les fonds ANR a été actée. L'évolution RH est plus marquée qu'estimée, ce qui induit une baisse du budget afférant. Par ailleurs, la ComUE a pris des dispositions permettant de réduire la charge RH financée sur la SCSP et les recettes d'activités. Cela s'est traduit par la non-reconduction de 7.8 ETP.

En investissement, l'enveloppe reste globalement stable. Une répartition entre le fléché et le globalisé est marquée. En effet, pour des questions de faisabilité de suivi du plan campus dans l'outil de gestion financière, l'établissement a été contraint de basculer le plan campus sur des imputations globalisées. Il reste suivi spécifiquement grâce à une société distincte dans le système d'information.

2.2 Les centres de responsabilité budgétaire

Le budget 2024 apporte une nouvelle structure budgétaire, pour mieux répondre aux recommandations de l'audit en matière d'analyse. Elle intègre ainsi 11 centres de responsabilité budgétaire, contre trois précédemment. Cela permet une meilleure lecture des activités de la ComUE.

La prépondérance du plan campus et de l'immobilier reste importante dans les comptes de la ComUE.

Au niveau des PIA, 1M€ ont été déprogrammés pour être basculés sur 2025. En effet, la ComUE est en attente de justification d'action, permettant le paiement du solde de plusieurs conventions de partenariat.

Centre de responsabilité budgétaire	AE BR2 2024	AE BR3 2024	CP BR2 2024	CP BR3 2024
Plan campus	37 573 537	34 817 852	24 716 089	21 525 962
PIA	10 200 369	8 967 262	14 070 722	12 921 708
Parcours universitaires & compétences	2 752 103	3 121 569	2 888 781	2 823 407
I-Factory	470 200	443 200	310 200	283 200
Excellence scientifique	3 088 939	3 075 643	3 181 904	3 191 600
Rayonnement international	1 072 819	1 064 723	1 159 789	1 204 986
Qualité de vie étudiante	716 400	471 000	656 400	466 000
Centre de santé mentale	714 405	741 305	761 905	539 424
Immobilier & évolution des campus	3 505 642	2 483 650	14 374 023	13 659 192
Missions supports	5 301 469	4 757 630	4 792 431	5 184 678
Missions transversales	2 753 500	1 790 015	2 795 000	1 801 889

2.3 Dépenses par destination

Destinations	AE BR3 2024	CP BR3 2024
D102 - Formation initiale et continue de niveau M	1 349 152	1 158 870
D103 - Formation initiale et continue de niveau D	2 108 616	1 917 610
D105 - Bibliothèques et documentation	117 632	120 002
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire e	8 927 262	9 359 863
D113 - Diffusion des savoirs et musées	876 650	865 556
D114 - Immobilier	37 301 502	35 185 154
D115 - Pilotage et support	9 840 730	13 989 567
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 212 305	1 005 424

3. ANALYSE DES RECETTES

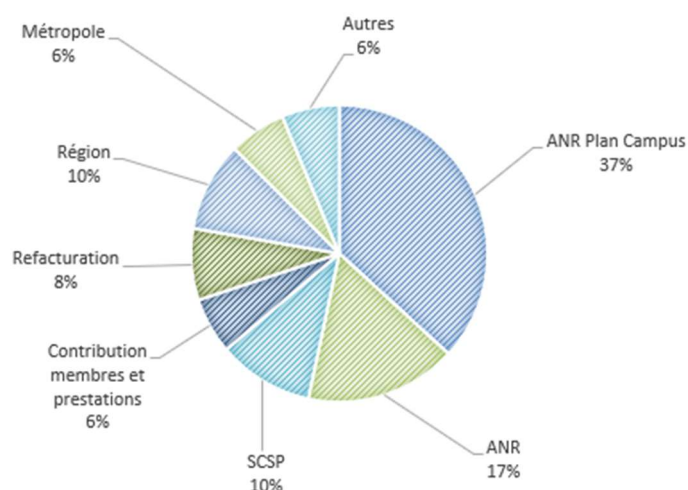
L'ANR est le plus gros financeur de l'établissement avec 54% des recettes de la ComUE. Les refacturations correspondant aux achats mutualisés ainsi qu'aux dépenses réalisées pour le compte des établissements dans le cadre du plan campus, représentent 8% des recettes. Celles-ci correspondent aux dépenses à l'euro près.

La région apporte 10% du budget de l'établissement en 2024, ce qui marque notamment un support important du centre de l'entrepreneuriat, de l'aménagement du centre de santé mentale, de la construction de la I-Factory et du soutien de la fête de la science.

La métropole contribue à hauteur de 6% des recettes de la ComUE. Elle finance de nombreuses activités relevant de la stratégie académique, ainsi que la construction de la I-Factory.

Origines	RE BR2 2024
R1 - Subvention pour charges de service public	6 473 355
R10 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union E	120 500
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	12 139 532
R12 - Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	2 228 800
R13 - Autres recettes	4 103 087
R7 - ANR investissements d'avenir	8 912 165
R8 - ANR hors investissements d'avenir	23 776 369
R9 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	5 872 791

RECETTES ENCAISSÉES PAR FINANCEUR



4. DECOMPOSITION DES SOLDES BUDGETAIRES PAR CRB

Le solde relatif au plan campus permet de couvrir une partie de remboursement du capital de l'emprunt. Pour rappel, celui-ci est non budgétaire et donc non retranscrit dans la comptabilité budgétaire. Il convient donc de dégager un solde budgétaire permettant de couvrir le flux de trésorerie du remboursement.

Les soldes des autres centres de responsabilité budgétaires sont négatifs, du fait que la contribution des membres et la subvention pour charge de service public ne sont pas ventilés sur les services. Elles sont comptabilisées dans le CRB « Missions transversales ».

Centre de responsabilité	CP BR3 2024	RE BR3 2024	Solde
Plan campus	21 525 962	27 096 790	5 570 828
PIA	12 921 708	10 896 117	- 2 025 591
Parcours universitaires & compétences	2 823 407	1 458 954	- 1 364 453
I-Factory	283 200	240 000	- 43 200
Excellence scientifique	3 191 600	1 924 594	- 1 267 006
Rayonnement international	1 204 986	644 654	- 560 332
Qualité de vie étudiante	466 000	419 745	- 46 255
Centre de santé mentale	539 424	172 000	- 367 424
Immobilier & évolution des campus	13 659 192	10 137 776	- 3 521 416
Missions supports	5 184 678	688 707	- 4 495 971
Missions transversales	1 801 889	9 947 262	8 145 373

5. OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (OPCT)

Les OPCT se développent à la ComUE, principalement sur les thématiques immobilières où l'établissement accompagne les membre et associés dans la réalisation de leurs opérations. Les compétences acquises dans le cadre du plan campus permettent de proposer une expertise à nos partenaires.

Les OPCT se décomposent en deux types d'opérations :

- Les conventions tripartites qui lient le financeur, l'utilisateur final et la ComuE. La ComuE encaisse puis reverse l'intégralité à l'utilisateur final.
- Les conventions de mandat pour travaux immobiliers pour lesquelles les établissements versent une avance sur les futures dépenses, cette avance est reconstituée mensuellement au fur et à mesure des décaissements de la ComuE.

Ces opérations doivent être suivies avec la plus grande attention, notamment l'encaissement des avances de la part des mandants mais également la reconstitution de ces avances lorsque l'UdL présente le relevé mensuel de dépenses. Il ne faudrait pas que ces opérations pèsent sur la trésorerie.

Opérations	Décaissements	Encaissements
LABEX ASLAN	876 882 €	876 882 €
IDEFI - SAMSEI	0 €	0 €
EUR Sleight	1 125 452 €	1 125 452 €
EUR H2O	770 714 €	770 714 €
PLASCAN	0 €	0 €
LUDIMOODLE +	324 607 €	324 607 €
CAMPUS DU FUTUR SAINT-ETIENNE	188 629 €	0 €
AXEL ONE	29 635 €	- €
CPER campus artistique	0 €	0 €
CSNMD	30 946 €	525 000 €
ENSAL B12	68 625 €	600 000 €
ENSAL CR	0 €	0 €
ENSAL CPER	0 €	0 €
ENISE	8 871 €	0 €
VETAGRO SUP	4 890 €	410 000 €
IEP Rognon	- €	- €
Ecoles Doctorales	458 000 €	458 000 €
ENSSIB	0 €	0 €
Déclinaison SD la Doua	0 €	0 €
Pré Prog RU Jussieu	0 €	0 €
INSPE Lyon	0 €	0 €
Colloque agent comptable	5 230 €	5 230 €
PUI	860 800 €	1 000 000 €
TVA	3 468 983 €	1 508 399 €
Total	8 222 264 €	7 604 284 €

6. RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2024

Ce budget rectificatif n'a pas un fort impact sur le résultat patrimonial. En effet, la diminution des charges porte essentiellement sur des projets financés, l'impact est donc insignifiant.

Il en est de même pour la section d'investissement.

CHARGES	Compte financier 2023	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 /	PRODUITS	Compte financier 2023	BR2 2024	BR3 2024	VARIATION BR2 2024 / BR3
Personnel	12 452 824 €	11 771 790 €	11 140 300 €	-631 490 €	Subventions de l'Etat	27 330 629 €	6 473 355 €	6 473 355 €	- €
Personnel (Charge de pension civil)	682 286 €	845 000 €	710 000 €	-135 000 €	Fiscalité affectée	- €			- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	23 123 095 €	30 348 699 €	25 212 723 €	-5 135 976 €	Autres subventions	3 095 396 €	30 083 000 €	23 067 418 €	-7 015 582 €
Fonctionnement - Autres charges non budgétaires	- €	700 000 €	700 000 €	- €	Autres produits	6 004 115 €	7 174 171 €	8 241 200 €	1 067 029 €
TOTAL DES CHARGES	36 258 205 €	43 665 489 €	37 763 023 €	-5 902 466 €	TOTAL DES PRODUITS	36 430 140 €	43 730 526 €	37 781 973 €	-5 948 553 €
Résultat prévisionnel : bénéfice	171 935 €	65 037 €	18 950 €	-46 087 €	Résultat prévisionnel : perte	- €	- €	- €	- €

7. SOUTENABILITE BUDGETAIRE

8.1 Les restes à payer

Les restes à payer fin 2024 sont estimés à 186 M€. Ces derniers ne prennent pas en compte le montant du capital de l'emprunt restant dû, qui lui n'est pas budgétaire (156 M€).

Il se compose des éléments suivants :

- 24.7 M€ de remboursement d'intérêts d'emprunt
- 155 M€ au titre du plan campus
- 4.7 M€ au titre des PIA
- 1.6 M€ au titre de la I-Factory

8.2 La trésorerie

Ce budget rectificatif vient diminuer les dépenses d'investissement et de fonctionnement, ce qui explique que le prélèvement sur la trésorerie soit diminué de 6M€ par rapport au BR2 pour passer à -7,6 M€ amenant le niveau de trésorerie final à 21,7 M€

8.3 Le fonds de roulement

Le FDR atteindrait 217 M€ dont 21 M€ seraient libres d'emploi. Ce chiffre est à prendre avec précaution, un certain nombre d'opérations en report à nouveau seront saisies fin 2024 et pourraient avoir un impact sur cet indicateur.

Délibération N° **52/CA/2024**

Budget initial au titre de l'année 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 175, 176 et 177 ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu le projet de budget initial au titre de l'année 2025 ;

Vu l'avis du directoire, rendu lors de la séance du 10 décembre 2024 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 38 Membres assistant à la séance : 29 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 37 Voix contre : 0 Abstention : 1
--

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne votent les autorisations budgétaires suivantes :

- **210 ETPT dont 80 ETPT sous plafond et 130 ETPT hors plafond**
- **40 078 637 € d'autorisations d'engagement dont :**
 - ✓ **11 272 000 € en personnel**
 - ✓ **14 738 976 € en fonctionnement**
 - ✓ **14 067 661 € en investissement**
- **47 514 480 € de crédits de paiement dont :**
 - ✓ **11 272 000 € en personnel**
 - ✓ **23 168 287 € en fonctionnement**
 - ✓ **13 074 193 € en investissement**
- **52 432 251 € de prévisions de recettes**
- **4 952 771 € de solde budgétaire.**

Article 2 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne votent les prévisions comptables suivantes :

- **18 763 476 € de trésorerie**
- **68 865 € de résultat patrimonial**
- **472 865 € de capacité d'autofinancement**
- **209 462 800 € de fonds de roulement.**

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Article 3 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne



UNIVERSITE DE LYON

Projet de Budget initial

2025

Lyon, le 17 décembre 2024



Projet de Budget initial

2025

Présenté par la Présidente

de l'Université de Lyon au Conseil d'Administration du

17 décembre 2024

Adopté par le Conseil d'Administration

de l'Université de Lyon dans sa séance du 17 décembre 2024

Fait à Lyon, le
17 décembre 2024

SOMMAIRE

	PAGES
<u>BUDGET RECTIFICATIF N°2 2024</u>	
Plafond d'emplois	4
Autorisations Budgétaires	5
Dépenses par destination et Recettes par origine	6
Equilibre financier	7
Opérations pour comptes de tiers	8
Situation patrimoniale	9
Plan de trésorerie	10
Opérations liées aux recettes fléchées	11
Détail des Opérations Pluriannuelles et programmation	12 - 15
Annexe immobilière	16
Synthèse budgétaire et comptable	17

Budget initial 2025

Tableau 2
Autorisations budgétaires

Autorisations budgétaires en AE et CP, prévisions de recettes et solde budgétaire *

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Dépenses										
	Montants										
	AE Compte Financier 2022	AE Compte Financier 2023	AE BR3 2024	AE BI 2025	Variation AE BR3 2024/AE BI 2025		CP Compte Financier 2022	CP Compte Financier 2023	CP BR3 2024	CP BI 2025	Variation CP BR3 2024/CP BI 2025
Personnel	14 137 833 €	13 371 891 €	11 970 000 €	11 272 000 €	- 698 000 €		14 147 407 €	13 372 300 €	11 970 000 €	11 272 000 €	- 698 000 €
dont contributions employeur au CAS Pension	698 821 €	682 286 €	710 000 €	750 000 €	40 000 €		698 821 €	682 286 €	710 000 €	750 000 €	40 000 €
Personnel globalisé			7 914 000 €	7 130 500 €	- 783 500 €				7 914 000 €	7 130 500 €	- 783 500 €
Personnel fléché			4 056 000 €	4 141 500 €	85 500 €				4 056 000 €	4 141 500 €	85 500 €
Fonctionnement	10 190 864 €	30 179 105 €	41 222 361 €	14 738 976 €	- 26 483 385 €		18 969 792 €	21 830 452 €	26 280 095 €	23 168 287 €	- 3 111 808 €
Fonctionnement globalisé			34 012 358 €	4 271 209 €	- 29 741 149 €				14 974 519 €	10 603 501 €	- 4 371 018 €
Fonctionnement Fléché			7 210 003 €	10 467 767 €	3 257 764 €				11 305 576 €	12 564 786 €	1 259 210 €
Investissement	42 219 077 €	73 374 456 €	8 391 488 €	14 067 661 €	5 676 173 €		27 861 367 €	22 544 515 €	25 351 951 €	13 074 193 €	- 12 277 758 €
Investissement globalisé			6 426 489 €	11 412 012 €	4 985 523 €				21 529 584 €	9 875 006 €	- 11 654 578 €
Investissement fléché			1 964 999 €	2 655 650 €	690 651 €				3 822 367 €	3 199 187 €	- 623 180 €
le cas échéant, sur autorisation du contrôleur budgétaire, une ou plusieurs enveloppes* destinées à des contrats de recherche : personnel fonctionnement investissement	- €			- €	- €		- €			- €	- €
TOTAL DES DÉPENSES	66 547 775 €	116 925 452 €	61 583 849 €	40 078 637 €	- 21 505 212 €		60 978 567 €	57 747 267 €	63 602 046 €	47 514 480 €	- 16 087 566 €
Solde budgétaire (excédent)							8 072 382 €	11 142 804 €	24 553 €	4 917 770,84 €	4 893 218 €

* Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

Recettes					
Montants					
Recettes Compte Financier 2022	Recettes Compte Financier 2023	RE BR3 2024	RE BI 2025	Variation RE BR3 2024/RE BI 2025	
63 977 576 €	67 339 401 €	40 980 137 €	33 927 608 €	- 7 052 529 €	Recettes globalisées
		6 473 355 €	6 673 905 €		Subvention pour charges de service public
7 646 011 €	7 418 585 €	24 599 421 €	791 923 €	- 23 807 498 €	Autres financements de l'Etat
10 705 689 €	5 844 189 €		- €	- €	Fiscalité affectée
- €	48 827 778 €	2 732 100 €	23 849 075 €	21 116 975 €	Autres financements publics
3 608 294 €	5 248 849 €	7 175 261 €	2 612 705 €	4 562 556 €	Recettes propres
5 073 373 €	1 550 670 €	22 646 462 €	18 504 643 €	- 4 141 819 €	Recettes fléchées *
- €	- €	9 569 556 €	0 €	9 569 556 €	Autres financements de l'Etat fléchés
4 917 028 €	1 415 216 €	12 993 906 €	17 304 763 €	4 310 857 €	Autres financements publics fléchés
156 345 €	135 454 €	83 000 €	1 199 880 €	1 116 880 €	Recettes propres fléchées
69 050 949 €	68 890 071 €	63 626 599 €	52 432 251 €	- 11 194 348 €	TOTAL DES RECETTES
- €	- €	- €	- €	- €	- € Solde budgétaire (déficit)

Budget initial 2025

Tableau 3
Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE
DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination
(obligatoire)

	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE BI 2025	CP BI 2025	AE BI 2025	CP BI 2025	AE BI 2025	CP BI 2025	AE BI 2025	CP BI 2025
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	650 000 €	650 000 €	598 865 €	613 675 €	503 619 €	761 119 €	1 752 484 €	2 024 794 €
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	820 000 €	820 000 €	590 630 €	635 431 €	55 000 €	75 000 €	1 465 630 €	1 530 431 €
Formation initiale et continue	1 470 000 €	1 470 000 €	1 189 495 €	1 249 106 €	558 619 €	836 119 €	3 218 114 €	3 555 225 €
D105 - Bibliothèques et documentation	90 000 €	90 000 €	920 600 €	920 600 €	- €	- €	1 010 600 €	1 010 600 €
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 367 000 €	2 367 000 €	3 912 692 €	4 432 086 €	198 590 €	198 590 €	6 478 282 €	6 997 676 €
D113 - Diffusion des savoirs et musées	478 500 €	478 500 €	421 051 €	414 938 €	69 627 €	76 275 €	969 178 €	969 713 €
D114 - Immobilier	1 731 000 €	1 731 000 €	857 970 €	9 363 988 €	12 913 925 €	11 618 828 €	15 502 895 €	22 713 817 €
D115 - Pilotage et support	4 569 500 €	4 569 500 €	7 233 168 €	6 606 569 €	276 900 €	201 900 €	12 079 568 €	11 377 969 €
	9 236 000 €	9 236 000 €	13 345 481 €	21 738 181 €	13 459 042 €	12 095 593 €	36 040 524 €	43 069 775 €
D201 - Aides directes aux étudiants	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D202 - Aides indirectes	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	566 000 €	566 000 €	204 000 €	181 000 €	50 000 €	142 481 €	820 000 €	889 481 €
Étudiants	566 000 €	566 000 €	204 000 €	181 000 €	50 000 €	142 481 €	820 000 €	889 481 €
Total	11 272 000 €	11 272 000 €	14 738 976 €	23 168 287 €	14 067 661 €	13 074 193 €	40 078 637 €	47 514 480 €

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) 4 917 770,84 €

Tableau des recettes par origine
(obligatoire)

	Recettes BI 2025 non fléchées				Recettes BI 2025 fléchées				Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité Affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
R1 - Subvention pour charges de service public	6 673 905 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	6 673 905 €
R2 - Inscriptions	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R3 - Autres Formations	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R4 - Taxe d'Apprentissage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R5 - Hors ANR	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R6 - Valorisation	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
R7 - ANR investissements d'avenir	- €	668 919 €	- €	- €	- €	- €	9 068 944 €	- €	9 737 863 €
R8 - ANR hors investissements d'avenir	- €	123 004 €	- €	23 186 185 €	- €	- €	4 739 €	- €	23 313 928 €
R9 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 667 000 €	- €	3 667 000 €
R10 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	- €	- €	- €	- €	- €	- €	202 890 €	- €	202 890 €
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	- €	- €	- €	104 550 €	- €	- €	2 956 086 €	536 000 €	3 596 636 €
R12 - Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	- €	- €	- €	8 040 €	2 265 705 €	- €	253 000 €	451 000 €	2 977 745 €
R13 - Autres recettes	- €	- €	- €	550 300 €	347 000 €	- €	1 152 104 €	212 880 €	2 262 284 €
Total	6 673 905 €	791 923 €	- €	23 843 075 €	2 612 705 €	- €	17 304 763 €	1 199 880 €	52 432 251 €

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) - € - €

Budget initial 2025

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)					
	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Solde budgétaire (déficit)	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire FU</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire BAI</i>	- €	- €	- €	- €	- €
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	- €	- €	- €	- €	- €
Remboursements d'emprunts	5 247 321 €	7 975 354 €	6 953 405 €	7 060 220 €	106 815 €
dépôts et cautionnement	540 €	20 000 €	10 000 €	8 000 €	- 2 000 €
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	7 908 833 €	9 232 614 €	8 222 264 €	12 718 078 €	4 495 814 €
			- €	- €	
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	- 1 057 350 €	662 395 €	0 €	- €	0 €
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	12 099 344 €	17 890 363 €	15 185 669 €	19 786 298 €	4 600 630 €
Abondement de trésorerie	490 963 €	- €	- €	- €	- €
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	- €	- €	5 242 519 €	- €	- 5 242 519 €
<i>dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)</i>	9 496 652 €	- €	- €	- €	- €
TOTAL DES BESOINS	12 590 307 €	17 890 363 €	15 185 669 €	19 786 298 €	4 600 630 €

Financements (couverture des besoins)					
Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025	
8 072 382 €	11 142 805 €	24 553 €	4 917 771 €	4 893 218 €	Solde budgétaire (excédent)
7 879 277 €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
193 105 €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire FU</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire BAI</i>
- €	- €	- €	- €	- €	<i>dont solde budgétaire SIE</i>
- €	- €	- €	- €	- €	
- €	- €	- €	- €	- €	Nouveaux emprunts
14 000 €	- €	8 000 €	10 000 €	2 000 €	dépôts et cautionnement
6 972 134 €	6 752 368 €	7 604 284 €	11 771 821 €	4 167 538 €	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
- 2 468 210,00 €	- 11 106 147 €	4 340 €	- €	- 4 340 €	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
12 590 306 €	6 789 026 €	7 641 177 €	16 699 592 €	9 058 416 €	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
- €	11 101 337 €	7 544 492 €	3 086 706 €	- 4 457 786 €	Prélèvement de trésorerie
9 005 689 €	7 863 211 €		1 400 830 €	1 400 830 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
- €	3 238 126 €	12 791 351 €	1 685 877 €	- 11 105 475 €	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)</i>
12 590 306 €	17 890 363 €	15 185 669 €	19 786 298 €	- €	TOTAL DES FINANCEMENTS

Budget initial 2025

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements						Encaissements				
			Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025		Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
LABEX ASLAN		CNRS	2 746 643 €	860 124 €	876 882 €	880 000 €	3 118 €		3 750 851 €	860 124 €	876 882 €	880 000 €	3 118 €
IDEFI - SAMSEI		Université Claude Bernard	- €	- €	- €	- €	- €		- €	- €	- €	- €	- €
EUR Sleight		Université Jean Monnet	1 125 452 €	562 726 €	1 125 452 €	1 125 452 €	0 €		562 726 €	562 726 €	1 125 452 €	1 125 452 €	0 €
EUR H2O		Université Claude Bernard	1 541 428 €	770 714 €	770 714 €	770 714 €	- €		770 714 €	770 714 €	770 714 €	770 714 €	- €
PLASCAN		Université Claude Bernard	1 293 793 €	646 897 €			- €		1 070 997 €	646 897 €			- €
LUDIMOODLE +			- €	- €	324 607 €		- 324 607 €		- €	- €	324 607 €		- 324 607 €
CAMPUS DU FUTUR SAINT-ETIENNE		Ecole des Mines de St Etienne	- €	- €	188 629 €	1 000 000 €	811 371 €		- €	- €		1 000 000 €	1 000 000 €
AXEL ONE		Lyon 1	- €	- €	29 635 €	308 000 €	278 365 €		- €	- €	- €	308 000 €	308 000 €
CNSMD					30 946 €	1 310 000 €					525 000 €	1 310 000 €	
ENSAL		ENSAL	- €	- €	68 625 €	1 194 738 €	1 126 113 €		- €	- €	600 000 €	1 194 738 €	594 738 €
ECOLE CENTRALE DE LYON		ECOLE CENTRALE DE LYON			8 871 €	470 042 €						470 042 €	
VETAGRO SUP		VETAGRO SUP	- €	- €	4 890 €	1 937 284 €	1 932 394 €		- €	- €	410 000 €	1 937 284 €	1 527 284 €
IEP ROGNON					0 €	70 000 €					- €	70 000 €	
Ecoles Doctorales		ED	- €	- €	458 000 €	458 000 €	- €		- €	- €	458 000 €	458 000 €	- €
Colloque agent comptable					5 230 €	- €					5 230 €	- €	
PUI		INSPE			860 800 €	30 000 €					1 000 000 €	30 000 €	
TVA		Remboursement de TVA	1 201 517 €	1 047 914 €	3 468 983 €	3 163 848 €	305 135 €		816 846 €	879 099 €	1 508 399 €	2 217 591 €	709 192 €
TOTAL			7 908 833 €	3 888 375 €	8 222 264 €	12 718 078 €	4 131 889 €		6 972 134 €	3 719 560 €	7 604 284 €	11 771 821 €	3 817 726 €

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025	PRODUITS	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Personnel	13 219 345 €	12 452 824 €	11 140 300 €	10 409 280 €	- 731 020 €	Subventions de l'Etat	25 108 696 €	27 330 629 €	6 673 905 €	6 673 905 €	- €
Personnel (Charge de pension civil)	698 821 €	682 286 €	710 000 €	750 000 €	40 000 €	Fiscalité affectée	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	20 597 148 €	23 123 095 €	25 212 723 €	21 066 983 €	- 4 145 740 €	Autres subventions	4 433 720 €	3 095 396 €	22 866 868 €	20 145 117 €	- 2 721 751 €
Fonctionnement - Autres charges non budgétaires	- €	- €	700 000 €	832 000 €	132 000 €	Autres produits	6 368 740 €	6 004 115 €	8 241 200 €	6 308 106 €	- 1 933 094 €
TOTAL DES CHARGES (1)	34 515 314 €	36 258 205 €	37 763 023 €	33 058 263 €	- 4 704 760 €		35 911 156 €	36 430 140 €	37 781 973 €	33 127 128 €	- 4 654 845 €
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 395 842 €	171 935 €	18 950 €	68 865 €	49 915 €	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	35 911 156 €	36 430 140 €	37 781 973 €	33 127 128 €	- 4 654 845 €		35 911 156 €	36 430 140 €	37 781 973 €	33 127 128 €	- 4 654 845 €

	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 395 842 €	171 935 €	18 950 €	68 865 €	49 915 €
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions TAB AMO	765 041 €	4 768 404 €	700 000 €	832 000 €	132 000 €
- ((C 78) reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	777 503 €	4 505 €	- €	- €	- €
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	- €	- €	- €	- €	- €
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €	- €
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	503 897 €	428 585 €	430 000 €	428 000 €	2 000 €
= CAF ou IAF*	879 483 €	4 507 249 €	288 950 €	472 865 €	183 915 €

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025	RESSOURCES	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*	- €	- €	- €	- €	- €	Capacité d'autofinancement*	879 482,00 €	4 507 675,00 €	288 950 €	472 865 €	183 915 €
					- €	Financement de l'actif par l'Etat	13 464 228,00 €	163 383 163,00 €	- €	- €	- €
Investissements	22 822 518 €	26 679 350 €	25 351 951 €	13 074 193 €	- 12 277 758 €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 335 041,00 €	17 056 766,00 €	22 914 087 €	11 716 013 €	- 11 198 074 €
dépôts et cautionnement TAB 4	- €	- €	8 000 €	8 000 €	- €	Autres ressources	9 968 917,00 €	47 592 104,00 €	- €	- €	- €
Remboursement des dettes financières TAB 4	6 760 374 €	9 919 786 €	6 953 405 €	7 060 220 €	106 815 €	Augmentation des dettes financières TAB 4	14 000,00 €	38 515,00 €	8 000 €	10 000 €	2 000 €
TOTAL DES EMPLOIS (5)	29 582 892 €	36 599 136 €	32 313 356 €	20 142 413 €	- 12 170 943 €	TOTAL DES RESSOURCES (6)	27 661 668 €	232 578 223 €	23 211 037 €	12 198 878 €	- 11 012 159 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)	- €	195 979 087 €	- €	- €	- €	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	1 921 224 €	- €	9 102 319 €	7 943 535 €	- 1 158 784 €

	Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	- 538 332 €	199 835 939 €	9 102 319 €	7 943 535 €	1 158 784 €
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	1 029 295 €	210 937 276 €	1 551 487 €	4 856 829 €	3 305 342 €
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)	490 963 €	11 101 337 €	7 548 832 €	3 086 706 €	4 462 126 €
Niveau du FONDS DE ROULEMENT (au 31/12/XX)	26 672 714 €	226 508 654 €	217 406 335 €	209 462 800 €	- 7 943 535 €
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 13 823 296 €	197 113 980 €	195 560 493 €	190 703 664 €	- 4 856 829 €
Niveau de la TRESORERIE (au 31/12/XX)	40 496 011 €	29 394 674 €	21 850 182 €	18 763 476 €	- 3 086 706 €

Budget initial 2025

Tableau 7 - Plan de trésorerie

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

(K€ TTC)	Janvier	Février	mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
(1) SOLDE INITIAL (début de mois)	21 850 182,00 €	26 833 289,25 €	23 751 956,25 €	19 024 423,25 €	23 821 330,49 €	20 533 797,49 €	15 806 264,49 €	23 013 755,96 €	20 606 222,96 €	17 788 689,96 €	20 583 425,70 €	17 295 892,70 €	18 763 475,50 €
<i>dont placements</i> = total du C_50													
ENCAISSEMENTS													
A1. Recettes budgétaires globalisées	8 164 440 €	200 000 €	200 000 €	8 164 440 €	200 000 €	200 000 €	8 614 440 €	200 000 €	200 000 €	6 162 269 €	200 000 €	1 422 018 €	33 927 607 €
Subvention pour charges de service public	2 002 171,50			2 002 171,50			2 002 171,50					667390	6 673 905 €
Autres financements de l'Etat							350 000,00					441 923,00	791 923 €
Fiscalité affectée													- €
Autres financements publics	5 962 268,75			5 962 268,75			5 962 268,75			5 962 268,75			23 849 075 €
Recettes propres	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	300 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	312 705,00	2 612 705 €
A2. Recettes budgétaires fléchées	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	2 000 000 €	100 000 €	100 000 €	15 504 643 €	18 504 643 €
Financements de l'Etat fléchés													- €
Autres financements de l'Etat													- €
Autres financements publics									1 900 000,00			15 404 763,00	17 304 763 €
Recettes propres fléchées	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00	99 880,00	1 199 880 €
A3. Opérations non budgétaires	780 000 €	780 000 €	804 000 €	804 000 €	804 000 €	804 000 €	2 772 584 €	804 000 €	814 000 €	804 000 €	804 000 €	1 007 237 €	11 781 821 €
Nouveaux emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements									10 000,00				10 000,00
Opérations pour compte de tiers (encaissements de l'exercice) hors TVA	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	974 230,00	9 554 230,00
TVA			24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	1 992 584,22	24 000,00	24 000,00	24 000,00	24 000,00	33 006,80	2 217 591,02
Autres encaissements sur comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A. TOTAL	9 044 440 €	1 080 000 €	1 104 000 €	9 068 440 €	1 104 000 €	1 104 000 €	11 487 024 €	1 104 000 €	3 014 000 €	7 066 269 €	1 104 000 €	17 933 898 €	64 214 072 €
DECAISSEMENTS													
B1. Enveloppes hors recettes fléchées	1 894 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 084 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	1 884 208 €	7 672 719 €	27 609 007,00 €
Personnel	594 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	584 208,00	694 212,00	7 130 500,00 €
Fonctionnement	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00	800 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00	2 603 501,00	10 603 501,00 €
Investissement	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	4 375 006,00	9 875 006,00 €
B2. Dépenses sur recettes fléchées	1 347 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	1 337 125 €	5 187 098 €	19 905 473,00 €
Personnel	345 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	335 125,00	445 125,00	4 141 500,00 €
Fonctionnement	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 564 786,00	12 564 786,00 €
Investissement	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	3 177 187,00	3 199 187,00 €
B3. Opérations non budgétaires	820 000 €	940 000 €	2 610 200 €	1 050 200 €	1 170 200 €	2 610 200 €	1 058 200 €	1 090 200 €	2 610 200 €	1 050 200 €	1 170 200 €	3 606 498 €	19 786 298 €
Remboursements d'emprunts	40 000,00	160 000,00	1 600 000,00	40 000,00	160 000,00	1 600 000,00	40 000,00	160 000,00	1 600 000,00	40 000,00	160 000,00	1 460 220,00	7 060 220,00 €
Prêts : décaissements en capital													- €
dépôts et cautionnements							8 000,00						8 000 €
Opérations gérées en compte de tiers (décaissements de l'exercice) hors TVA	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	780 000,00	974 230,00	9 554 230 €
TVA décaissée			230 200,00	230 200,00	230 200,00	230 200,00	230 200,00	150 200,00	230 200,00	230 200,00	230 200,00	1 172 048,00	3 163 848 €
Autres décaissements sur comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0 €
B. TOTAL	4 061 333 €	4 161 333 €	5 831 533 €	4 271 533 €	4 391 533 €	5 831 533 €	4 279 533 €	3 511 533 €	5 831 533 €	4 271 533 €	4 391 533 €	16 466 315 €	67 300 778 €
(2) SOLDE DU MOIS = A - B	4 983 107 €	3 081 333 €	4 727 533 €	4 796 907 €	3 287 533 €	4 727 533 €	7 207 491 €	2 407 533 €	2 817 533 €	2 794 736 €	3 287 533 €	1 467 583 €	3 086 707 €
SOLDE CUMULE (1) + (2)	26 833 289 €	23 751 956,25 €	19 024 423,25 €	23 821 330,49 €	20 533 797,49 €	15 806 264,49 €	23 013 755,96 €	20 606 222,96 €	17 788 689,96 €	20 583 426 €	17 295 893 €	18 763 476 €	18 763 476 €

* Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau

dont var. trésorerie fléchée = A2 - B2 - 1 400 830 €
dont var. trésorerie sur op. non budgétaires = A3-B3 - 8 004 477 €
dont var. trésorerie budgétaire globale = A1-B1 6 318 600 €

Tableau 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANISME LIBÉRAIRE

Solde des opérations liées aux recettes fléchées *

CRB 900 - ADILYS - DISRUPT CAMPUS et PRIX PÉPITE	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 102 400 €	- 0 €	77 386 €	77 386 €
Recettes fléchées (B)	795 300 €	102 400 €	77 386 €	0 €	0 €
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PERTITE 2022)	33 000 €	0,00 €			
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PERTITE 2023)	19000	0,00 €			
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PERTITE 2024)	3600	2 400,00 €			
Autres Financements de l'Etat fléchés (PK PERTITE 2025)	727 700 €	100 000,00 €			
Autres recettes fléchées	857 700 €	0 €	77 386,00 €	0 €	0 €
Dépenses sur recettes fléchées (C)					
Personnel					
AE+CP	579 433 €		- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	308 267 €	0,00 €	- €	- €	- €
CP	308 267 €	0,00 €	- €	- €	- €
Investissement					
AE	0		- €	- €	- €
CP	0		- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	-102 400,27 €	102 400 €	77 386 €	0 €	0 €

CRB 902 - Institut Convergence LUS	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	- 4 716 155 €	- 136 155 €	59 961 €	0 €
Recettes fléchées (B)	4 551 775 €	4 650 000 €	286 116 €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR - Institut de convergence	4 425 668 €	4 650 000 €	286 116 €		
Autres (ANR - I2U-MAPS)	126 107 €	- €			- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	9 527 510 €	70 800 €	90 000 €	59 961 €	0 €
Personnel					
AE+CP	5 085 757 €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	4 354 948 €	70 000 €	90 000 €	59 961 €	- €
CP	4 176 233 €	70 000 €	90 000 €	59 961 €	- €
Investissement					
AE	4 960 €	- €	- €	- €	- €
CP	4 960 €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	4 716 155 €	4 580 000 €	196 116 €	- 59 961 €	- €

CRB 900 - LIFE RECYCLO	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 50 381,39 €	- 14 559,30 €	6,30 €	6,30 €
Recettes fléchées (B)	21 358 €	39 294 €	14 559 €	0 €	0 €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
Autres Financements publics fléchés (LIE)	21 367,88 €	39 294,19 €	14 559,00 €	0	0
Dépenses sur recettes fléchées (C)	71 749,27 €	3 472,00 €	- €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	35 208,30 €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	35 540,97 €	3 472,00 €	- €	- €	- €
CP	35 540,97 €	3 472,00 €	- €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	-50 381,39 €	35 822,19 €	14 559,00 €	0,00 €	0,00 €

CRB 900 - SAPS	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 37 484,00 €	- 37 484,00 €	36 231,00 €	36 231,00 €
Recettes fléchées (B)	88 550,00 €	70 133,00 €	30 000,00 €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	- €	- €			
Autres (reversement par UL3)	88 550 €	70 133 €	30 000,00 €	0,00 €	0
Dépenses sur recettes fléchées (C)	51 365,00 €	70 133,00 €	51 253,00 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	8 566,00 €	22 900,00 €	20 000,00 €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	79 031,00 €	39 825,00 €	11 253,00 €	- €	- €
CP	42 800,00 €	47 233,00 €	11 253,00 €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	37 484,00 €	- €	- 1 253,00 €	- €	- €

CRB 900 - LUDIMOODLE	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - Ludimoodle	- €	- 940 €	- €	- €	- €
Recettes fléchées (B)	623 448 €	1 240 €	0 €	0 €	0 €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
Autres Financements publics fléchés (LUD)	552 291 €	- €			
Autres Financements publics fléchés (LUD - Ludimoodle v)	7157	1 240 €	0 €		
Dépenses sur recettes fléchées (C)	624 388 €	200 €	0 €	0 €	0 €
Personnel					
AE+CP	86 722 €	0 €	0	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	516 441 €	300 €	0 €	- €	- €
CP	537 666 €	300 €	0 €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées - Ludimoodle (B) - (C)	940 €	940 €	- €	- €	- €

CRB 902 - IDEX	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 2 539 711 €	- 1 079 711 €	178 372 €	178 372 €
Recettes fléchées (B)	46 657 898,00 €	1 400 000,00 €	- €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	46 579 850 €	1 400 000,00 €	- €	- €	- €
RESPOND	407 051 €	0 €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	44 318 577 €	2 660 000 €	901 339 €	0 €	0 €
Personnel					
AE+CP	4 712 596 €	0 €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	42 833 900 €	2 860 000,00 €	1 079 711 €	0 €	- €
CP	39 539 941 €	2 860 000,00 €	901 339 €	- €	- €
Investissement					
AE	249 118 €	- €	- €	- €	- €
CP	245 650 €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	2 539 711,00 €	- 1 460 000,00 €	- 901 339,00 €	- €	- €

CRB 902 - LABEX	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - LABEX	0,00 €	-11 150 932,00 €	-11 941 683,00 €	499 556,00 €	0,00 €
Recettes fléchées (B)	97 698 358 €	3 133 061 €	18 441 239 €	0 €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR LABEX	97 698 358 €	3 133 061 €	18 441 239 €	- €	- €
Autres Financements (SIR LABEX)	0	0	0		
Dépenses sur recettes fléchées (C)	108 849 290 €	3 121 812 €	6 000 000 €	499 556 €	0 €
Personnel					
AE+CP	63 721 476 €	2 130 000 €	1 500 000 €		
Fonctionnement et intervention					
AE	39 225 029 €	1 619 010 €	0 €		
CP	38 817 952 €	1 740 222 €	4 500 000 €	499 556 €	
Investissement					
AE	6 299 599 €	53 590 €	0 €	0	
CP	6 309 862 €	53 590 €	0 €		
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées LABEX (B) - (C)	- 11 150 932,00 €	- 790 751,00 €	- 12 441 235,00 €	499 556,00 €	- €

CRB 902 - CURSUS+	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 3 729 884 €	- 1 145 770 €	0 €	0 €
Recettes fléchées (B)	6 525 000 €	- €	- €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	6 525 000 €	- €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	2 380 116 €	2 384 114 €	1 145 770 €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	805 411 €	70 000 €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	1 936 789 €	2 125 933 €	1 145 770 €	- €	- €
CP	1 979 705 €	2 524 114 €	1 145 770 €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	3 729 884 €	- 2 524 114 €	- 1 145 770 €	- €	- €

CRB 900 - ANR-IADOC	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice - LABEX	- €	- 664 259 €	825 259 €	- €	- €
Recettes fléchées (B)	385 789,00 €	- €	825 259,00 €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	395 789,00 €	- €	825 259,00 €	- €	- €
Autres Financements (piloté établissement)	- €	- €			
Dépenses sur recettes fléchées (C)	1 060 048,00 €	161 000,00 €	- €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	1 060 048,00 €	161 000,00 €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées LABEX (B) - (C)	664 259 €	- 161 000 €	825 259 €	- €	- €

AUTRES	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- 1 079 128 €	- 1 079 128 €	1 079 128 €	1 079 128 €
Recettes fléchées (B)	- €	9 343 515 €	- €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés					
ANR	- €	9 343 515 €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	- €	1 757 600 €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	- €	3 749 238 €	- €	- €	- €
CP	- €	5 319 445 €	- €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	2 602 065 €	- €	- €	- €
CP	- €	3 145 377 €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	- €	- 1 079 128 €	- €	- €	- €

	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	- €	- €	- €	- €	- €
Recettes fléchées (B)	- €	- €	- €	- €	- €
Autres Financements de l'Etat fléchés	- €	- €	- €	- €	- €
ANR	- €	- €	- €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	- €	- €	- €	- €	- €
Personnel					
AE+CP	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Investissement					
AE	- €	- €	- €	- €	- €
CP	- €	- €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (B) - (C)	- €	- €	- €	- €	- €

Total opérations sur recettes fléchées	Antérieures à 2025	2025	2026	2027	>2027
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice	-	- 10 367 989 €	- 11 768 830 €	- 262 629 €	- 822 140 €
Recettes fléchées (B)	157 547 786 €	18 504 643 €	19 674 559 €	- €	- €
Recettes fléchées	157 547 786 €	18 504 643 €	19 674 559 €	- €	- €
Dépenses sur recettes fléchées (C)	167 915 775 €	19 905 474 €	8 169 362 €	559 517 €	- €
Personnel					
AE+CP	76 096 198 €	4 141 508 €	1 520 000 €	- €	- €
Fonctionnement et intervention					
AE	89 282 946 €	10 467 767 €	2 526 754 €	59 961 €	- €
CP	85 299 105 €	12 564 786 €	6 648 362 €	559 517 €	- €
Investissement					
AE	6 553 677 €	2 655 600 €	- €	- €	- €
CP	6 560 472 €	3 199 187 €	- €	- €	- €
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées	10 367 989 €	- 1 400 831 €	- 11 506 197 €	- 559 517 €	- €

Tableau des opérations pluriannuelles

A - PRÉVISION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT

Opérations	Montants des opérations	
		(1)
OPERATIONS PLAN CAMPUS		598 436 246 €
BIOTAGE DU PLAN CAMPUS		19 932 700 €
AXE vert T3 et Sous station		3 932 700 €
MILC		8 500 000 €
CREDITIS INGENIERIE 2008-2013		7 500 000 €
EMPRUNTS		41 123 523 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 1		4 419 419 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 2		19 589 156 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 3		6 775 876 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 4		5 519 847 €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 5		4 849 261 €
CAMPUS CHARLES MERIEUX PPP		205 428 619 €
LYON SUD UCBL PPP (HT)		31 000 000 €
ENS GERLAND ENS PPP (HT)		100 000 000 €
LES QUAIS		74 428 619 €
dont MOP Les Quais		66 800 000 €
dont MOP Musée des Moulages		4 815 243 €
dont MOP Sciences Po		2 813 376 €
CAMPUS LYONTECH		295 156 698 €
CREM (TTJ)		245 020 000 €
MOP CHIMIE BIO		16 541 448 €
MOP TOUR D		10 725 000 €
CHAUFFERIE DEMANTELEMENT		4 484 000 €
CREDITIS INGENIERIE 2013-2015		5 867 000 €
RUE GRIGNARD		1 636 552 €
DEAMBULATEUR		5 180 800 €
PÔLE DE VIE		5 701 898 €
STRATEGIE IMMOBILIERE		36 764 676 €
CPER - PORTE DES ALPES		4 461 785,00 €
FABRIQUE DE L'INNOVATION (HT)		20 240 000,00 €
CPER - TREFLERIE		135 022,00 €
CPER - ESPE (bourg en bresse 100 000 etat)		100 000,00 €
CPER - PUBLIC FACTORY		3 392 000,00 €
CPER - CNISMD Plan de relance		8 085 771,00 €
CPER - CNISMD Campus artistique		350 098,00 €
PROGRAMMES INVESTISSEMENT D'AVENIR		183 129 399 €
CURSUS +		6 525 000 €
LUS		9 252 216 €
LABEX		119 272 658 €
IDEX		48 079 526 €
STRATEGIE ACADMIQUE		2 890 882 €
LUDIMOODLE & LUDIMOODLE +		624 688 €
IADOC		1 181 745 €
BPI		887 700 €
LIFERECYCLO		75 249 €
SAPS		121 500 €
VIE ETUDIANTE		554 405 €
CENTRE DE SANTE MENTALE		554 405 €
Total programmes pluriannuels		821 775 609 €

Autorisations d'engagement					Budget initial 2025		Crédits de paiement				Restes	
AE ouvertes < 2025	AE consommées < 2025	AE reportées ou reprogrammées en 2025	AE nouvelles engagées en 2025	Total des AE ouvertes pour 2025	CP ouverts < 2025	CP consommés < 2025	CP reportés ou reprogrammés en 2025	CP nouveaux consommés en 2025	Total des CP ouverts pour 2025	Restes à engager en fin d'année 2025 (a1)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'exercice 2025 (c1)	
(2)	(3)	(4) = (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) = (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12) - (a1) - (b1)	(13) = (6) - (8) - (11)	
579 331 199 €	543 923 183 €	- €	17 748 387 €	17 748 387 €	406 412 999 €	406 412 999 €	- €	21 734 526 €	21 734 526 €	0 €	133 524 045 €	
19 992 700 €	19 992 700 €	- €	- €	- €	19 916 023 €	19 916 023 €	- €	16 677 €	16 677 €	- €	- €	
3 932 700 €	3 932 700 €	- €	- €	- €	3 932 700 €	3 932 700 €	- €	- €	- €	- €	- €	
8 500 000 €	8 500 000 €	- €	- €	- €	8 483 323 €	8 483 323 €	- €	16 677 €	16 677 €	- €	- €	
7 500 000 €	7 500 000 €	- €	- €	- €	7 500 000 €	7 500 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
41 153 553 €	41 153 553 €	- €	- €	- €	16 244 263 €	16 244 263 €	- €	2 390 316 €	2 390 316 €	- €	22 512 971 €	
4 419 413 €	4 419 413 €	- €	- €	- €	2 217 682 €	2 217 682 €	- €	234 943 €	234 943 €	- €	1 966 788 €	
19 589 156 €	19 589 156 €	- €	- €	- €	8 727 860 €	8 727 860 €	- €	1 095 231 €	1 095 231 €	- €	9 766 065 €	
6 775 876 €	6 775 876 €	- €	- €	- €	2 503 238 €	2 503 238 €	- €	404 055 €	404 055 €	- €	3 868 580 €	
5 519 847 €	5 519 847 €	- €	- €	- €	1 708 798 €	1 708 798 €	- €	344 387 €	344 387 €	- €	3 466 662 €	
4 849 261 €	4 849 261 €	- €	- €	- €	1 086 686 €	1 086 686 €	- €	317 696 €	317 696 €	- €	3 444 879 €	
195 930 018 €	195 930 018 €	- €	9 498 601 €	9 498 601 €	112 991 959 €	112 991 959 €	- €	7 245 589 €	7 245 589 €	- €	85 151 071 €	
29 739 513 €	29 739 513 €	- €	1 260 487 €	1 260 487 €	14 381 545 €	14 381 545 €	- €	1 620 388 €	1 620 388 €	- €	14 998 967 €	
91 761 886 €	91 761 886 €	- €	8 238 114 €	8 238 114 €	24 181 795 €	24 181 795 €	- €	5 625 201 €	5 625 201 €	- €	70 193 004 €	
74 428 619 €	74 428 619 €	- €	- €	- €	74 428 619 €	74 428 619 €	- €	- €	- €	- €	- €	
66 800 000 €	66 800 000 €	- €	- €	- €	66 800 000 €	66 800 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
4 815 243 €	4 815 243 €	- €	- €	- €	4 815 243 €	4 815 243 €	- €	- €	- €	- €	- €	
2 813 376 €	2 813 376 €	- €	- €	- €	2 813 376 €	2 813 376 €	- €	- €	- €	- €	- €	
286 906 912 €	286 906 912 €	- €	8 249 786 €	8 249 786 €	217 760 754 €	217 760 754 €	- €	12 075 944 €	12 075 944 €	0 €	25 820 000 €	
245 020 000 €	245 020 000 €	- €	- €	- €	216 732 822 €	216 732 822 €	- €	3 267 178 €	3 267 178 €	- €	25 020 000 €	
16 541 448 €	16 541 448 €	- €	- €	- €	16 541 448 €	16 541 448 €	- €	- €	- €	- €	- €	
10 725 000 €	10 725 000 €	- €	- €	- €	10 725 000 €	10 725 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
930 334 €	930 334 €	- €	3 553 666 €	3 553 666 €	679 165 €	679 165 €	- €	3 804 835 €	3 804 835 €	- €	- €	
5 867 000 €	5 867 000 €	- €	- €	- €	5 867 000 €	5 867 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
1 636 552 €	1 636 552 €	- €	- €	- €	836 552 €	836 552 €	- €	- €	- €	- €	800 000 €	
484 680 €	484 680 €	- €	4 696 120 €	4 696 120 €	178 637 €	178 637 €	- €	5 002 163 €	5 002 163 €	- €	- €	
5 701 898 €	5 701 898 €	- €	- €	- €	5 700 130 €	5 700 130 €	- €	1 768 €	1 768 €	0 €	0 €	
35 408 016 €	35 408 016 €	- €	1 356 660 €	1 356 660 €	35 132 151 €	35 132 151 €	- €	1 632 525 €	1 632 525 €	- €	- €	
4 461 785 €	4 461 785 €	- €	- €	- €	4 461 785 €	4 461 785 €	- €	- €	- €	- €	- €	
18 883 340 €	18 883 340 €	- €	1 356 660 €	1 356 660 €	18 648 621 €	18 648 621 €	- €	1 591 379 €	1 591 379 €	- €	- €	
135 022 €	135 022 €	- €	- €	- €	93 876 €	93 876 €	- €	41 146 €	41 146 €	- €	- €	
100 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	100 000 €	100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
3 392 000 €	3 392 000 €	- €	- €	- €	3 392 000 €	3 392 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	
8 085 771 €	8 085 771 €	- €	- €	- €	8 085 771 €	8 085 771 €	- €	- €	- €	- €	- €	
350 098 €	350 098 €	- €	- €	- €	350 098 €	350 098 €	- €	- €	- €	- €	- €	
169 222 563 €	169 222 563 €	- €	8 928 532 €	8 928 532 €	165 220 524 €	165 220 524 €	- €	9 447 926 €	9 447 926 €	9 979 304 €	3 482 645 €	
2 732 201 €	2 732 201 €	- €	2 195 932 €	2 195 932 €	2 785 116 €	2 785 116 €	- €	2 594 114 €	2 594 114 €	1 596 867 €	451 098 €	
9 446 645 €	9 446 645 €	- €	70 000 €	70 000 €	9 267 930 €	9 267 930 €	- €	70 000 €	70 000 €	- 264 429 €	178 734 €	
109 246 104 €	109 246 104 €	- €	3 802 600 €	3 802 600 €	108 849 290 €	108 849 290 €	- €	3 923 812 €	3 923 812 €	6 223 954 €	275 602 €	
47 797 614 €	47 797 614 €	- €	2 860 000 €	2 860 000 €	44 318 187 €	44 318 187 €	- €	2 860 000 €	2 860 000 €	- 2 578 088 €	3 479 427 €	
2 710 258 €	2 710 258 €	- €	227 497 €	227 497 €	2 695 252 €	2 695 252 €	- €	234 993 €	234 993 €	- 46 873 €	7 570 €	
603 163 €	603 163 €	- €	300 €	300 €	624 388 €	624 388 €	- €	300 €	300 €	21 225 €	21 225 €	
1 060 048 €	1 060 048 €	- €	161 000 €	161 000 €	1 060 048 €	1 060 048 €	- €	161 000 €	161 000 €	- 39 303 €	- €	
887 701 €	887 701 €	- €	- €	- €	887 700 €	887 700 €	- €	- €	- €	- 1 €	0 €	
71 749 €	71 749 €	- €	3 472 €	3 472 €	71 749 €	71 749 €	- €	3 500 €	3 500 €	- 28 €	28 €	
87 597 €	87 597 €	- €	62 725 €	62 725 €	51 366 €	51 366 €	- €	70 133 €	70 133 €	- 28 822 €	28 823 €	
654 405 €	654 405 €	- €	50 000 €	50 000 €	504 405 €	504 405 €	- €	142 481 €	142 481 €	- 150 000 €	57 519 €	
654 405 €	654 405 €	- €	50 000 €	50 000 €	504 405 €	504 405 €	- €	142 481 €	142 481 €	- 150 000 €	57 519 €	
787 326 441 €	751 918 425 €	- €	28 311 076 €	28 311 076 €	609 965 330 €	609 965 330 €	- €	33 192 391 €	33 192 391 €	4 781 432 €	137 071 780 €	

[illegible]

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

34 850 567 €

B - PRÉVISION DES RECETTES

*** Recettes propres et recettes propres fléchées

Budget initial 2025

Opérations	< 2025	2025	2026	> 2026	Total (autofinancement par l'établissement)
OPERATIONS PLAN CAMPUS	16 677 €	- 16 677 €	- €	- €	- €
PILOTAGE DU PLAN CAMPUS	16 677 €	- 16 677 €	- €	- €	- €
AXE vert T3 et Sous station (901I40C)	- €	- €	- €	- €	- €
MILC	16 677 €	- 16 677 €	- €	- €	- €
CREDITS INGENIERIE 2008-2013	- €	- €	- €	- €	- €
EMPRUNTS	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 1	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 2	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 3	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 4	- €	- €	- €	- €	- €
Intérêts Emprunts BEI/CDC - Tirage 5	- €	- €	- €	- €	- €
CAMPUS CHARLES MERIEUX PPP	- €	- €	- €	- €	- €
LYON SUD UCBL PPP (HT)	- €	- €	- €	- €	- €
ENS GERLAND ENS PPP (HT)	- €	- €	- €	- €	- €
LES QUAIS	- €	- €	- €	- €	- €
CAMPUS LYONTECH	- €	- €	- €	- €	- €
CREM (TTC)	- €	- €	- €	- €	- €
MOP CHIMIE BIO	- €	- €	- €	- €	- €
MOP TOUR D	- €	- €	- €	- €	- €
CHAUFFERIE DEMANTELEMENT	- €	- €	- €	- €	- €
CRÉDITS INGÉNIERIE 2013-2015	- €	- €	- €	- €	- €
RUE GRIGNARD	- €	- €	- €	- €	- €
DEAMBULATOIRE	- €	- €	- €	- €	- €
PÔLE DE VIE	- €	- €	- €	- €	- €
STRATEGIE IMMOBILIERE	- 2 500 000 €	- 1 100 000 €	- €	- €	- 3 600 000 €
CPER - PORTE DES ALPES	- €	- €	- €	- €	- €
FABRIQUE DE L'INNOVATION (HT)	- 2 500 000 €	- 1 100 000 €	- €	- €	- 3 600 000 €
CPER - TREFILERIE	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - ESPE (bourg en bresse 100 000 etat)	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - PUBLIC FACTORY	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - CNSMD Plan de relance	- €	- €	- €	- €	- €
CPER - CNSMD Campus artistique	- €	- €	- €	- €	- €
PROGRAMMES INVESTISSEMENT D'AVENIR	- 9 587 493 €	- 264 865 €	10 411 874 €	- 559 516 €	0 €
CURSUS +	3 739 884 €	- 2 594 114 €	- 1 145 770 €	0 €	- €
LUS	- 4 716 155 €	4 580 000 €	196 116 €	- 59 961 €	- €
LABEX	- 11 150 932 €	- 790 751 €	12 441 239 €	- 499 556 €	- €
IDEX	2 539 711 €	- 1 460 000 €	- 1 079 711 €	0 €	0 €
STRATEGIE ACADEMIQUE	- 817 981 €	- 21 866 €	91 973 €	708 571 €	- 39 303 €
LUDIMOODLE & LUDIMOODLE +	- 940 €	940 €	- €	- €	- €
IADOC	- 664 259 €	- 161 000 €	- €	785 956 €	- 39 303 €
BPI	- 102 400 €	102 400 €	77 386 €	- 77 386 €	- €
LIFERECYCLO	- 50 381 €	35 794 €	14 587 €	0 €	- €
SAPS	37 484 €	- 37 483 €	- 1 €	- €	- €
VIE ETUDIANTE	- 264 405 €	- 142 481 €	- €	92 481 €	- 314 405 €
CENTRE DE SANTE MENTALE	- 264 405 €	- 142 481 €	- €	92 481 €	- 314 405 €
TOTAL	- 13 153 201 €	- 1 545 889 €	10 503 847 €	241 536 €	- 3 953 708 €

Notice

- Seules les opérations immobilières ont vocation à être renseignées dans ce tableau. Il s'agit des opérations immobilières pluriannuelles, c'est-à-dire ayant une durée supérieure à 365 jours.
- Une opération immobilière doit être mentionnée dans le tableau dès lors que le conseil d'administration en a validé le principe.
- Colonne (1) "Coût total de l'opération" doit être du même montant que la colonne (18) "Montant de l'opération envisagée".
- Colonne "Restes à engager en fin d'année N" doit être égale à la somme des colonnes (12), (14) et (16).
- Les restes à payer sur AE consommées se distinguent de la somme des CP prévus pour les années N+1 et suivantes. En effet, la prévision pluriannuelle des CP tient compte à la fois des CP ayant de
- Colonne (18) "Montant de l'opération envisagée" correspond au plan de financement prévisionnel de l'opération tel que mentionné dans le dossier d'expertise lorsqu'il y en a un, ou aux éventuels réajustements du budget de l'opération.
- Les colonnes de couleur jaune correspondent à du suivi d'exécution de l'opération alors que les autres colonnes renvoient à de la prévision budgétaire.
- Colonnes (19a), (19b) et (19c) relatives aux notifications : il importe de rappeler qu'il s'agit d'inscrire les notifications de dotations de l'Etat ou les conventions de financement pour les collectivités. A titre d'illustration un CPER signé ne vaut pas notification de financement et n'a donc pas vocation
- Colonne (19b) "Montant notifié en N" doit être actualisé à chaque mise à jour du tableau (BI ou BR).
- Colonne (22) "Restes à encaisser" doit être égale à la somme des colonnes (23), (24) et (25).

TABLEAU 14
Synthèse Budgétaire et Comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			Compte financier 2022	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	123 546 382,83 €	129 115 590,37 €	188 293 774,00 €	186 275 577,00 €	- 2 018 197,00 €
							- €
	2	Niveau initial du fonds de roulement	27 211 046,37 €	26 672 714,00 €	226 508 654,00 €	217 406 335,00 €	- 9 102 319,00 €
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	- 12 794 000,90 €	- 13 823 296,00 €	197 113 980,00 €	195 560 492,98 €	- 1 553 487,02 €
	4	Niveau initial de la trésorerie	40 005 047,27 €	40 496 010,00 €	29 394 674,00 €	21 845 842,02 €	- 7 548 831,98 €
							- €
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	66 547 774,53 €	116 925 451,00 €	61 583 849,00 €	40 078 637,49 €	- 21 505 211,51 €
							- €
	6	Résultat patrimonial	1 395 841,38 €	172 361,00 €	18 950,00 €	68 865,33 €	49 915,33 €
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	879 481,94 €	4 507 675,00 €	288 950,00 €	472 865,33 €	183 915,33 €
	8	Variation du fonds de roulement	- 538 332,06 €	199 835 939,00 €	- 9 102 319,00 €	- 7 943 535,35 €	1 158 783,65 €
							- €
	9	Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	- 5 233 860,19 €	- 7 972 457,00 €	- 6 953 405,00 €	- 7 056 220,00 €	- 102 815,00 €
							- €
	10 9.a	Opérations comptables sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	- €	160 497,00 €	- €	- €	- €
		Variation des stocks				- €	- €
		Production immobilisée				- €	- €
		Charges sur créances irrécouvrables		- 34 787,00 €		- €	- €
		Produits divers de gestion courante	- €	195 284,00 €		- €	- €
							- €
	11 9.b	Décatalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	- 3 376 855,39 €	196 505 094,84 €	- 2 173 467,00 €	4 867 684,65 €	7 041 151,65 €
	C 44583	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	- 1 285 090,81 €	- 2 122 780,00 €	- 2 922 539,00 €	6 249 708,65 €	1 540 515,00 €
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	- 6 367 919,00 €	229 499 770,59 €			
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	- 10 294,58 €	- 722 533,27 €	2 998 810,00 €	- 1 382 024,00 €	- 2 131 096,00 €
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	4 286 449,00 €	- 30 149 342,48 €	- 2 249 738,00 €		
							- €
	12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	8 072 383,52 €	11 142 805,00 €	24 553,00 €	4 917 770,84 €	4 893 217,84 €
	12.a	Recettes budgétaires	69 050 949,09 €	68 890 071,00 €	63 626 599,00 €	52 432 251,04 €	- 11 194 347,96 €
	12.b	Crédits de paiement ouverts en n	60 978 566,99 €	57 747 257,00 €	63 602 046,00 €	47 514 480,20 €	- 16 087 565,80 €
							- €
	13 9.c	Décatalages de flux de trésorerie liés aux opérations non budgétaires	- 7 581 418,95 €	- 22 244 142,00 €	7 573 384,98 €	8 004 476,98 €	431 092,00 €
							- €
	14	Variation de la trésorerie = 12 - 13	490 964,57 €	- 11 101 337,00 €	- 7 548 831,98 €	- 3 086 706,14 €	4 462 125,84 €
	14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	- 9 005 688,60 €	- 7 863 211,00 €	5 242 519,00 €	1 400 830,00 €	- 3 841 689,00 €
	14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	9 496 652,09 €	- 3 238 126,00 €	- 12 791 351,12 €	1 685 876,50 €	14 477 227,62 €
							- €
	15	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	- 1 029 296,63 €	210 937 276,00 €	- 1 553 487,02 €	898 170,79 €	2 451 657,81 €
							- €
	16	Variation des restes à payer	5 569 207,54 €	69 178 184,00 €	- 2 018 197,00 €	- 7 435 842,71 €	- 5 417 645,71 €
							- €
Stocks finaux	17	Niveau final de restes à payer	129 115 590,37 €	188 293 774,00 €	186 275 577,00 €	178 839 734,29 €	- 7 435 842,71 €
							- €
	18	Niveau final du fonds de roulement	26 672 714,31 €	226 508 654,00 €	217 406 335,00 €	209 462 799,65 €	- 7 943 535,35 €
	19	Niveau final du besoin en fonds de roulement	- 13 823 297,53 €	197 113 980,00 €	195 560 492,98 €	196 458 663,77 €	898 170,79 €
	20	Niveau final de la trésorerie	40 496 011,06 €	29 394 674,00 €	21 845 842,02 €	18 759 135,88 €	- 3 086 706,14 €

Comptabilité budgétaire
Comptabilité générale



**Note de l'ordonnateur relative au projet de budget initial 2025 (BI) de la Communauté
d'Universités et Etablissements (ComUE) Lyon Saint Etienne**

Le document d'orientations budgétaires présenté en juillet 2024 au conseil d'administration de la ComUE rappelait les différents axes stratégiques de la ComUE, tels qu'inscrits dans le volet commun du contrat de site 2022-2026. La traduction budgétaire de ces axes stratégiques relevait des points d'attention que le contexte budgétaire de la fin d'année 2024 vient encore accentuer. La présente « note ordonnateur » relative au budget initial 2025 s'inscrit en effet dans une incertitude marquée par les débats en cours au niveau national sur le projet de loi de finances 2025, et les impacts directs et indirects des scénarios actuellement envisagés sur les finances des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dont celles de la ComUE.

Dans cette période d'instabilité, il importe de réaffirmer la vocation et les missions de la ComUE au service de ses établissements membres et associés. Dans la continuité du document d'orientations budgétaires de juillet 2024, les échanges en Directoire ont permis de préciser les priorités politiques concernant les principaux projets portés par la ComUE. Leur traduction budgétaire s'inscrit dans la préoccupation constante d'un modèle économique soutenable et équilibré :

- Le projet de structuration académique du site devra se déployer sur son volet opérationnel dans le courant de l'année 2025. Si les enjeux de gouvernance et de financement sont encore en cours de discussion, la ComUE devra contribuer à l'émergence des objets disciplinaires et thématiques permettant de répondre aux objectifs que se sont fixés les établissements.
- Le 102 - Centre de santé, dont l'ouverture est prévue en janvier 2025, répondra à un besoin prégnant, parmi la population étudiante, de prévention, d'accompagnement et de prise en charge dans le domaine de la santé mentale. Cette ouverture lancera également une période d'expérimentation de trois ans, tant sur le volet médical que sur l'aspect économique et la viabilité d'un tel dispositif.
- L'ouverture du bâtiment de la I-Factory, programmée à la rentrée universitaire 2025, doit venir concrétiser le continuum entrepreneuriat-innovation-transfert. En rassemblant, au sein d'un même bâtiment, des acteurs agissant sur les différents maillons de la chaîne d'innovation et auprès de différentes communautés, les synergies ainsi créées permettront de d'accompagner le développement de solutions innovantes sur le territoire, de valoriser les initiatives entrepreneuriales étudiantes et d'accélérer les transferts de technologies issues des laboratoires.

La mise en œuvre de ces projets stratégiques impacte fortement le budget et s'accompagne nécessairement d'une priorisation des activités, conformément aux besoins des établissements du site, permettant de dégager des marges de manœuvre financières. Ainsi, le choix a été fait de recentrer les activités comme suit :

- Le service des études doctorales, continuera à porter les actions de coordination liées au doctorat et le catalogue des formations transversales, mais n'assurera plus le pilotage des actions de professionnalisation des doctorants, qui reviendront à chaque école doctorale – ce qui est également plus conforme à la spécificité des besoins en termes de professionnalisation selon les champs disciplinaires ;
- Sur le volet vie étudiante, les actions se concentreront sur le centre de santé mentale, l'accompagnement des étudiants internationaux dans leurs démarches par le Students Welcome Desk (SWD), la coordination de la lutte contre les précarités étudiantes et le non-recours au droit, sans recouvrement avec l'action des établissements ;
- Concernant l'activité internationale, la priorité sera donnée à l'accueil de chercheurs au sein du Collégium de Lyon et à l'accompagnement des chercheurs internationaux dans leurs démarches via l'espace Euraxess ULYS. La ComUE coordonnera des actions conjointes des établissements, à leur demande et conformément aux stratégies partagées (manifestations, salons, AAP internationaux...) mais ne porte pas de stratégie de développement international en propre ;
- L'activité de médiation scientifique se poursuivra à travers le portail et le magazine Pop'Sciences ainsi qu'avec les actions envers des publics spécifiques, en particulier les jeunes ; son volet événementiel sera recentré sur les actions nationales (fête de la science notamment) ;
- Sur les enjeux liés à la prospective, en dépit de l'intérêt des travaux menés jusqu'à présent, le contexte budgétaire ne permettra pas d'assurer un portefeuille d'études s'inscrivant dans la continuité des actions passées ;
- Sur le volet fonctionnement, les efforts se poursuivront pour rechercher de nouvelles économies au sein des différents services de la ComUE, que ce soit dans le cadre des activités précitées (innovation, vie étudiante, études doctorales, international, sciences et société) ou au sein des services supports (informatique, bâtimentaire, juridique, communication, RH, ...).

Ces différents éléments doivent s'articuler avec des opérations pluriannuelles portées par la ComUE, au service du site et des établissements, et dont elle doit sécuriser la poursuite et/ou la clôture. En particulier, l'emprunt du Plan Campus et les remboursements qui y sont liés doivent être pris en compte dans les prévisions financières de l'établissement. De même, l'atterrissage des LabEx, dont le financement arrive à échéance fin 2027, et la fin du projet Cursus+, doivent faire l'objet d'une attention particulière au regard des masses financières en jeu.

Par conséquent, l'année 2025 sera marquée par une vigilance accrue quant au budget de la ComUE, avec plusieurs points d'attention importants :

- Le modèle économique de la ComUE devra être réinterrogé, tant sur ses ressources (SCSP, contributions des membres, subventions, facturation...) que sur leur optimisation et l'ajustement des dépenses au regard des attentes des établissements membres et associés ;

- À cet égard, et en lien également avec l'évolution du contexte budgétaire au niveau national, les budgets rectificatifs programmés pour l'année 2025 prendront tout leur sens en garantissant un suivi précis et régulier du budget de l'établissement, permettant des reprogrammations en conformité avec les priorités stratégiques de l'établissement ;
- Enfin, la recherche de nouveaux financements (appels à projets, mécénat, partenariats, ...) doit être envisagée pour dégager les marges de manœuvres nécessaires à la poursuite de certaines actions portées au bénéfice du site.

1. AUTORISATIONS D'EMPLOI (TABLEAU N°1)

1. Budget Etat

A ce jour, l'établissement n'a pas reçu la pré-notification du Budget, c'est donc la dernière notification reçue qui prévaut. Cette dernière notifie 95 ETP pour 6 528 874 € de masse salariale.

Les emplois sous plafond « Etat » financés par la subvention pour charge de service public (SCSP) soumis au BI 2025 sont au nombre de 80 et la masse salariale est prévue à 4 730 K€.

Pour l'année 2025, l'atterrissage prévue reste la même, à savoir 80 ETPT pour 4 730 K€.

Malgré cette prévision stable, plusieurs mouvements ont eu lieu sur le schéma d'emplois qui donnent cet équilibre : des non-renouvellement de contrat ont été arbitrés, permettant de renforcer certaines fonctions, au service des établissements.

Entre 2024 et 2025, 4 titulaires seront partis (1 DGS, 2 chargés de missions, 1 correspondant SIFAC et 2 sont arrivés/ arrivent (1 correspondant SIFAC en 2024 et 1 DGS en 2025).

2. Ressources propres

Les emplois hors-Etat 2024 diminuent de 16 ETPT par rapport à ceux attendus fin 2024 (146) portant ainsi la prévision à 130 ETPT. Sur la masse salariale, hors budget Etat, une baisse est prévue de 698 K€ entre 2024 et 2025. Parmi les principaux points de mouvements :

- L'école urbaine de Lyon dont l'opération s'est arrêtée en 2022 voit ses derniers contrats se terminer en 2024. Par rapport à 2024, il y aura une baisse de 151 K€.

- Le projet Cursus+ a été arrêté en novembre 2023, par conséquent il n'y a plus de nouveaux recrutements prévus. Les derniers contrats finiront en 2025, la masse salariale va diminuer de 112 K€ entre 2024 et 2025. En 2026, il n'y aura plus de contrats (-70 K€ à prévoir).

- Les premiers contrats des doctorants du volet IADOC (rattaché aux études doctorales) se terminent cette année, les suivants en 2025 et un dernier en 2026. Cela représente une baisse de 192 K€ sur 2025 par rapport à 2024, puis 161 K€ en 2026.

- Sur le volet de la vie étudiante, la ComUE ouvrira son centre de santé mentale à partir de janvier 2025. Le modèle économique de base établi en début d'année 2024 prévoyait plutôt une ouverture à la rentrée universitaire 2024. Les recrutements prévus ont été décalés en conséquence. En octobre, seule la médecin directrice a été recrutée. Son équipe va s'étoffer à partir de 2025 : recrutements d'un

responsable affaires financières, de deux médecins, d'un psychiatre, d'un psychologue, d'un infirmier et d'un secrétaire médical. Cela implique une hausse du budget en 2025 : + 530 K€.

- Au sein du volet de la stratégie académique, la mise en place d'un nouveau projet d'intelligence artificielle prévoit le recrutement de 3 nouveaux agents : + 200 K€

- Le lancement de la I-Factory va entraîner plusieurs recrutements en cours d'année : + 70 K€ en 2025 puis 140 K€ supplémentaire en 2026 car les postes seront pourvus sur l'année complète.

- La non-reconduction de la campagne d'apprentissage entraîne une baisse de 80 K€ avec les fins de contrats des apprentis ayant finis en 2024.

- Concernant le volet des Labex, la plupart des contrats de type chercheurs vont se terminer en 2025. Cependant, les labex ont eu l'autorisation de prolonger leurs dépenses. Lors des dialogues budgétaires à la rentrée 2024, ils n'étaient pas encore en mesure de calibrer parfaitement leurs activités à mener sur la période de prolongation. Certains labex ont souhaiter provisionnés de quoi financer plusieurs post-doctorants sur 2025 et des chargés de projets. Il n'y aura en revanche pas de nouveaux recrutements de doctorants. -> - 834 K€, les enveloppes budgétaires des Labex devrait encore évoluer d'ici un prochain budget rectificatif.

3. Points divers et impact des mesures budgétaires 2024 / 2025

Il n'y pas d'ouverture de concours prévu en 2025 et il n'y pas de cdisation de prévu sur l'année 2025 pour le moment.

L'augmentation du SMIC de 2 % au 1er novembre 2024 a impacté seulement la rémunération de nos apprentis encore en place en 2025 -> +3.5 K€

La revalorisation du CAS pension de 4 % prévu au 1er janvier 2024 va impacter l'établissement d'environ 40 K€.

La hausse du prix des abonnements de transports annoncée pour le 1er janvier 2025 va entraîner mécaniquement une hausse de la participation au remboursement des transports des agents d'environ 3 K€.

2. ANALYSE DES DEPENSES

2.1 Les autorisations budgétaires et les crédits de paiement

Le budget de l'établissement est en baisse par rapport au budget rectificatif numéro 3 2024. La ComUE a pris des dispositions permettant de ne pas reconduire 7.5 ETP relatifs à des missions financées sur les recettes d'activités et SCSP courant 2024. A cela s'ajoute une réflexion qui sera menée début 2025, sur le repositionnement de certains postes.

De plus, la fin prévue des labex entraîne une baisse de la masse salariale financée par l'ANR.

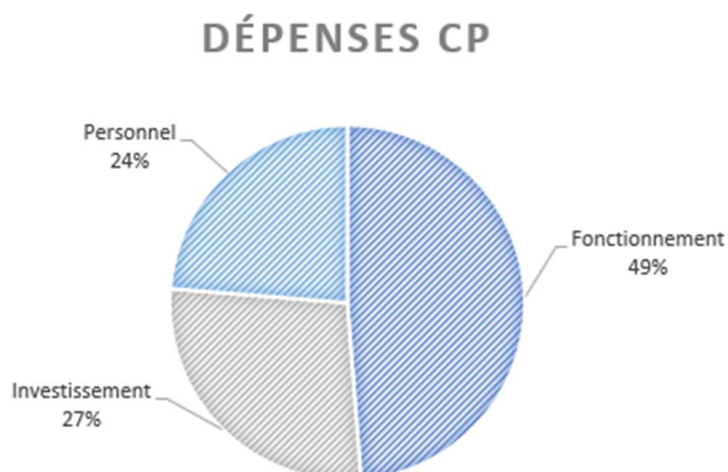
Au niveau du fonctionnement, les dépenses de l'établissement diminuent, du fait d'une recherche d'économies, du ralentissement des labex et de l'arrêt programmé de cursus +, dont les dernières dépenses sont attendues fin aout 2025.

Il est à noter que des opérations relatives à l'Idex restent à dénouer pour 2.9M€.

Au niveau de l'investissement, les travaux de la I-Factory ont principalement eu un impact sur l'exercice 2024, ce qui entraîne une baisse du budget sur 2025 (2.7M€ de dépenses prévues). Une enveloppe est nécessaire pour l'équipement informatique du bâtiment ainsi que le mobilier, 721K€ ont été prévus à ce titre-là.

L'investissement fluctue en fonction des projets portés par l'établissement et de leur étape de réalisation.

Enveloppe	AE BR3 2024	AE BI 2025	Variation	CP BR3 2024	CP BI 2025	Variation
Personnel	11 970 000	11 272 000	- 698 000	11 970 000	11 272 000	- 698 000
Globalisé	7 914 000	7 130 500	- 783 500	7 914 000	7 130 500	- 783 500
Fléché	4 056 000	4 141 500	85 500	4 056 000	4 141 500	85 500
Fonctionnement	41 222 361	14 738 976	- 26 483 385	26 280 095	23 168 287	- 3 111 808
Globalisé	34 012 358	4 271 209	- 29 741 149	14 974 519	10 603 501	- 4 371 018
Fléché	7 210 003	10 467 767	3 257 764	11 305 576	12 564 786	1 259 210
Investissement	8 349 488	14 067 661	5 718 173	26 409 879	13 074 193	- 13 335 686
Globalisé	6 384 489	11 412 012	5 027 523	22 262 512	9 875 006	- 12 387 506
Fléché	1 964 999	2 655 650	690 651	4 147 367	3 199 187	- 948 180



2.2 Les centres de responsabilité budgétaire

La nouvelle structure budgétaire permet une meilleure lecture des activités de l'établissement. Elle permet de mettre en évidence le poids de l'immobilier, des PIA et d'identifier clairement les nouveaux objets comme la I-Factory et le centre de santé mentale.

Centre de responsabilité budgétaire	AE BI 2025	CP BI 2025
Plan campus	12 291 383	18 395 655
PIA	8 928 532	9 447 926
Parcours universitaires & compétences	2 755 353	2 834 964
I-Factory	959 511	1 217 011
Excellence scientifique	2 726 478	2 910 942
Rayonnement international	929 760	916 180
Qualité de vie étudiante	367 000	366 500
Centre de santé mentale	820 000	889 481
Immobilier & évolution des campus	2 844 512	3 951 661
Missions supports	5 750 608	4 928 660
Missions transversales	1 705 500	1 655 500

2.3 Les dépenses par destinations

L'immobilier reste une composante importante de l'établissement, elle représente la plus grosse part des dépenses. Deux opérations ont un impact important sur le budget de l'établissement, le plan campus qui se poursuit ainsi que la construction de la I-Factory.

De plus, l'établissement développe une activité de conseil en immobilier et de conduite d'opérations auprès de ses membres et associés. Cette activité induit des dépenses non budgétaires, gérées en opérations pour compte de tiers, et donc une charge de travail administrative et financière qui se traduit par des dépenses RH.

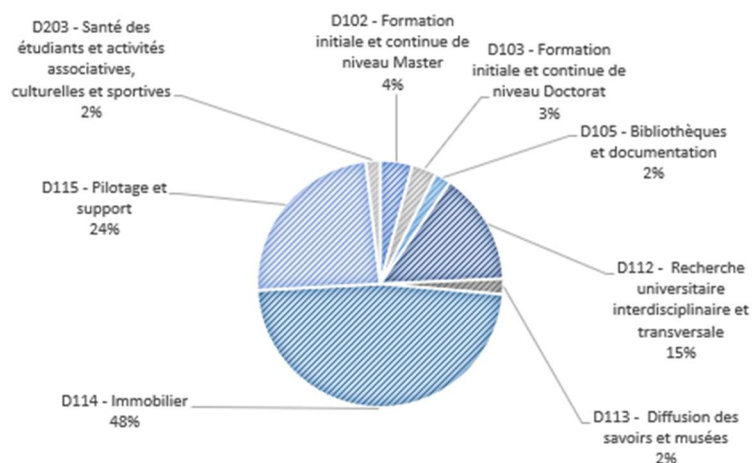
Nouvellement arrivée, la composante santé représente près de 900K€ de dépenses pour la première année du centre de santé.

La documentation représente un budget d'achats mutualisés, entièrement refacturés aux établissements membres et associés.

Au niveau du pilotage et support, qui représente un poids important dans le budget de l'établissement, il est à noter qu'il recouvre aussi des achats mutualisés, refacturés aux établissements (800K€). Notamment en terme informatique. Cette destination recouvre aussi les dépenses du collégium pour 511K€ et les activités du service des études doctorales pour 794K€.

Destinations	AE BI 2025	CP BI 2025
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	1 752 484	2 024 794
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	1 465 630	1 530 431
D105 - Bibliothèques et documentation	1 010 600	1 010 600
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	6 478 282	6 997 676
D113 - Diffusion des savoirs et musées	969 178	969 713
D114 - Immobilier	15 502 895	22 713 817
D115 - Pilotage et support	12 079 568	11 377 969
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	820 000	889 481

DÉPENSES DÉCAISSÉES PAR DESTINATIONS



3. ANALYSE DES RECETTES

3.1 Les recettes par financeurs

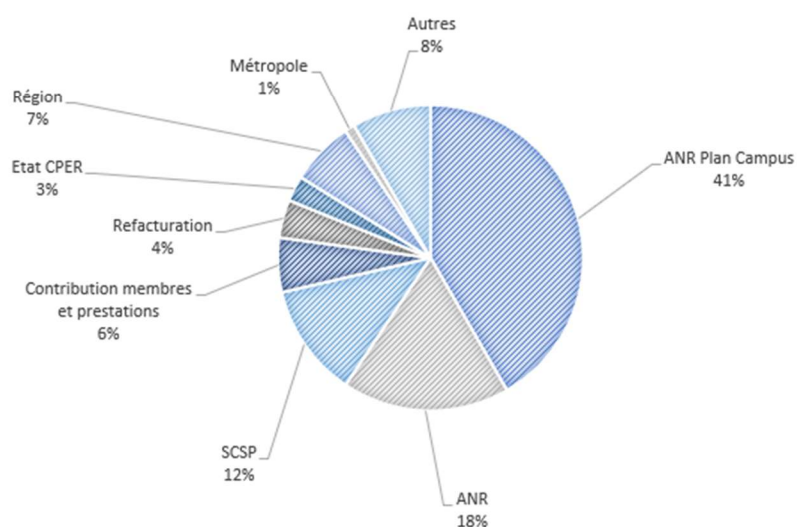
L'ANR est un financeur important de l'établissement, de part le plan campus, mais aussi via les PIA. Ces recettes représentent 33M€ pour 2025.

La SCSP représente 12% des recettes. Elle est complétée par la contribution des membres et associés et permet de financer les fonctions supports, les services auprès des établissements et la coordination de différentes missions.

La région apporte 7% du budget de l'établissement en 2025, ce qui marque notamment un support important du centre de l'entrepreneuriat, de l'aménagement du centre de santé mentale, de la construction de la I-Factory et du soutien de la fête de la science.

La métropole contribue à hauteur de 1% des recettes de la ComUE. Il est à noter qu'elle finance de nombreuses activités dont l'impact ne se traduit pas sur 2025, du fait d'un rythme de versement des subventions décalé dans le temps. Des avances ayant été comptabilisées en 2024.

RECETTES ENCAISSÉES PAR FINANCEUR



Enveloppe	RE BI 2025
Fléchées	18 539 643
Non fléchées	33 927 608

3.2 Les recettes par origines

Le premier poste de recette budgétaire est le plan campus porté par la ComUE. Sa prolongation permettant de dépenser 50M€ aura un impact sur la partie dépense jusqu'en 2032.

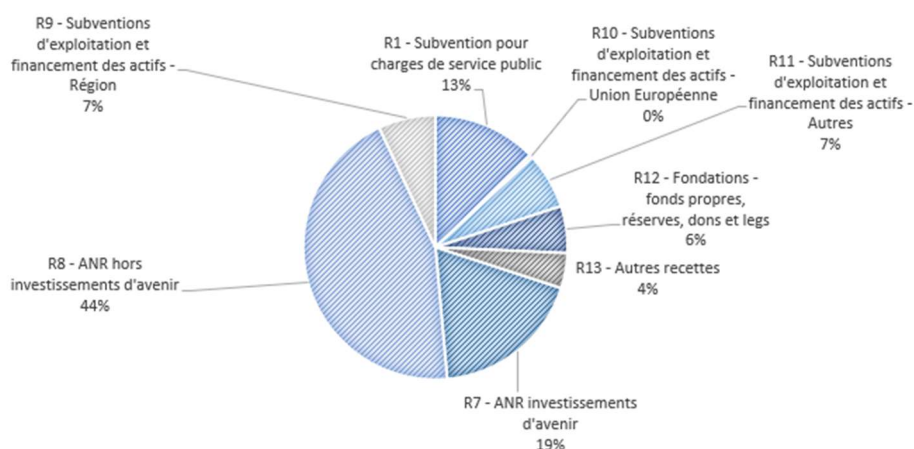
Les investissements d'avenir financés par l'ANR représentent 9M€ de recettes. Ils sont composés d'encaissements pour les labex, ainsi que le solde de LUS, qui interviendra courant 2025 (4.65M€).

La subvention pour charge de service public représente une part importante des recettes de l'établissement. Elle permet de financer les fonctions support, les ressources humaines titulaire, et le fonctionnement global de l'établissement.

Au niveau des recettes d'activité (R12), l'établissement développe un accompagnement auprès des établissements, en matière d'immobilier. Cela permet de générer environ 500K€ de recettes.

Origines	RE BI 2025
R1 - Subvention pour charges de service public	6 673 905
R10 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne	202 890
R11 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres	3 596 636
R12 - Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs	3 012 745
R13 - Autres recettes	2 262 284
R7 - ANR investissements d'avenir	9 737 863
R8 - ANR hors investissements d'avenir	23 313 928
R9 - Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région	3 667 000

RECETTES ENCAISSÉES PAR ORIGINES



4. DECOMPOSITION DES SOLDES BUDGETAIRES PAR CRB

Le solde budgétaire par CRB permet de mettre en évidence les écarts entre les encaissements et les décaissements. Il montre aussi le recours à la SCSP. En effet, cette dernière n'est pas ventilée par CRB, elle est comptabilisée dans les missions transversales.

Le plan campus affiche un solde budgétaire positif de 4.8M€, celui-ci permet de couvrir en partie le remboursement du capital de l'emprunt. Ce dernier n'est pas budgétaire, il n'impacte donc pas le niveau de consommation des AE et CP.

Au niveau de l'immobilier et l'évolution des campus, le solde budgétaire positif provient d'encaissement de solde de subventions. Il est aussi constitué d'une part des recettes sur prestations, dont les dépenses sont réalisées sur le CRB missions supports.

La I-Factory va générer des recettes en fin d'année 2025, provenant des premiers encaissements de la participation aux charges des hébergés du bâtiment. Au niveau des dépenses, des besoins sont comptabilisés pour l'équipement du bâtiment, notamment en informatique et en mobilier. De plus, des coûts RH sont prévus avant l'ouverture du bâtiment, permettant son lancement. Ces coûts ne seront pas couverts par des recettes et seront financés par les recettes d'activités et SCSP de l'établissement.

Le lancement du centre de santé mentale demande un effort sur les ressources de la ComUE. En effet, l'activité ne sera pas totalement couverte par des recettes, notamment à son ouverture. L'établissement s'est donc mis en marche afin d'assumer ce déséquilibre dans ses comptes. Les recettes encaissées proviendront du remboursement des soins, ainsi que des différentes subventions accordées par l'ARS et le Crous notamment. De plus, la région finance une partie des travaux d'aménagement du bâtiment mis à disposition par la ville de Lyon. L'établissement a aussi déposé un dossier FSE + et devrait permettre de financer une partie des fonctions administratives.

Centre de responsabilité budgétaire	CP BI 2025	RE BI 2025	Solde budgétaire
Plan campus	18 395 655	23 186 185	4 790 530
PIA	9 447 926	9 851 980	404 054
Parcours universitaires & compétences	2 834 964	1 434 744	- 1 400 220
I-Factory	1 217 011	306 000	- 911 011
Excellence scientifique	2 910 942	1 880 603	- 1 030 339
Rayonnement international	916 180	662 294	- 253 886
Qualité de vie étudiante	366 500	162 000	- 204 500
Centre de santé mentale	889 481	787 000	- 102 481
Immobilier & évolution des campus	3 951 661	4 942 000	990 339
Missions supports	4 928 660	948 540	- 3 980 120
Missions transversales	1 655 500	8 305 905	6 650 405

5. OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (OPCT)

La ComUE comptabilise un certain nombre d'opérations en compte de tiers. Ce sont des opérations de trésorerie, elles n'impactent pas le patrimoine de l'établissement et sont retracées exclusivement dans des comptes de tiers et de trésorerie. Elles sont réalisées dans le cadre de conventions de mandat.

Les OPCT se décomposent en deux types d'opérations :

- Les conventions de mandat tripartites qui lient le financeur, l'utilisateur final et la ComuE. La ComuE encaisse puis reverse l'intégralité à l'utilisateur final.
- Les conventions de mandat pour travaux immobiliers. La Comue accompagne des membres et associés dans la réalisation de certaines de leurs opérations immobilières. En effet, les compétences acquises dans le cadre du plan campus permettent de proposer une expertise à nos partenaires. Dans la cadre de ces conventions de mandat, les établissements mandants versent une avance à la Comue, cette avance est reconstituée mensuellement au fur et à mesure des décaissements.

Opérations	Décaissements	Encaissements
LABEX ASLAN	880 000 €	880 000 €
IDEFI - SAMSEI	- €	- €
EUR Sleight	1 125 452 €	1 125 452 €
EUR H2O	770 714 €	770 714 €
PLASCAN		
LUDIMOODLE +		
CAMPUS DU FUTUR SAINT-ETIENNE	1 000 000 €	1 000 000 €
AXEL ONE	308 000 €	308 000 €
CNSMD	1 310 000 €	1 310 000 €
ENSAL	1 194 738 €	1 194 738 €
ECOLE CENTRALE DFE LYON	470 042 €	470 042 €
VETAGRO SUP	1 937 284 €	1 937 284 €
IEP ROGNON	70 000 €	70 000 €
Ecoles Doctorales	458 000 €	458 000 €
Colloque agent comptable	- €	- €
PUI	30 000 €	30 000 €
TVA	3 163 848 €	2 217 591 €
Total	12 718 078 €	11 771 821 €

Ces opérations doivent être suivies avec la plus grande attention, notamment l'encaissement des avances de la part des mandants mais également la reconstitution de ces avances lorsque l'UdL présente le relevé mensuel de dépenses. Il ne faudrait pas que ces opérations pèsent sur la trésorerie, surtout lorsque les travaux seront en phase de réalisation.

6. RESULTATS PREVISIONNELS DE L'EXERCICE 2024

6.1 Solde budgétaire

Il est prévu positif de 4,9 M€.

6.2 Equilibre financier

Compte tenu de l'excédent budgétaire et de l'impact des opérations non budgétaires, la variation de trésorerie prévisionnelle sur l'exercice 2025 est de -3 M€ au global.

Cette variation négative s'explique par :

- Le remboursement du capital de l'emprunt
- Le décalage de remboursement de la TVA sur les dépenses notamment liées aux travaux de la I-Factory.

6.3 Situation patrimoniale de l'établissement

CHARGES	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025	PRODUITS	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Personnel	12 452 824	11 140 300	10 409 280	- 731 020	Subventions de l'Etat	27 330 629	6 673 905	6 673 905	- €
Personnel (Charge de pension civil)	682 286	710 000	750 000	40 000	Fiscalité affectée	- €			- €
Fonctionnement autre que les charges de personnel et intervention	23 123 095	25 212 723	21 066 983	- 4 145 740	Autres subventions	3 095 396	22 866 868	20 145 117	- 2 721 751
Fonctionnement - Autres charges non budgétaires	- €	700 000	832 000	132 000	Autres produits	6 004 115	8 241 200	6 308 106	- 1 933 094
TOTAL DES CHARGES	36 258 205	37 763 023	33 058 263	- 4 704 760	TOTAL DES PRODUITS (2)	36 430 140	37 781 973	33 127 128	- 4 654 845
Résultat prévisionnel : bénéfice	171 935	18 950	68 865	49 915	Résultat prévisionnel : perte	- €	- €	- €	- €
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	36 430 140	37 781 973	33 127 128	- 4 654 845	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel	36 430 140	37 781 973	33 127 128	- 4 654 845

	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Résultat prévisionnel de l'exercice	171 935 €	18 950 €	68 865 €	49 915 €
+ (C 68) dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 768 404 €	700 000 €	832 000 €	132 000 €
- (C 78) reprises sur amortissements, dépréciations	4 505 €			
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments	- €	- €	- €	- €
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs	- €	- €	- €	- €
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	428 585 €	430 000 €	428 000 €	-2 000 €
= CAF ou IAF*	4 507 249 €	288 950 €	472 865 €	183 915 €

EMPLOIS	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025	RESSOURCES	Compte financier 2023	BR3 2024	BI 2025	Variation BR3 2024/BI 2025
Insuffisance d'autofinancement*	- €	- €		- €	Capacité d'autofinancement*	4 507 675 €	288 950 €	472 865 €	183 915 €
Investissements	26 679 350 €	25 351 951 €	13 074 193 €	-12 277 758 €	Financement de l'actif par l'Etat	163 383 163 €			
Dépôts et cautionnement		8 000 €	8 000 €	- €	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	17 056 766 €	22 914 087 €	11 716 013 €	-11 198 074 €
Remboursement des dettes	9 919 786 €	6 953 405 €	7 060 220 €	106 815 €	Autres ressources	47 592 104 €			
TOTAL DES EMPLOIS	36 599 136 €	32 313 356 €	20 142 413 €	-12 170 943 €	Augmentation des dettes	38 515 €	8 000 €	10 000 €	2 000 €
APPORT au FONDS DE ROULEMENT	195 979 087 €	- €	- €	- €	TOTAL DES RESSOURCES	232 578 223 €	23 211 037 €	12 198 878 €	-11 012 159 €
					PRELEVEMENT sur FONDS DE	- €	9 102 319 €	7 943 535 €	-1 158 784 €

Au total :

- Le **résultat net** de l'exercice 2025 serait excédentaire de 68 K€
- Il permettrait de dégager une **capacité d'autofinancement** de 472 K€, l'augmentation s'explique par la mise en service des bâtiments de la I-factory et du centre de santé partiellement autofinancés générant des amortissements supplémentaires.

- Le **prélèvement sur fonds de roulement** s'élèverait à 7,9 M€

6.3.1 Focus Plan Campus

T6 : Plan Campus

Charges	9 899 467 €	Produits	9 899 467 €
CAF	0 €		0 €
Investissements	8 373 188 €	FEA	8 373 188 €

L'analyse du tableau 6 des opérations du plan campus indique que les charges de fonctionnement sont financées par :

- La subvention de l'ANR (intérêts de la dotation non consommable) : 7,8 M€
- Des reversements des établissements dans le cadre des contrats de partenariat public-privés, du contrat Crem : 2,1 M€.

Ces charges de fonctionnement comprennent les intérêts d'emprunts mais également, la maintenance et les frais de gestion des PPP, les frais d'exploitation du Crem.

Les dépenses d'investissement sont estimées en 2025 à 8,3 M€, elles sont financées soit par des refacturations aux établissements (GER), soit par la DNC (7,7 M€).

Le financement par la DNC (fonctionnement et investissement) est comptabilisé comme une créance de l'Etat au compte 4411 (15,5M€), parallèlement, l'ANR versera en 2025 les intérêts de la DNC (23,1 M€) cette somme vient diminuer cette créance de l'Etat.

Enfin, le FDR est diminué du montant du remboursement du capital des emprunts (7 M€).

6.3.2 Hors Plan Campus

Pour permettre l'équilibre du budget, compte tenu de la baisse des produits attendus en 2025, les charges de fonctionnement ont dû être diminuées de façon significative, elles étaient de 36 M€ en 2023 et sont prévues à 30 M€ en 2025.

Les travaux de la I-Factory (0,9M€), des travaux prévus dans le bâtiment occupé par la ComuE et un investissement pour la Maison des Mathématiques et de l'Informatique participent à la diminution du FDR pour 1M€.

Les opérations Labex, Cursus + sont équilibrées en charges / produits et investissements et financement.

	Charges	Produits
CELYA	711 000 €	711 000 €
COMOD	575 000 €	575 000 €
IMU	1 109 000 €	1 109 000 €
IMUST	318 901 €	318 901 €
MANUTECH	267 047 €	267 047 €
PRIMES	702 274 €	702 274 €
ASLAN	61 000 €	61 000 €
MILYON	126 000 €	126 000 €
CURSUS +	474 091 €	474 091 €

7. SOUTENABILITE BUDGETAIRE

8.1 Les restes à payer

Les restes à payer fin 2025 sont estimés à 179 M€. Ils se décomposent de la façon suivante

- 116 M€ au titre du plan campus : les deux PPP, le CREM et les travaux en cours
- 25.1 M€ au titre du plan campus : opérations INSA
- 22,3 M€ d'intérêt d'emprunt
- 8.6 M€ au titre des opération PIA (Cursus +, Labex, Idex).

Ces derniers ne prennent pas en compte le montant du capital de l'emprunt restant dû, qui lui n'est pas budgétaire (149 M€).

Par ailleurs, au niveau du tableau 9 (tableau des opérations pluriannuelles), l'établissement revoit les montants d'opérations en fonction des revalorisations de prix des contrats. En effet, les révisions de prix ne sont pas anticipées dans ce suivi du fait qu'elles ne sont pas certaines.

8.2 Soutenabilité à l'échelle infra-annuelle

Le plan de trésorerie (tableau n°7) prévoit le point le plus bas observé au mois de juin pour un montant de 15, M€. Certes, le niveau de trésorerie représente 200 jours de charges décaissables, mais ce ratio n'est pas représentatif compte tenu des spécificités de la ComUE. Les principales dépenses sont en effet des investissements et du remboursement de capital d'emprunts et les intérêts de la DNC sont versés à terme échu. Une attention particulière devra donc être portée sur l'encaissement des avances des OPCT et de la régulière reconstitution de ces avances.

8.3 Soutenabilité à l'échelle annuelle

Le tableau d'équilibre financier (tableau n°4) prévoit une variation de trésorerie de l'exercice de – 3 M€. Il se compose de l'effet du solde budgétaire reporté du tableau d'autorisations budgétaires (tableau n°2) mais également des opérations non budgétaires, essentiellement le remboursement du capital des emprunts de 7 M€. La variation de la trésorerie fléchée est estimée à 1,4 M€.

Ainsi la situation patrimoniale (tableau n°6) affiche un niveau de trésorerie de 18,8 M€ calculé sur la base de l'estimation du niveau de trésorerie affiché au BR3.

8.4 Soutenabilité à l'échelle pluriannuelle

Le tableau 9 apporte un éclairage sur les opérations à financer en fonds propres, notamment les opérations de la I-Factory et du centre de santé mentale.

Une analyse de la projection de trésorerie Plan Campus sera réalisée lors du compte financier 2024. En effet, deux éléments devront y être intégrés : l'exécution 2024 et les nouvelles corrections apportées et comptabilisées en report à nouveau.

8.5 Indicateurs du nouveau décret financier

Une projection des indicateurs du nouveau régime financier des EPSCP a été réalisée. A la lecture des résultats, il paraît indispensable de corriger le FDR servant de base de calcul, il a été diminué du montant des emprunts et dettes assimilées ainsi que des provisions, il correspond donc au FDR disponible.

	Cofi 2022	Cofi 2023	BR3 24	BI 25
CP hors investissement	33 117 200 €	35 202 752 €	38 250 095 €	34 440 287 €
1 journée de CP	90 732 €	96 446 €	104 795 €	94 357 €
15 jours	1 360 981 €	1 446 688 €	1 571 922 €	1 415 354 €
30 jours	2 721 962 €	2 893 377 €	3 143 843 €	2 830 709 €
Trésorerie	40 496 011 €	29 394 674 €	21 845 842 €	18 794 136 €
FDR	26 672 714 €	226 508 654 €	217 406 335 €	209 462 800 €
FDR corrigé		23 236 436 €	21 091 522 €	20 206 207 €
FDR corrigé en jours de fonct		241	201	214
charges de personnel	13 918 166 €	13 135 110 €	11 850 300 €	11 159 280 €
produits encaissables	34 629 756 €	35 997 050 €	37 351 973 €	29 839 128 €
	40%	36%	32%	37%

Délibération N° **53/CA/2024**

Schéma directeur développement durable – responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE)

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu l'avis n° 06-CSAE-2024 daté du 3 décembre 2024, portant approbation du schéma directeur DDRSE lors de la séance du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de schéma directeur développement durable – responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE) ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, le schéma directeur développement durable – responsabilité sociétale et environnementale, annexé à la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

SCHÉMA DIRECTEUR

DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

VOLET STRATÉGIE

ComUE Université de Lyon
2024

TABLE DES MATIÈRES

ÉDITO	3
PRÉAMBULE	4
INTRODUCTION	5
AXE 1 – TRANSFORMER ET ORGANISER LA STRUCTURE DE COORDINATION TERRITORIALE	7
Formaliser une organisation et une gouvernance lisibles et transversales de la RSE au niveau de la ComUE	7
Réduire l'impact carbone de l'activité de la ComUE.....	8
Agir pour un environnement de travail inclusif et responsable	11
AXE 2 – ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES STRATÉGIES DES ÉTABLISSEMENTS	14
Poursuivre la coordination des enjeux DD&RSE au niveau du site	14
La coordination de l'offre de formation et la stratégie de recherche du site à l'aune de la responsabilité sociétale et environnementale.....	16
AXE 3 – COORDONNER ET PILOTER DES OBJETS D'INTÉRÊT COMMUN	17
Poursuivre la rénovation énergétique du site et coordonner les enjeux de financement et d'optimisation des locaux.....	17
Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des étudiants.....	18
Favoriser, via les dispositifs d'entrepreneuriat et d'innovation, le développement de projets respectueux des enjeux sociétaux et environnementaux	20
Faire de la médiation scientifique un vecteur massif de diffusion des connaissances sur les enjeux de transition sociétale et environnementale	21
AXE 4 – VALORISER LE SITE ET L'ANCRER DANS SON ÉCOSYSTÈME	23
Articuler la stratégie RSE de la ComUE avec celle des partenaires du territoire.....	23
Valoriser les contenus servant la stratégie de responsabilité de la ComUE, dans une démarche d'éco-conception des supports et des pratiques	24

Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir la présentation. Cette formulation est à considérer au-delà du genre.

Les débats concernant les enjeux des transitions, qu'elles soient écologiques, sociales, économiques ou numériques, portent régulièrement sur le niveau d'action le plus efficace, sur les rôles respectifs des acteurs socio-économiques publics et privés dans ces transformations de fond de nos modes de vie et de nos sociétés. Mais quelle que soit la place donnée à la régulation et à la planification par l'État, il est indispensable que chaque acteur et chaque structure contribue, dans son champ d'influence, à ces grandes transitions vers une soutenabilité de notre manière d'habiter le monde et de faire société, dans le respect de la planète et de ses ressources et dans le respect de chacun et de chacune.

Aussi, sur son propre périmètre d'action, en tant qu'établissement et opératrice de la coordination universitaire du site Lyon Saint-Étienne, la ComUE entend se saisir des enjeux de responsabilité sociétale et environnementale et contribuer pleinement aux objectifs fixés par l'État, l'Europe et les COP successives. Fondée sur un modèle de coordination et de coopération, la ComUE inscrit donc son action selon plusieurs principes essentiels au déploiement des actions DD&RSE : l'exemplarité vis-à-vis de ses membres et associés, la coordination comme accélérateur des transitions de l'enseignement supérieur et de la recherche, et le dialogue pour une transition prenant en compte les enjeux et aspirations des partenaires territoriaux de la ComUE.

Ce schéma directeur DD&RSE traduit donc les ambitions de la ComUE mais aussi celles de ses membres et associés. En lien avec les engagements forts des établissements du site, il s'attache à déployer non seulement le volet environnemental, mais aussi la dimension de responsabilité sociétale, trop souvent secondaire dans les actions "RSE", mais nécessaire à la réussite des processus de transitions à l'œuvre.

Le présent document est le fruit d'un travail conjoint entre les établissements du site, la ComUE, et leurs équipes. Il constitue un point de départ d'une stratégie qui devra être portée sur le temps long. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Nathalie Dompnier

Présidente de la ComUE Université de Lyon

Cécile Delolme

Vice-présidente de la ComUE Université de Lyon en charge des grandes transitions

PRÉAMBULE

Extrait de la charte Responsabilité Sociétale et Environnementale, signée par la ComUE et ses établissements membres et associés le 7 juin 2023.

“Nous, établissements d’enseignement supérieur et de recherche du site Lyon Saint-Étienne, membres et associés de la ComUE Université de Lyon,

- **Reconnaissons le rôle et la responsabilité sociétale et environnementale de nos établissements.**

- Notre responsabilité sociétale pour développer une offre de formation et une recherche en cohérence avec les besoins et les enjeux écologiques et sociétaux, en particulier avec les attentes des jeunes générations, pour promouvoir le dialogue entre sciences et société, et mobiliser tous les acteurs et actrices de l’enseignement supérieur et de la recherche ;

- Notre responsabilité de promouvoir une recherche et une innovation engagées, qui doivent contribuer aux grands enjeux sociétaux du climat, de la biodiversité, des mobilités, de l’énergie, de la préservation des ressources, de la santé publique, de la justice sociale, et qui soient ainsi en capacité d’interroger et d’infléchir les pratiques ;

- Notre responsabilité de développer des campus durables, respectueux des milieux naturels, intégrés dans leur environnement urbain, garantissant la performance énergétique et la pérennité de leur patrimoine, des accès en mobilités douces sur les campus, des conditions d’études, de travail et de vie épanouissantes pour toutes et tous sur les campus...

- **Reconnaissons le devoir d’exemplarité et le rôle de nos établissements dans la construction d’une société en phase avec les enjeux de la transition socio-écologique ;**

- **Partageons la volonté d’une vision et d’un engagement collectif et ambitieux à l’échelle du site Lyon Saint-Étienne.**

- **Souhaitons faire de la responsabilité sociétale et environnementale et de la transition socio-écologique des axes structurants de notre action collective et un marqueur fort du site Lyon Saint-Étienne.”**

INTRODUCTION

Les enjeux socio-écologiques sont devenus une priorité incontournable dont le politique s'est largement saisi et dont la traduction opérationnelle est en cours de construction. Les constats (sur les questions de biodiversité, d'énergie, d'inégalités, etc.) sont désormais bien connus, et les conséquences qui animent régulièrement l'actualité appellent les acteurs de la société, dont les établissements publics, à davantage agir.

Pour y répondre, la ComUE Université de Lyon doit être partie prenante de la réponse à ces défis tout en formant les futurs acteurs de ces transitions. La ComUE se doit donc, à la fois, d'être exemplaire dans son fonctionnement interne en matière de Développement Durable & Responsabilité Sociétale et Environnementale (DD&RSE) et de porter la coordination de ces enjeux au niveau du site Lyon Saint-Étienne.

Ce schéma directeur est donc le fruit d'un travail conjoint et collectif avec les deux communautés qui animent la ComUE :

- Les services et équipes de l'établissement ont chacun engagé une réflexion pour réduire leur impact et faire évoluer leurs missions de coordination à l'heure de la transition sociale et environnementale, notamment en nommant une personne référente DD&RSE par service.
- Les 36 établissements membres et associés ont confié la coordination des enjeux DD&RSE à la ComUE. Une commission inter-établissements dédiée aux grandes transitions a été créée, rassemblant les vice-présidences (ou équivalent) des établissements membres et de trois représentants des établissements associés (UCLy, Crous de Lyon et CNSMD de Lyon). Cette instance a notamment pour rôle de travailler sur la stratégie DD&RSE du site et les dynamiques propres aux établissements. Un comité technique, existant depuis fin 2022, constitue lui aussi un espace de dialogue constant et de ressources pour la construction de ce schéma.

L'architecture du schéma directeur DD&RSE de la ComUE est basée sur celle du volet commun du contrat de site, document cadre de la politique de site ; il suit également les mêmes temporalités, avec une première échéance d'évaluation fixée à 2026. Ainsi le contrat de site est décliné à travers cinq principes sur lesquels la ComUE fonde son action en faveur des transitions et d'un développement soutenable.

1. S'organiser pour piloter et adapter nos activités internes et de coordination au regard des enjeux socio-écologiques ;
2. Sensibiliser et mobiliser la communauté universitaire (et au-delà) sur les enjeux socio-écologiques ;
3. Faire de nos activités et de notre rôle de coordination un levier pour lutter contre le changement climatique, l'épuisement des ressources et l'effondrement de la biodiversité ;
4. Œuvrer dans nos actions et dans notre rôle de coordination pour une société plus responsable et inclusive ;
5. S'imposer comme acteur majeur important des transitions de ses territoires et rayonner au-delà du champ de l'ESR.

Ce schéma a également vocation à couvrir l'ensemble des thématiques relatives à la RSE, en articulation étroite avec les plans sectoriels existants ou à venir (égalité professionnelle, handicap, sobriété, etc.), dans un souci d'approche systémique, de transversalité et de cohérence. Les orientations des tutelles et des collectivités locales sont également prises en compte afin d'intégrer les actions de la ComUE à la synergie territoriale.

Ce schéma a vocation à expliciter la stratégie de la ComUE Université de Lyon en termes de développement durable et de responsabilité sociétale et environnementale. Un plan d'actions annuel viendra le décliner opérationnellement pour l'ensemble des services.

AXE 1 – TRANSFORMER ET ORGANISER LA STRUCTURE DE COORDINATION TERRITORIALE

Formaliser une organisation et une gouvernance lisibles et transversales de la RSE au niveau de la ComUE

Afin de prendre en compte au mieux les enjeux liés à la responsabilité sociétale et environnementale de l'établissement, la ComUE devra se doter de modalités de gouvernance fondées sur des critères objectifs et applicables sur les externalités positives et/ou négatives des décisions à prendre.

Cette grille de lecture facilitera la décision et permettra un pilotage et une évaluation grâce au suivi des indicateurs et objectifs ainsi définis. En particulier, les outils budgétaires pourront être mobilisés pour évaluer l'impact des dépenses de la ComUE et en faire un outil d'aide à la décision. Les achats étant un levier d'action essentiel en termes de responsabilité sociétale et environnementale, un travail spécifique sur ce volet devra être mené pour prendre en compte l'ensemble des externalités positive et négative des actes d'achat.

La gouvernance devra s'appuyer sur la mission « RSE » de l'établissement et les ressources qui lui sont associées. Ces modalités permettront de déployer un ensemble de schémas d'initiative politique ou réglementaire (égalité professionnelle, handicap, sobriété énergétique, etc.) qui s'articuleront entre eux, au sein du schéma directeur DD&RSE qui aura vocation à couvrir l'ensemble de ces thématiques, dans un souci de transversalité et de cohérence. Dans cet optique, un comité de pilotage spécifique sera mis en place. Il sera notamment chargé du suivi du déploiement de ce schéma directeur et de la construction de feuille de route DD&RSE annuelle, permettant une déclinaison opérationnelle de l'ensemble des axes du présent document.

Ce comité de pilotage intégrera notamment les référents RSE des services, une représentation étudiante, ainsi qu'un regard extérieur (établissements, partenaires institutionnels) afin de prendre en compte la diversité des enjeux en lien avec les missions de la ComUE.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Définir et mettre en place des modalités de gouvernance interne et les outils permettant les prises de décisions selon le prisme DD&RSE ;
- ➡ Définir les modalités de suivi et d'évaluation du schéma directeur DD&RSE ;
- ➡ Articuler les schémas & plans, sur une thématique RSE, existants ou à venir de façon cohérente et transversale ;
- ➡ Formaliser le rôle des personnes référentes DD&RSE dans les services ;
- ➡ Reconnaître et valoriser l'engagement des personnels, notamment en faveur de la RSE.

Réduire l'impact carbone de l'activité de la ComUE

Au même titre que l'ensemble des établissements publics français, la ComUE doit poursuivre la réduction de l'impact environnemental de son activité, notamment en termes de gaz à effet de serre. Son rôle de coordination sur le site et d'interface avec les milieux socio-économiques appelle une trajectoire exemplaire. Trois bilans d'émission de gaz à effet de serre ont été réalisés successivement en 2019, 2021 (période Covid-19) et 2023, permettant de constater les évolutions et les efforts fournis sur cette période.

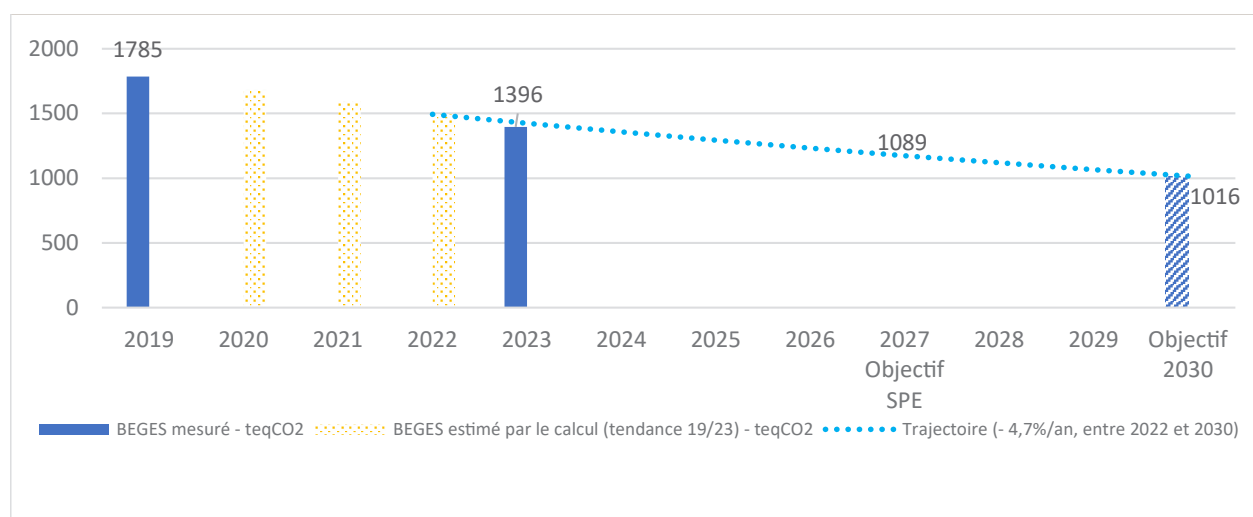


Figure 1 Trajectoire de réduction des émissions GES - ComUE | - 4,7 % par an entre 2022 et 2030

Si la diminution de l'impact carbone de la ComUE entre 2019 et 2023 a nécessairement un lien avec l'évolution du périmètre d'activité de la ComUE, la trajectoire est actuellement celle qui permettra à la ComUE d'atteindre les objectifs fixés par le gouvernement (-55 % d'émissions de GES en 2030 par rapport à 1990) et le Haut conseil pour le climat (réduction des émissions de gaz à effet de serre de 4,7 %/an jusqu'en 2030).

La structure des émissions de gaz à effet de serre de la ComUE est présentée dans le graphique ci-après (Figure 2). Les efforts de réduction de gaz à effet de serre se concentreront ainsi sur quatre éléments du bilan : les achats, les déplacements, la consommation de fluides, et le volet numérique et informatique.

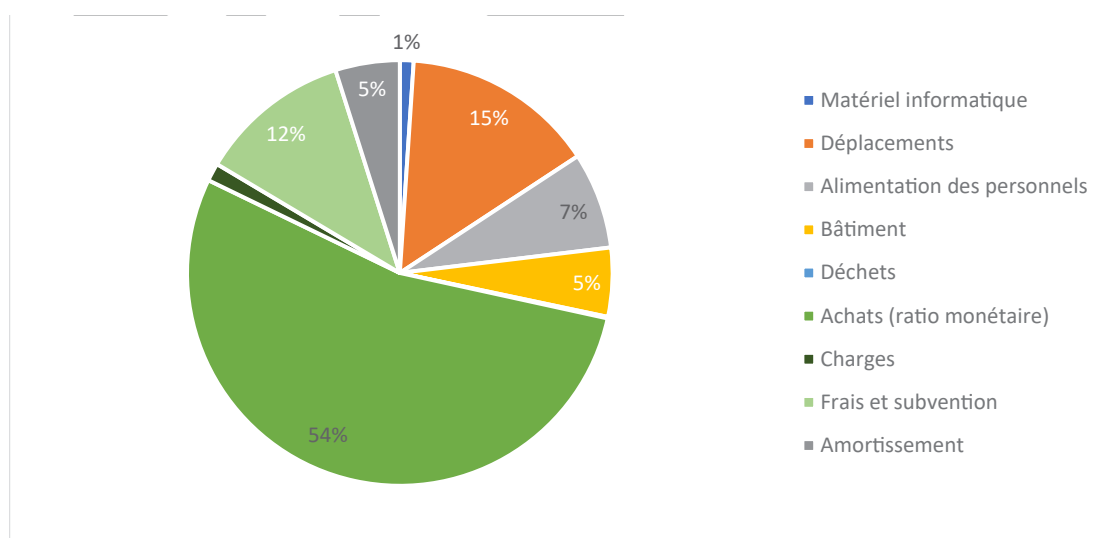


Figure 2 BEGES 2023 ComUE - 1 396 teqCO2

I. Faire des achats publics de la ComUE un levier d'engagement responsable

En lien avec son activité de coordination, la ComUE a une activité importante d'achats publics relativement à la taille de l'établissement. S'étant par ailleurs dotée, dans ses nouveaux statuts, de la capacité d'être une centrale d'achat pour des établissements membres et associés, la ComUE porte ainsi une responsabilité importante quant aux achats et marchés publics qu'elle effectue et met en œuvre.

À cet égard, l'intégration d'enjeux DD&RSE dans la construction budgétaire et les arbitrages rendus devront permettre une utilisation responsable de l'argent public. Cette prise en compte sera un premier pas vers la mise en place d'un budget vert et la systématisation d'outils d'analyse d'impact environnementaux et sociétaux des actes budgétaires. L'exécution budgétaire devra également prendre en compte ces éléments, via un travail sur les clauses DD&RSE des marchés publics, mais également la formation des agents à la commande publique responsable.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Intégrer les enjeux DD&RSE dans la construction et les arbitrages budgétaires ;
 - ➔ Proposer une formation à la « commande publique responsable » aux nouveaux agents ;
 - ➔ Mener une réflexion sur les clauses DD&RSE à intégrer dans les marchés publics de la ComUE.
-

II. Réduire les impacts liés aux bâtiments, aux mobilités et au numérique

Les postes d'émission de gaz à effet de serre de la ComUE sont, de façon assez classique pour un établissement public, liés aux fluides, aux déplacements et aux nouveaux usages informatiques. Ces trois éléments doivent être traités spécifiquement au regard de l'importance des enjeux, à la fois en termes d'impacts immédiats, mais aussi d'adaptation au changement climatique.

Sur le volet bâtiminaire, les services de la ComUE opèrent dans plusieurs bâtiments sur le territoire de la métropole de Lyon, en tant qu'affectataire ou en étant hébergée. La construction d'un nouveau bâtiment (I-Factory) de 6 500 m² dont l'ouverture est prévue en 2025 aura un impact conséquent sur les émissions de la ComUE et sa consommation de fluides. Aussi, les actions déployées en faveur de la sobriété énergétique devront être mises à jour pour accentuer les efforts de chacun en faveur d'une moindre consommation d'énergie. Des travaux pourront être menés pour encourager une consommation d'énergie responsable (production d'énergie renouvelable, etc.) et une adaptation des bâtiments et du fonctionnement de la ComUE face au dérèglement climatique.

Concernant les mobilités, les déplacements professionnels et du quotidien représentent 15 % des émissions de gaz à effet de serre de la ComUE. Si les différents sites de la ComUE sont dans des zones accessibles en transports en commun et/ou en mode doux, un plan de mobilité doit permettre d'inciter encore davantage à privilégier ces modes de déplacement, tout en considérant le télétravail comme une opportunité de limiter les déplacements quotidiens. Une politique de mobilité « longues distances » doit être réfléchie pour mieux caractériser les déplacements et les alternatives possibles.

Enfin, le numérique et ses usages font partie intégrante de l'activité de la ComUE qui s'appuie notamment sur ces outils pour mener son travail de coordination. Le matériel informatique est la principale source d'émission de gaz à effet de serre du numérique et une action est déjà menée pour prolonger autant que possible la durée de vie des équipements. Cette réflexion doit se poursuivre avec l'étude, en fonction des besoins,

d'achat de matériel reconditionné, ou de nouveaux usages adaptés aux puissances des éléments les plus anciens. Une formation pourra également être proposée aux agents sur l'utilisation des ressources numériques dans une perspective d'usage durable.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Poursuivre les actions de sobriété engagées et mener une réflexion sur les modes de production/consommation d'énergie, ainsi que l'adaptation des infrastructures et pratiques au changement climatique ;
 - ➔ Formaliser un plan d'incitation à l'utilisation de mobilités décarbonées pour les déplacements quotidiens et professionnels, de courte ou de longue distance ;
 - ➔ Poursuivre l'adaptation des utilisations du matériel informatique en allongeant son cycle de vie, et former les agents aux bonnes pratiques d'usage numérique.
-

Agir pour un environnement de travail inclusif et responsable

Symétriquement au volet environnemental ci-dessus, la question de la responsabilité sociétale doit faire l'objet d'une attention particulière au sein de la ComUE. À ce titre, deux éléments sont développés ci-dessous : la lutte contre toutes les discriminations et l'amélioration du cadre d'évolution professionnelle des agents.

I. Renforcer la politique en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la ComUE

En complément et en articulation avec les obligations réglementaires qui s'appliquent aux employeurs, et en particulier aux établissements publics, la ComUE souhaite renforcer sa politique en faveur de l'inclusion au sein de l'établissement via des schémas spécifiques à certaines problématiques.

En premier lieu, conformément à l'obligation réglementaire, un plan d'action en faveur de l'égalité professionnelle sera renouvelé sur la période 2024/2026 et permettra de traiter les écarts de rémunérations, l'accès aux emplois, l'équilibre entre vie personnelle et vie professionnelle, ainsi que les violences sexistes et sexuelles. Ce plan, annexé au présent schéma, a été réalisé de façon participative en 2024 et le suivi, l'actualisation et l'évaluation des actions se feront également en lien avec les agents s'étant impliqués dans sa phase de construction.

La ComUE se dotera également pour la période 2025/2027 d'un schéma dédié à la question du handicap pour permettre une meilleure prise en compte de ce sujet, des problématiques spécifiques qu'il soulève, et une meilleure prise en compte des situations de handicap que les agents et les usagers peuvent rencontrer. Différents axes seront développés : l'accompagnement des personnes en situation de handicap, du recrutement à l'évolution professionnelle, l'accessibilité des bâtiments et des outils numériques, la sensibilisation et l'information du personnel, et les partenariats.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Déployer le plan d'action d'égalité professionnelle 2024/2026 ;
 - ➔ Construire un schéma dédié au handicap pour la période 2025/2027 ;
 - ➔ Mener une politique d'inclusivité large tout en identifiant les sujets nécessitant un plan d'actions spécifique dans les années à venir.
-

II. Accompagner l'amélioration de la qualité de vie au travail et l'évolution des agents de la ComUE

C'est également l'environnement de travail de l'ensemble des agents de la ComUE qui doit être pris en compte dans cette démarche RSE, et à ce titre, les conditions quotidiennes autant que l'évolution professionnelle constituent deux éléments à considérer.

Concernant la qualité de la vie au travail, une récente enquête auprès des agents de la ComUE a démontré une appréciation favorable des conditions dans lesquels les agents exercent leurs différents métiers. Si ce constat est globalement positif, de nouvelles réflexions seront engagées pour proposer un cadre en adéquation avec les attentes du plus grand nombre : expérimentation sur l'organisation du temps de travail, adaptation à des parcours médicaux longs, évaluation du déploiement du télétravail, développement de la médecine préventive, etc.

La démarche de responsabilité sociétale et environnementale doit se faire dans un cadre participatif et d'adhésion du plus grand nombre. Aussi, la sensibilisation et la formation des personnels constituent un levier incontournable en faveur de la transition socio-écologique, y compris au-delà de la ComUE elle-même. Sur le volet environnemental, la ComUE poursuivra le déploiement de différents modules (Fresque du climat, atelier 2tonnes, etc.) en vue d'atteindre 100 % de ses agents formés aux enjeux socio-écologiques. Sur les sujets sociétaux, des formations à la prévention des VSS ou sur les premiers secours en santé mentale seront proposées au plus grand nombre. Par ailleurs, une programmation annuelle de temps forts et d'échanges, articulée entre l'ensemble des enjeux DD&RSE, sera construite.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents en menant les expérimentations nécessaires à la définition du cadre le plus adéquat ;
 - ➡ Définir un programme de formation complet sur les volets environnemental et sociétal pour sensibiliser les agents aux enjeux RSE et accompagner la transition.
-

AXE 2 – ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES STRATÉGIES DES ÉTABLISSEMENTS

Poursuivre la coordination des enjeux DD&RSE au niveau du site

Engagée depuis 2015 dans une démarche de transition, la ComUE a progressivement élargi la coordination menée sur le volet DD&RSE, jusqu'à l'inscrire dans ses nouveaux statuts parus en 2024, en constituant une commission « Transitions », et en nommant une vice-présidence *ad hoc*. La signature d'une charte d'engagement en 2015 par 12 établissements membres, puis par les 36 membres et associés en 2023, consacre la dynamique à l'œuvre et l'intérêt des établissements pour cette démarche. Un événement biannuel, les « Assises de la transition », organisé par la ComUE sera pérennisé afin de faire évoluer régulièrement les axes partagés des stratégies DD&RSE des établissements. Un groupe de réflexion ouvert à l'ensemble des établissements s'est constitué fin 2022 sur la thématique des transitions. Il rassemble en 2024 25 référents RSE qui se réunissent tous les 2 mois en plénière. Parallèlement, des groupes de travail se constituent pour traiter de sujets spécifiques et contribuer à la construction d'une feuille de route opérationnelle.

Ce volet stratégique est accompagné d'une déclinaison opérationnelle dont les grandes lignes sont proposées par la commission « Transitions » et validées par le directoire de la ComUE, et en particulier pour l'année 2024/2025 :

- La formation des personnels est un enjeu majeur pour permettre d'accompagner les actions de transitions par une bonne compréhension des enjeux et un déploiement d'actions concrètes dans les métiers de chacun. Plusieurs parcours pourront être proposés (un module d'introduction, un module d'approfondissement, etc.) et des débats ou conférences pourront être organisées à destination des personnels. La constitution d'un réseau de formateurs sur des ateliers d'initiation (par exemple, Fresque du climat, Atelier 2tonnes) doit également permettre de diffuser les connaissances auprès de l'ensemble des personnels. Des formations plus spécifiques à certains métiers particulièrement en interface avec les enjeux DD&RSE pourront être proposés de façon collective.
- Sur le volet recherche, une réflexion engagée par quelques unités mixtes de recherche sur les déplacements professionnels doit se poursuivre, et permettre de formuler des propositions auprès des établissements afin qu'ils puissent envisager une évolution de leur politique de déplacement, dans l'optique d'assurer une cohérence de site sur ces enjeux.

- Enfin, l'impact économique des établissements du site a été évalué à plus de 3 milliards d'euros en 2018, et celui-ci se fait notamment par les dépenses que font les établissements pour leurs activités de formation et de recherche. La définition d'une politique, idéalement partagée, d'achats « responsables » pourra être étudiée au cours des prochaines années, afin que l'achat public des établissements d'enseignement supérieur puisse être vertueux pour la mission qu'il sert, mais aussi par l'acte d'achat lui-même. La capacité de la ComUE à se constituer comme centrale d'achat pourra être un point d'appui pour promouvoir cette politique d'achat responsable.

Si la ComUE est en position de coordonner ces sujets, elle est également en position pour agréger des indicateurs de façon à avoir une vision synthétique et globale du site universitaire et de ses avancées dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale. La définition d'indicateurs pertinents à suivre devra être réalisée dans le courant de l'année à venir, de même que la démarche de collecte auprès des établissements concernés.

Enfin, c'est au sein des différents réseaux d'homologues des établissements que pourront aussi émerger des initiatives partagées pour rendre les différentes activités des établissements plus vertueuses.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Pérenniser et organiser une gouvernance de coordination sur les enjeux RSE (instances, indicateurs, suivi, etc.) ;
- ➡ Déployer des actions au service des établissements pour les appuyer sur leurs propres démarches RSE (formation, achats, mobilités, etc.) ;
- ➡ Engager les réflexions nécessaires au sein des réseaux de la ComUE pour mener des initiatives RSE correspondant aux différents métiers des établissements.

La coordination de l'offre de formation et la stratégie de recherche du site à l'aune de la responsabilité sociétale et environnementale

La mission primordiale confiée à la ComUE par la loi est celle de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche sur le site universitaire. Celle-ci doit nécessairement prendre en compte les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale.

Le projet de structuration académique porté par la nouvelle présidence de l'établissement permet d'articuler l'objectif d'une meilleure performance de la recherche et de la formation avec des enjeux de société qui, par nature, répondent à des problématiques sociétales et environnementales. Fondés sur un axe disciplinaire et un axe thématique, les objets qui seront issus de cette structuration académique auront vocation à rassembler les forces académiques dans une dynamique transversale, afin de traiter les sujets dans une perspective systémique. Le site Lyon Saint-Étienne a bénéficié d'expériences réussies dans ce contexte avec le déploiement d'objets comme certains LabEx ou le programme ExcellencES Shape-Med@Lyon qui fondent leurs axes scientifiques sur des enjeux de société et répondent aux problématiques posées via une approche transdisciplinaire pertinente et efficace. La définition des objets de cette structuration académique devrait aboutir en 2025 et permettre d'enclencher une dynamique scientifique de long terme sur ces thématiques (santé, environnement, travail, numérique, etc.).

Le collège académique de la ComUE, espace d'échanges et de coordination entre les vice-présidences recherche et formation des établissements, doit également servir à évoquer les sujets RSE en lien avec la formation et la recherche au sein des établissements, comme l'intégration de modules dédiés aux enjeux de transitions dans les maquettes de formation initiale, la formation des doctorants dans le cadre de la coordination de la politique doctorale, ou encore les questions d'éthique et d'intégrité scientifique avec le Comité d'éthique de la recherche. En particulier, une réflexion pourra être portée autour de la formation pluridisciplinaire autour des grandes transitions dans les parcours étudiants.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Poursuivre le projet de structuration académique du site permettant, via la mise en place d'instituts thématiques, d'apporter une contribution académique à des enjeux de société ;
- ➡ S'appuyer sur l'organisation actuelle de la coordination de l'offre de formation et de la stratégie de recherche du site pour y engager des travaux sur les transformations RSE de la formation et de la recherche.

AXE 3 – COORDONNER ET PILOTER DES OBJETS D'INTÉRÊT COMMUN

Les actions évoquées ci-dessous sont celles qui ont été identifiées dans le contrat de site comme relevant d'un axe saillant d'expertise de la ComUE. La symétrie entre les deux documents permet de préciser comment le développement de ces projets se fait dans la démarche RSE de l'établissement.

Poursuivre la rénovation énergétique du site et coordonner les enjeux de financement et d'optimisation des locaux

La ComUE Lyon Saint-Étienne porte une action et une expertise fortes au niveau de la coordination sur l'enjeu immobilier, pour le compte des établissements membres et associés de la ComUE. L'expérience réussie de Lyon Cité Campus (Plan Campus) démontre la pertinence d'une coordination de la rénovation énergétique et de l'avantage que représente la création d'une polarité de compétence et d'accompagnement à l'échelon de la ComUE. C'est donc largement au-delà de Lyon Cité Campus (Plan Campus), et avec l'opportunité d'autres financements (CPER, Plan de Relance, appels à projets, etc.) que les établissements font appel à la ComUE, avec l'objectif constant d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments, bénéfique sur les plans économique, environnemental et du confort des usagers. En complément des performances énergétiques recherchées, les chantiers en eux-mêmes doivent pouvoir être conçus et menés de façon responsable afin d'en limiter l'impact environnemental, au même titre que l'utilisation des bâtiments dont la rénovation ne sera pertinente qu'à condition d'un usage raisonné.

En 2023/2024, un bilan énergétique a été réalisé sur les 500 bâtiments du site relevant d'établissements publics. Le constat est sans appel sur la nécessité de rénover le bâti universitaire au cours des prochaines années. Ce sont 112 bâtiments pour une surface d'environ 380 000 m² qui ont été identifiés comme prioritaires (passoires thermiques) représentant un investissement global d'environ 330 M€. La ComUE joue ici son rôle de tiers de confiance pour une priorisation objective au regard des performances énergétiques des bâtiments, et ce indépendamment des établissements d'origine.

Au regard des sommes en jeu sur les questions de rénovation du patrimoine, la ComUE joue également un rôle important d'identification des opportunités de financements (appels à projets, subventions, emprunts, etc.) pour mettre en corrélation des projets d'établissements et des montages financiers compatibles. L'interface privilégiée avec les collectivités et les tutelles sur ces sujets fait de la ComUE un interlocuteur bien identifié et pertinent pour le montage de projet de

renovation.

Enfin, au regard des contraintes budgétaires d'actualité à la rédaction de ce document, la question légitime de l'optimisation des locaux se pose aux établissements. La sous-occupation saisonnière des bâtiments mène à la réflexion de l'organisation des temps et des activités des établissements, notamment de formation, afin d'occuper moins de surfaces à effectif étudiant constant. La particularité du site Lyon Saint-Étienne tient également à une évolution prévisionnelle croissante de la démographie étudiante, qu'il faudra pouvoir absorber dans un contexte foncier particulièrement tendu. De façon générale, l'optimisation des locaux et des surfaces doit pouvoir mener à limiter le nombre de rénovations nécessaires en les rendant plus efficaces, au sens où elles bénéficieront à davantage d'utilisateurs et limiteront l'investissement public au strict nécessaire.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➔ Pérenniser un pôle d'expertise et une action de coordination et d'accompagnement sur les enjeux de bâti universitaire, de sa rénovation et de son utilisation ;
 - ➔ Poursuivre la recherche d'opportunités de financements pour permettre aux établissements les rénovations nécessaires de leur parc immobilier.
 - ➔ Mener une réflexion partagée à l'échelle du site sur l'optimisation de l'utilisation des locaux ;
 - ➔ Construire un référentiel spécifique aux opérations immobilières afin de les rendre davantage respectueuses des enjeux RSE.
-

Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie et au bien-être des étudiants

La question de la précarité étudiante a été particulièrement mise en lumière lors de la crise sanitaire, mais sans que les solutions proposées aient résolu les problématiques des étudiants, dont les difficultés se sont accentuées avec l'augmentation du coût de la vie. La lutte contre cette précarité est un volet essentiel de la responsabilité sociétale de la ComUE vis-à-vis des usagers des établissements du site.

Ce sujet est particulièrement prégnant à Lyon où la question du logement reste une problématique forte en termes de disponibilité de solutions d'hébergement sociaux et de fort déséquilibre demande-offre dans le parc locatif privé. Alors que l'évolution

démographique projetée est celle d'une augmentation du nombre d'étudiants sur le territoire, cette question ne se résoudra pas par une diminution des effectifs.

La ComUE doit jouer son rôle de coordination et d'interface privilégiée avec les acteurs du territoire (préfecture, métropoles, villes, ...) afin de travailler de concert à un ensemble de solutions de détente du marché locatif étudiant (constructions, rénovations, incitations, diversification, etc.). Ce travail doit également prendre en compte la question du coût du logement, ce poste de dépenses, qui est déjà le premier dans le budget des étudiants au niveau national, étant encore plus significatif à Lyon.

La précarité étudiante masque de fait différentes difficultés, dont celle du logement, évoquée ci-dessus, mais également des précarités alimentaires, sanitaires, budgétaires, etc. La ComUE déploie à ce titre, en partenariat avec Crous de Lyon et la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, deux portails à destination des étudiants : « Mes Aides » et « Ma Santé ». Ces portails recensent l'ensemble des dispositifs permettant aux étudiants de trouver des structures (publiques, associatives, ...) d'accompagnement pour les aider à faire face à leurs difficultés.

De façon plus spécifique, la ComUE ouvrira début 2025 un centre de santé mentale à destination de l'ensemble des étudiants du site, qui aura pour objectif d'améliorer le bien-être des étudiants dont la fragilité psychologique s'est largement accentuée depuis 2020. En agissant sur les volets de prévention, d'accueil et de réorientation vers les services adaptés, ce centre sera un véritable pivot au bénéfice des établissements pour proposer des solutions tenant compte de la diversité des situations et des troubles des étudiants.

La qualité de vie des étudiants et leur bien-être pourra aussi se traduire dans d'autres actions et/ou réflexions qui pourraient être portées au niveau de la coordination : signalement hors établissement de violences sexistes et sexuelles, reconnaissance de l'engagement étudiant, etc.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Pérenniser et promouvoir le recensement d'aides à destination des étudiants du site ;
- ➡ Favoriser la coordination des acteurs du logement étudiant afin de détendre la situation du logement locatif des étudiants, notamment sur Lyon ;
- ➡ Répondre à la demande en soutien psychologique des étudiants grâce à l'ouverture d'un centre de santé mentale étudiant.

Favoriser, via les dispositifs d'entrepreneuriat et d'innovation, le développement de projets respectueux des enjeux sociétaux et environnementaux

La ComUE porte de nombreux dispositifs qui participent d'un continuum entrepreneuriat-innovation-transfert : la Fabrique de l'Innovation, le Centre d'Entrepreneuriat Lyon Saint-Étienne, le Pôle universitaire d'innovation IMPULSE. Elle est aussi actionnaire de la SATT PULSALYS. Ces objets, qui viennent en complémentarité des dispositifs des établissements, sont coordonnés par une commission innovation rassemblant les vice-présidences en charge de cette thématique. Les enjeux liés à ces thématiques de création et de développement doivent également participer à la dynamique RSE des établissements selon trois axes : l'accompagnement, l'évaluation et la mise en valeur.

En premier lieu, les porteurs de projets, qu'ils soient étudiants, doctorants ou enseignants-chercheurs/chercheurs, doivent être accompagnés dans leurs démarches entrepreneuriale ou d'innovation pour évaluer les impacts de leur initiative sur les questions de responsabilité sociétale et environnementale qui se poseront nécessairement lors de la création d'une entreprise ou du transfert d'une innovation au monde économique : achats, recrutements, impact environnemental, impact sociétal etc. Ces éléments doivent permettre de prendre en compte ces potentiels impacts dès la conception du projet et dans les phases suivantes de développement. Cet accompagnement doit aussi être celui de populations davantage éloignées des démarches entrepreneuriales et d'innovation. À cet égard, des dispositifs comme le programme Start(h)er du Pôle universitaire d'innovation valorisent par exemple l'engagement des chercheuses dans un projet d'innovation.

Dans un stade plus avancé du développement, l'évaluation de l'impact des projets entrepreneuriaux et d'innovation doit permettre d'identifier les éléments les plus vertueux et les axes d'amélioration qui pourraient être proposés aux porteurs, en tenant compte de la viabilité du projet. Cette évaluation est nécessaire en ce qu'elle constitue un élément d'une boucle de rétroaction sur les actions d'accompagnement mentionnées ci-dessus.

Enfin, par l'exemplarité, la mise en avant de projets à impact RSE positif conduira les porteurs actuels et futurs à interroger davantage leurs pratiques entrepreneuriales. La valorisation de ces projets constitue également un axe de promotion des dispositifs, notamment au regard de la recherche de « sens » au travail des jeunes et en particulier des étudiants, en affichant la possibilité, via l'entrepreneuriat, d'avoir un impact positif sur l'environnement et la société.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Accompagner les porteurs de projet sur les enjeux RSE spécifiques aux projets d'innovation ;
 - ➡ Développer un cadre d'évaluation de l'impact des projets émergeants sur le site ;
 - ➡ Mettre en valeur l'impact des projets et les projets à impact emblématiques du site universitaire.
-

Faire de la médiation scientifique un vecteur massif de diffusion des connaissances sur les enjeux de transition sociétale et environnementale

Le dispositif Pop'Sciences, Centre de culture scientifique technique et industriel (CCSTI) du Rhône, rattaché à la ComUE, a pour objectif premier de diffuser les savoirs scientifiques produits sur son territoire d'action auprès du grand public. Déjà largement engagé sur des enjeux de société, Pop'Sciences s'appuie sur les expertises des chercheurs du site pour construire des événements, projets et publications avec des regards pluriels, permettant de présenter les constats, les enjeux et les pistes de solution pour chaque thématique identifiée. La pérennisation de l'exigence scientifique des travaux de Pop'Sciences et de la diffusion des connaissances sur ces sujets d'actualité restera une priorité pour la période à venir, avec le portail Pop'Sciences comme socle de cette diffusion.

Pop'Sciences poursuivra également son action pour atteindre les publics les plus éloignés des sphères académiques, notamment dans une logique territoriale articulée entre quartiers prioritaires et éloignement géographique. Certaines populations également éloignées sociologiquement des milieux scientifiques pourront faire l'objet d'actions spécifiques, notamment en promouvant la science et les parcours scientifiques auprès des jeunes et des femmes. Sur ce volet, comme sur d'autres, la ComUE s'assurera d'une conception responsable des événements, sur tous les volets qu'ils comportent.

Enfin, si l'enjeu de l'information est déjà bien cerné par les activités de Pop'Sciences, celui de la lutte contre la désinformation doit trouver son accent dans les actions à venir. La diffusion des connaissances sert ce dessein, mais c'est également en donnant les outils de méthodologie et d'analyse critique aux citoyens que ceux-ci seront outillés au mieux pour faire face eux-mêmes aux informations trompeuses et

faire preuve d'objectivité.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Développer et consolider le portail Pop'Sciences comme figure de proue de la médiation scientifique du site au service de la diffusion des connaissances ;
- ➡ Faire du volet événementiel un véritable enjeu de diffusion auprès des publics éloignés ;
- ➡ Engager une action de lutte contre la désinformation en autonomisant les citoyens grâce à des outils méthodologiques et analytiques.

AXE 4 – VALORISER LE SITE ET L'ANCRER DANS SON ÉCOSYSTÈME

Articuler la stratégie RSE de la ComUE avec celle des partenaires du territoire

Si la ComUE, et plus généralement les établissements d'enseignement supérieur doivent engager leur transition vis-à-vis de leurs activités, ils sont également ancrés dans un territoire duquel ces problématiques ne peuvent s'extraire, et avec lesquelles il faut articuler les actions entreprises. À cet égard, les collectivités territoriales déploient de nombreux schémas ayant trait partiellement ou totalement aux questions de responsabilité sociétale et environnementale. L'inscription de l'action de la ComUE dans ces lignes a un double enjeu : celui de participer à une dynamique territoriale portée par les responsables politiques locaux et mobiliser des financements nécessaires aux actions de transition des acteurs académiques. La prise en compte des orientations politiques RSE des collectivités territoriales lors de la rédaction du schéma directeur DD&RSE permet d'identifier les synergies possibles et les projets à porter de façon conjointe pour servir des stratégies RSE qui se recouvrent.

En tant qu'acteur territorial représentant les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, la participation de la ComUE a des conférences/programmes organisés par les collectivités ou les acteurs socio-économiques permet l'apport d'une expertise, d'une connaissance du monde académique et de prendre en compte les attentes et objectifs de chacun. À titre d'exemple, la ComUE est signataire des PCAET des métropoles de Lyon et Saint-Étienne et co-porte le Schéma de développement universitaire de la Métropole de Lyon, participe à la démarche Lyon 2030 de la Ville de Lyon et à la COP régionale, et est également sollicitée par l'agence de développement économique de la région lyonnaise (OnlyLyon&Co) ainsi que les Hospices civils de Lyon, dans le cadre de l'élaboration de leurs projets stratégiques, dont le volet RSE.

Le projet de structuration académique mentionné dans l'axe 2 de ce document a pour objectif une organisation efficiente des acteurs académiques pour la production d'une recherche en réponse à des enjeux de société. Néanmoins, cette dynamique ne peut se faire uniquement dans les laboratoires des établissements et s'articulera étroitement aux besoins et aux questionnements des acteurs locaux. La contribution de ces acteurs via la recherche transdisciplinaire participative, la recherche action, des contrats de recherche partenariale ou des projets de recherche conjoints, permettra à cette dynamique scientifique de s'inscrire pleinement dans le contexte dans lequel se déploie les projets de recherche. Sur le volet public, la sphère académique pourra venir appuyer la décision politique en apportant l'expertise nécessaire à la prise en compte des enjeux liés aux politiques publiques locales.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Articuler les orientations RSE des acteurs socio-économiques du territoire avec celles de la ComUE ;
 - ➡ Faire participer, via la ComUE, une représentation universitaire aux programmes et dispositifs portés par les acteurs socio-économiques sur les enjeux de transition ;
 - ➡ Faire de la structuration académique du site un levier de coopération territorial pour répondre aux enjeux de société.
-

Valoriser les contenus servant la stratégie de responsabilité de la ComUE, dans une démarche d'éco-conception des supports et des pratiques

La ComUE s'est donné comme objectif d'adapter ses supports et pratiques de communication en accord avec son évolution statutaire et politique, et ce travail sera engagé dans les années à venir. La déclinaison de ces principes sur le volet RSE touche aux deux aspects de la communication : le fond, c'est-à-dire le contenu valorisé et mis en avant, et la forme, afin de limiter l'impact des supports numériques et physiques.

Sur les contenus, la ComUE s'attachera en premier lieu à réaliser un panorama de la formation et de la recherche du site, dans une logique de transparence concernant l'orientation des étudiants, et de valorisation des travaux des scientifiques, en lien avec le projet de structuration académique évoqué ci-dessus. La communication des actions entreprises par les établissements qui œuvrent pour la transition sociétale et environnementale fera également partie de la stratégie éditoriale de la ComUE. Certains dispositifs portés par la ComUE ont également une plus-value sociétale forte, notamment auprès des communautés étudiantes, et la promotion de ces éléments (portails Mes Aides, Ma Santé, Stop Violences, actions de prévention en santé mentale ...) aura un impact positif sur les populations concernées.

Un travail, déjà engagé, sera mené sur les vecteurs de communication utilisés par la ComUE. La refonte éditoriale de son site web, mais également la mise à jour des supports institutionnels, généraux ou spécifiques à certains projets, doivent être pensées dans une logique d'éco-conception et d'inclusion. La limitation des ressources (informatiques, matérielles, logicielles, etc.) nécessaires à la diffusion des contenus doit ainsi s'articuler avec l'accessibilité de ces supports et leur spécialisation auprès des cibles concernées afin de limiter les volumes, notamment des documents imprimés.

DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

- ➡ Faire évoluer les contenus de la ComUE pour promouvoir la contribution des établissements et du site universitaire aux enjeux RSE ;
 - ➡ Penser les supports de diffusion de l'information dans une logique sobre et inclusive.
-

Délibération N° **54/CA/2024**

Règlement intérieur du centre de santé mentale

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu l'avis n° 05-CSAE-2024 daté du 3 décembre 2024, portant approbation du règlement intérieur du centre de santé mentale lors de la séance du 25 novembre 2024 ;

Vu le projet de règlement intérieur du centre de santé mentale ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, le règlement intérieur du centre de santé mentale, annexé à la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Règlement de fonctionnement

Le 102 - Centre de santé

ComUE Université de Lyon

Table des matières

Introduction.....	4
I. Le personnel du centre de santé	4
II. Les missions du centre de santé	4
II.1 Organisation du travail.....	5
II.2 Accueil et bien être	5
II.3 Activités de soins ambulatoires	5
II.4 Activité de formation et de recherche	5
II.5 Le développement professionnel continu	6
II.6 Organisation de la pluri professionnalité	6
II.7 Organisation de la coopération externe	7
III. Le fonctionnement du service	7
III.1 Les horaires d'ouvertures au public.....	7
III.2 L'accessibilité financière	8
III.3 L'hygiène et la sécurité des soins.....	8
III.3.a Les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux	8
III.3.b Les modalités de conservation et de gestion des médicaments et des autres dispositifs médicaux.....	9
III.3.c Les modalités de gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).....	10
III.3.d Les modalités de gestion du risque d'accident d'exposition du sang (AES)	11
III.3.e Les modalités de gestion, de déclaration, d'analyse et de prévention des événements indésirables graves et des infections associées aux soins.....	11
III.3.f Les modalités de prise en charge des urgences vitales.....	12
IV. Les informations relatives au droit des patients	12
IV.1 Les dossiers médicaux	12
IV.1.a Les modalités de constitution et le contenu du dossier médical	12
IV.1.b Le dispositif mis en œuvre pour garantir la conservation des dossiers médicaux.....	13
IV.1.c Le dispositif mis en œuvre pour favoriser l'accès des patients à leur dossier médical	14
IV.2 Les dispositifs d'information du patient	14
IV.2.a Concernant les tarifs pratiqués au sein du centre	14
IV.2.b Concernant les horaires d'ouvertures	15
IV.2.c Concernant les demandes de soins non programmées en dehors des heures de permanence de soins.....	15
V. OBLIGATIONS ET DROITS DES SALAIRES.....	16
V.1 Rappel des dispositions générales	16
V.2 Les horaires de travail.....	16
V.2.a Horaires hebdomadaires de travail spécifiques au service	16
V.2.b Pause méridienne	16
V.2.c Périodes d'activités hautes, heures complémentaires et récupérations	16

V.3 Les congés	16
V.3.a Droit aux congés : rappel	16
V.3.b Prise des congés	17
V.4 Les absences.....	17
V.4.a Absences « programmées ».....	17
V.4.b Absences « non programmées »	17

Introduction

Comme prévu par l'arrêté du 27 février 2018, relatif aux centres de santé, le 102-centre de santé s'est doté d'un règlement de fonctionnement. Celui-ci est annexé au projet de santé, mentionné à l'article L. 6323-1-10 du code de la santé publique.

Ce règlement de fonctionnement vise à définir, d'une part, les droits de la personne accueillie au sein du centre et, d'autre part, les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles d'hygiène et de sécurité du service. Il s'adresse aux usagers et aux professionnels de la structure. Il sera mis à disposition au sein du centre, pour ceux qui souhaiteront le consulter.

I. Le personnel du centre de santé

Dans la phase d'amorçage du projet, l'équipe est constituée, de 8 intervenants, représentant 6,6 ETP (Equivalent Temps Plein).

Corps médical et paramédical : 6

- 3 médecins généralistes à temps partiel = 1,6 ETP
- 1 psychiatre = 1 ETP
- 1 IDE = 1 ETP
- 1 psychologue = 1 ETP

Corps administratif : 2

- 1 secrétaire médicale = 1 ETP
- 1 responsable administratif et financier = 1 ETP
- 1 directrice médicale = 0,5 ETP

Le centre de santé ayant vocation à évoluer et se développer, une augmentation du nombre de personnel soignant et non soignant est à prévoir à l'horizon 2025-2026.

II. Les missions du centre de santé

La principale mission du service est de répondre au mieux, dans la mesure du possible et de ses moyens, à la problématique de la santé mentale dans sa globalité et dans une logique de gradation. La santé mentale est un état dynamique qui peut aller de l'absence totale de trouble, à la présence d'une maladie mentale grave.

Le centre a pour objectif de proposer une offre de soin qui prend en compte ce continuum, en lien avec les 3 niveaux de préventions décrits par l'OMS, au moyen :

- **De la promotion du bien-être** qui vise à maintenir un état de santé en promouvant les facteurs protecteurs à notre bonne santé. (Prévention primaire)
- **De la prévention** via des actions contre le mal être afin de réduire les risques d'une dégradation de la santé mentale ; (Prévention secondaire)
- **De la détection des troubles psychiatriques et la construction d'un parcours de soins rapides** pour les usagers avec des troubles déclarés/dépistés, afin d'améliorer leur pronostic. (Prévention tertiaire)

L'objectif du centre de santé est double ; il vise d'une part à réduire l'incidence des troubles et les besoins en santé et d'autre part à réduire les conséquences liées aux troubles psychiatriques qui auraient émergés dans la population étudiante.

II.1 Organisation du travail

Les règles d'organisation du travail sont élaborées en conformité avec les dispositions en vigueur à la ComUE, et adaptées aux conditions d'exercices de l'activité au sein du CSME.

La médecin directrice est chargée du bon fonctionnement du service et s'assure de l'accomplissement des missions qui lui sont confiées.

II.2 Accueil et bien être

L'accueil de l'étudiant en tant que personne, de manière inconditionnelle, est une priorité du centre de santé. Outre un établissement de santé, il s'agit avant tout d'un espace sécurisant, de bien être, chaleureux et bienveillant. Un lieu d'écoute, accueillant et ouvert donnant une priorité à l'« aller vers » pour que chaque étudiant se sente le bienvenu.

II.3 Activités de soins ambulatoires

L'ensemble du personnel est formé à la santé mentale. Des consultations de soutien et de suivi personnalisés sont assurées par les différents professionnels de santé de la structure selon leurs compétences et leur spécialité. Le temps de consultation est adapté afin de laisser le temps au soin, à la prescription et à la prévention appropriée à la situation. Les consultations sont données en priorité à la population étudiante.

Elles peuvent se diviser en 2 catégories :

- **Les consultations programmées**, sur rendez- vous à la demande de l'étudiant lui-même,
- **Les consultations non programmées** réservées aux étudiants reçus en urgence par un membre de l'équipe

Des téléconsultations pourront également être mises en place dans le futur afin de rendre les consultations accessibles aux étudiants à l'étranger ou scolarisés dans des villes autre que Lyon.

Le secrétariat assure une partie des prises de rendez-vous.

Sans se substituer au médecin **traitant** lorsqu'il est déclaré, le médecin du centre assure sa prescription et propose une coordination de la prise en charge de l'étudiant avec le médecin **traitant** si nécessaire. Il peut également se proposer comme médecin **traitant** si le contexte s'y adapte, le temps des études.

II.4 Activité de formation et de recherche

Une collaboration avec les services de santé publique et les laboratoires de recherche pourra être mise en place afin de pouvoir documenter l'état de santé mentale des étudiants et évaluer l'impact du centre sur la population étudiante. L'objectif final de ces études étant de continuer à améliorer l'offre de soins.

Un projet de développement à long terme serait d'être terrain de stage pour les différentes filières professionnelles du centre. Le centre de santé pourrait accueillir des infirmières, des étudiants en master de psychologie, des externes ou internes en médecine après demande d'agrément de maître de stage. Ils participeront aux soins et seront sollicités pour promouvoir la santé, par des actions de prévention ciblées sur les étudiants et leurs modes de vie.

II.5 Le développement professionnel continu

Afin de maintenir, et d'actualiser connaissances et compétences, chaque professionnel de santé doit suivre un parcours de développement professionnel continu (DPC), obligation légale. L'employeur est tenu par les textes de continuer à proposer à ses salariés des actions de DPC.

Les formations peuvent être assurées par l'établissement ou par d'autres organismes tels que les hôpitaux de Lyon, les universités de Lyon, l'IREPS... sur différentes thématiques organisationnelles ou de santé.

Bien sûr les réunions de service permettent également un enrichissement régulier avec le partage de connaissances.

L'analyse statistique annuelle sous forme de rapport d'activité permettra de réévaluer les besoins et de mieux orienter l'offre de soins.

II.6 Organisation de la pluri professionnalité

Le responsable administratif et financier assure, sous la responsabilité du médecin responsable du service, en lien avec la secrétaire, la gestion de la patientèle, le suivi administratif et financier du centre de soin et le bon fonctionnement du service. Il est en lien avec le responsable de l'agence comptable de l'établissement et d'autres interlocuteurs internes ou externes. Il assure également la préparation et la coordination des réunions de concertation pluridisciplinaire entre les différents professionnels de santé du centre.

La gestion informatique est assurée d'une part par le service informatique de l'établissement mais également pour la partie gestion des dossiers médicaux, par la société CEGEDIM (logiciel MLM). L'accès au contenu du dossier médical peut être restreint en fonction du type d'utilisateur. Cette gestion informatique prend en compte les obligations liées aux données des patients du centre.

Des protocoles de prise en charge, sont établis et validés lors des réunions d'équipe puis partagés (protocoles d'urgence, protocoles de soins). Ils sont établis en connaissance des accords CNAMTS.

Un travail en équipe et en mode projet est encouragé

Les réunions pluriprofessionnelles listées ci-dessous seront instaurées progressivement après l'ouverture du centre :

- De manière hebdomadaire :
 - **Un temps d'élaboration et de mise en place des actions de prévention et projets**, d'une durée de 1h30.
- De manière bi mensuelle :
 - **Une réunion administrative** (avec compte-rendu), avec l'équipe au complet ; d'une durée de 1h, afin de permettre :
 - La gestion et les problématiques du service,
 - La coordination des projets et des actions de prévention, conférences, etc
 - L'accueil d'invités, rencontre avec diverses associations, partenaires, etc
 - **Une réunion médicale** de suivi des patients, de 1h dans le but :
 - D'échanger sur les dossiers complexes nécessitant un avis et un suivi pluriprofessionnel avec compte rendu noté dans le dossier médical
 - De connaître les patients en difficulté de façon à pouvoir assurer leur suivi.

- De manière mensuelle
 - **Une réunion administrative et de cohésion** avec l'équipe entière sur :
 - L'avancement du projet
 - Le budget
 - Les formations
 - Des exercices de cohésion d'équipe.
- De manière trimestrielle
 - **Une réunion avec les partenaires** (CROUS, SSE, Services hospitaliers, représentants étudiants) selon la nécessité, afin de :
 - Faire le point sur les étudiants suivis en commun.
 - Faire le point sur le fonctionnement du centre et réévaluation des objectifs et des moyens mis en place pour le projet

II.7 Organisation de la coopération externe

Le centre de santé sera représenté aux réunions du Cotech (Comité Technique) Santé ainsi qu'à des groupes de travail (santé mentale, ligne d'écoute, ...), et sera associé à la campagne de promotion de la santé mentale. La directrice sera associée aux réunions des encadrants de la ComUE.

Des partenariats se mettront en place, lors d'actions de sensibilisation sur certains campus, tout au long de l'année, notamment à l'occasion d'événements. Mais également pour la réalisation de certains ateliers collectifs au sein du centre.

Des professionnels de l'équipe sont en charge de chercher de nouveaux partenariats chaque année, dans une démarche de promotion de la santé auprès des étudiants. La variété recherchée a pour but d'attirer et d'interpeler divers profils d'étudiants.

Ainsi, différents acteurs extérieurs peuvent intervenir, indépendants (APA, sophrologue, sexologue, diététicien ...) ou rattachés à une structure (L'hôpital St Joseph - St Luc, l'IREPS, Le nid, Femmes Solidaires...).

Les décisions de prise en charge de projets du pôle sont prises en concertation d'équipe du centre de santé à l'occasion des réunions.

III. Le fonctionnement du service

III.1 Les horaires d'ouvertures au public

Dans sa phase initiale, le centre de santé mentale sera ouvert, hors vacances universitaires :

- Quatre jours ouverts par semaine, de 9h à 19h, les jours précis restant à définir
- Le samedi matin de 9h à 12h30

Le service sera fermé en période de vacances universitaires, sauf en cas de nécessité avérée de répondre à un besoin sur ces périodes. En fonction des contraintes du service, le service pourra être fermé temporairement, ce qui sera annoncé par voie d'affichage.

Une demi-journée par semaine sera dédiée aux réunions d'équipe, aucune consultation ne sera possible sur ce créneau.

III.2 L'accessibilité financière

Les professionnels de santé du centre sont conventionnés en secteur 1. Les tarifs appliqués sont les tarifs réglementaires de la sécurité sociale. L'ordonnateur peut dans certaines situations, accorder une remise gracieuse.

Le centre de santé mentale applique le tiers payant pour tous, pour les consultations de soins réalisées tant par les médecins que par les infirmières sur prescription. L'objectif visé à court terme est d'appliquer le tiers payant intégral : les modalités de mises en œuvre seront étudiées dès l'ouverture du centre.

Le centre de santé mentale est en étroite collaboration avec les assistantes sociales du CROUS et des établissements, afin de faciliter les démarches pour l'ouverture des droits à l'assurance maladie, à la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), voire à l'aide médicale de l'état.

Le personnel administratif et soignant est formé aux démarches de l'assurance maladie et notamment à celles de la prise en charge des accidents, et conseille pour la mise à jour des droits du patient.

III.3 L'hygiène et la sécurité des soins

Le centre doit assurer aux patients et aux professionnels un environnement sûr. Dans ce but, le règlement de fonctionnement définit les procédures à respecter.

Les consignes de prévention et d'hygiène ainsi que les modalités de traitement et d'élimination des déchets sont portés à la connaissance du personnel de la structure. Ils ont l'obligation de s'y conformer.

Les professionnels sont tenus de suivre régulièrement les formations proposées par l'établissement en matière d'hygiène et de sécurité.

III.3.a Les règles d'hygiène et de prévention du risque infectieux

Les moyens matériels permettant de respecter les règles d'hygiène sont mis à la disposition du personnel. Les éléments suivants s'appuient sur le référentiel d'évaluation des centres de santé de la Haute Autorité de Santé (HAS), de février 2007.

Les moyens matériels mis à la disposition des professionnels du centre sont :

- Des points d'eau équipés pour le lavage des mains au niveau de toutes les zones de soins ou d'examen
- Du savon adapté ou solution hydro-alcoolique disponible à chaque lavabo et dans chaque salle
- Des essuie-mains à usage unique disponibles à chaque lavabo
- Des poubelles dans chaque zone de soins ou d'examen

- Des solutions désinfectantes pour pouvoir nettoyer les surfaces à tout moment

Pour le lavage des mains, les protocoles en vigueur au sein du centre sont ceux proposés par le ministère de la santé et l'INPES, en juillet 2009. Ils seront affichés dans les salles de soins et d'examen et notamment près des points d'eau.

L'entretien des locaux est assuré en suivant les recommandations de la Société Française d'Hygiène Hospitalière pour la médecine de ville, actualisation 2015 :

L'entretien courant des locaux :

- Est quotidien ;
- Concerne tous les espaces de circulations (couloirs, hall d'entrée, salle d'attente, sanitaires, salles de soins, salles de groupe)
- Concerne les sols, les surfaces et les équipements ;
- Comprend l'aération des locaux ;
- Respecte le temps de séchage spontané suite à l'utilisation de produits détergents-désinfectants

Le matériel d'entretien doit être visuellement propre et fonctionnel.

L'entretien courant du matériel comprend les éléments suivants :

- Le réfrigérateur est nettoyé, désinfecté, puis rincé chaque mois à l'aide d'un détergent-désinfectant agréé pour usage alimentaire. Un contrôle quotidien de la température suivi de son enregistrement est effectué (valeur cible < 4 °C) ;
- Les zones de stockage de matériel ou de médicaments sont nettoyées tous les 3 mois à l'aide d'un détergent désinfectant.

Un tableau de suivi est mis en place afin d'assurer le contrôle de ces éléments. Il est complété par l'agent.e d'entretien et vérifié par la gestionnaire administrative du service.

En cas de souillure, la procédure suivante sera appliquée :

Nettoyage immédiat avec un détergent puis désinfection avec un désinfectant ou de l'eau de javel (flacon d'eau de javel à 2,6 % de chlore actif dilué au 1/5) de toutes les surfaces souillées par des projections ou aérosolisation de sang ou tout autre produit d'origine humaine.

Le choix des détergents, utilisés au sein du centre, est fait en s'appuyant sur le Guide pour le choix des désinfectants de janvier 2015.

Les professionnels du centre sont soumis aux obligations vaccinales des professionnels de santé.

III.3.b Les modalités de conservation et de gestion des médicaments et des autres dispositifs médicaux

Le centre de santé dispose :

- D'une réserve de pharmacie (médicaments courants) située dans un meuble spécifiquement dédié fermant à clé, dans une salle fermant à clé.

- De matériel médical à usage unique stocké dans une armoire fermant à clé ;
- Le matériel médical dans chaque salle d'examens ou de soins est dans un guéridon médical, chaque bureau ferme à clé, chaque professionnel dispose de sa clé ;
- De poubelles dédiées aux déchets d'activité de soin et à risque infectieux.
- D'un lieu de stockage des déchets d'activité de soins et à risque infectieux dans la zone de stockage fermant à clé ;
- De médicaments et matériel d'urgence adaptés à l'activité d'un centre de santé mentale étudiant.
- D'un réfrigérateur pour le stockage de glace et de traitements médicamenteux exceptionnels appartenant aux étudiants. Il est équipé d'un thermomètre intérieur permettant la vérification de la température.

L'infirmière est en charge de la gestion des stocks de pharmacie et de dispositifs médicaux à usage unique, s'assure de leur non-péremption, de leur bonne conservation. Elle vérifie le bon fonctionnement du matériel d'urgence 1 fois par mois.

Les clés du stockage et des armoires seront à disposition des professionnels de santé de la structure.

III.3.c Les modalités de gestion des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI)

La nature des déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI) est définie par les dispositions de l'article R.1335-1 du code de la santé publique. Sont considérés comme DASRI ceux qui :

- Soit présentent un risque infectieux du fait qu'ils contiennent des microorganismes viables ou leurs toxines, dont on sait ou dont on a de bonnes raisons de croire qu'en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, ils causent la maladie chez l'homme ou chez d'autres organismes vivants ;
- Soit, même en l'absence de risques infectieux, relèvent de l'une des catégories suivantes :
 - Matériels et matériaux piquants ou coupants destinés à l'abandon, qu'ils aient été ou non en contact avec un produit biologique
 - Produits sanguins à usage thérapeutique incomplètement utilisés ou arrivés à péremption
 - Déchets anatomiques humains, correspondant à des fragments humains non aisément identifiables

La responsabilité du tri des DASRI incombe au producteur (R.1335-1 du Code de la Santé Publique CSP). Les DASRI doivent être triés dans un conditionnement spécifique avec un étiquetage adapté. Les conditions de stockage, de collecte et de transport sont réglementées (articles R.1335-1 et suivants du CSP).

Le tri des DASRI doit être fait dès la production. En aucun cas, ils ne doivent être mélangés avec des ordures ménagères. Des boîtes spécifiques de volume adapté, étanches et résistantes aux chocs ou perforations sont présentes dans chaque salle de consultations de soins. Ces boîtes sont à usage uniques avec un étiquetage adapté. Le stockage est sécurisé à l'abri du public et de sources de chaleur. Il est au maximum de 3 mois.

Une convention a été signée avec la pharmacie Berthelot, située au 25 Avenue Berthelot 69007 Lyon, concernant la fourniture et l'élimination des DASRI.

La pharmacie s'engage à :

- Fournir le nombre de DASRI nécessaire au bon fonctionnement du CDS
- Récupérer les DASRI pleines et scellées que nous déposerons à la pharmacie avec une fréquence respectant la recommandation (< 5 kg/mois : évacuation à moins de 3 mois).
- Emettre un bon de prise en charge, bordereau CERFA n°11352
- Transmettre le certificat d'élimination dans le mois qui suit le dépôt.

Le centre s'appuiera sur le protocole de l'URPS AURA (<https://urps-inf-aura.fr/elimination-dechets-das-dasri-fiche-conseil-urps/>).

III.3.d Les modalités de gestion du risque d'accident d'exposition du sang (AES)

Pour les AES, le centre s'appuie sur le protocole de l'URPS AURA. La fiche procédure est affichée dans chaque salles d'examens et de soins.

Un AES correspond à tout contact percutané par piqûre ou coupure, ou muqueux par projection (dans oeil, bouche ou sur peau lésée, eczéma ou plaie) avec du sang ou un produit biologique.

Les premiers soins d'urgences sont :

- En cas de piqûre, coupure ou projection sur peau lésée :
 - lavage : eau + savon puis rinçage
 - trempage au moins 5 mn dans Dakin* ou BETADINE*
- En cas de projection muqueuse :
 - rinçage abondant à l'eau ou au sérum physiologique pendant au moins 5 mn.

Par la suite, le risque infectieux du patient source doit être évalué (sérologies Ag HBs, VHC, VIH) après obtention du consentement, le médecin hospitalier référent doit être contacté et l'accident déclaré dans les 24- 48h.

- Du lundi au vendredi, de 8h à 17h, la victime doit se rendre au service de transplantation, néphrologie et d'immunologie clinique, Hôpital Edouard Herriot, 5 place d'Arsonval, 69003 Lyon. Pavillon K rez-de-chaussée. Téléphone : 04 72 11 02 30
- En dehors de ces horaires la victime doit se rendre au service des urgences, Hôpital Saint Luc Saint Joseph, 20 Quai Claude Bernard, 69007 Lyon. Téléphone : 04 78 61 86 32

Tout incident sera signalé à la direction du centre dans les plus brefs délais.

III.3.e Les modalités de gestion, de déclaration, d'analyse et de prévention des événements indésirables graves et des infections associées aux soins

Chaque professionnel a l'obligation de déclarer la survenue d'un événement indésirable grave associé aux soins (EIGS). La déclaration d'un EIGS se fait au Point Focal Régional de l'ARS par télé déclaration à partir du portail national des signalements (signalement-sante.gouv.fr).

Le formulaire de déclaration est composé de deux parties :

- la partie 1 est le support de déclaration initiale comportant les circonstances de survenue

de l'évènement ainsi que les premières mesures prises localement au bénéfice du patient et en prévention de la répétition d'évènements de même nature, l'information du patient, et le cas échéant, de sa famille ou de ses proches

- la partie 2 est le support de l'analyse approfondie, à renvoyer dans les trois mois, des causes de l'évènement et de la détermination d'un plan d'actions comprenant les échéances de mise en œuvre et d'évaluation des actions correctives réalisées dans les trois mois qui suivent. (<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/evenements-indesirables-dans-le-domaine-des-soins-0>)

III.3.f Les modalités de prise en charge des urgences vitales

En cas d'urgence ne pouvant être prise en charge par le service, suivant la gravité du patient et l'existence ou non d'accompagnement, la conduite à tenir sera décidée en commun accord avec la régulation médicale effectuée par le 15.

Dans le cas d'arrêt cardio respiratoire, un défibrillateur entièrement automatique se trouve au sein du centre avec un mode d'emploi. Le plan notifiant de son emplacement est affiché dans les locaux.

Les professionnels de santé du centre suivent la formation Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences niveau 2 (AFGSU 2) avec renouvellement tous les 4 ans.

Le personnel du centre non professionnels de santé suivent la formation Sauveteur Secouriste du Travail avec formation de recyclage tous les 2 ans.

IV. Les informations relatives au droit des patients

IV.1 Les dossiers médicaux

IV.1.a Les modalités de constitution et le contenu du dossier médical

Le centre de santé dispose d'un dossier administratif et médical unique partagé par tous les professionnels du service. Ces derniers sont tous tenus au respect de la déontologie, au secret médical et professionnel. L'étudiant sera informé du partage des informations de son dossier.

Un dossier médical informatisé est constitué pour chaque patient. Il contient des informations de deux types :

- **Les informations administratives d'identité de l'utilisateur**
 - Elles permettent d'identifier l'utilisateur de façon unique dans la base d'inscription et de faire le lien avec son identité légale. L'authenticité des informations administratives recueillies doit être garantie. Elles doivent être régulièrement tenues à jour (suivi de l'identité de l'état civil, de la couverture sociale, du statut matrimonial, des employeurs, etc.).
- **Les informations médicales proprement dites**
 - Elles sont collectées au cours des consultations et visites médicales suivies par l'utilisateur.

Ce dossier médical comporte l'ensemble des documents permettant l'établissement du diagnostic et le suivi thérapeutique :

- Le nom des professionnels
- Les prescriptions, la nature, la date et les actes effectués, ainsi que les incidents éventuels survenus lors de l'accomplissement de ces actes
- Les résultats d'examens
- Les feuilles de surveillance
- Les correspondances entre professionnels de santé
- Les protocoles thérapeutiques
- Les notes de participation à des ateliers de groupes

Le logiciel médical utilisé est « **Mon logiciel médical** », commercialisé par la société CEGEDIM, il respecte en tout point les normes de sécurité et de confidentialité indispensable à l'exercice des fonctions des professionnels. De ce logiciel pourront être extraites les données statistiques anonymisées nécessaires.

IV.1.b Le dispositif mis en œuvre pour garantir la conservation des dossiers médicaux

La conservation des dossiers médicaux répond à un triple intérêt :

- La continuité des soins aux patients ;
- Depuis la loi du 4 mars 2002, la réponse à une demande de communication du dossier formulée par le patient ou ses ayants droit ;
- Un moyen de preuve en cas d'action de recherche en responsabilité civile ;

L'archivage a pour objectif de compiler et conserver des documents, de garantir la pérennité des données et leur authenticité.

Les dossiers doivent être conservés dans des conditions permettant d'assurer leur confidentialité et leur pérennité.

- Archivage électronique

Les archives numériques sont constituées de documents d'origine numérique comme les emails, les fichiers issus de logiciels bureautiques (word, excel...), les informations échangées sous forme de base de données... mais également des dossiers papiers numérisés. Les documents sont stockés dans un logiciel médical sécurisé.

- Pour les dossiers papiers :

Une fois les documents scannés, les originaux sont rendus au patient. Aucun document papier ne sera conservé au sein du centre.

Le temps de conservation des dossiers médicaux sera conforme à la législation en vigueur, soit 20 ans, conformément à l'article R.1112-7 du code de la santé publique (décret n°2006-6 du 4 janvier 2006). Ce délai commence à courir à compter de la dernière date de consultation de l'utilisateur.

Quand ces délais sont atteints, la décision d'élimination du dossier médical est prise par le directeur du service en accord avec le pôle archives et sous le visa du Directeur des Archives départementales

du Rhône et de la Métropole de Lyon, conformément à la procédure d'élimination en vigueur à l'Université. En cas de fermeture de la structure, les patients seront informés (affichage dans la salle d'attente, sur le site internet de l'Université, mail, annonce dans la presse) de la possibilité, sur demande écrite de leur part, de transmettre leur dossier à eux-mêmes ou au médecin de leur choix pour assurer la continuité des soins.

Conformément aux [articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978](#) relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les patients disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données les concernant. Pour exercer ces droits : dpo@universite-lyon.fr

- Responsable de traitement : DOMPNIER Nathalie (presidence@universite-lyon.fr)
- DPO ComUE : LAZAR Antoine (dpo@universite-lyon.fr)
- Sous- traitant : CEGEDIM
- DPO Cegedim : MILENKOVIC Nemanja
- Base légale pour la collecte d'information : la sauvegarde des intérêts vitaux

3 mesures de sécurité mises en place :

- Mesures de protection des logiciels
- Sauvegarde des données
- Contrôle d'accès des utilisateurs

IV.1.c Le dispositif mis en œuvre pour favoriser l'accès des patients à leur dossier médical

Le patient a un droit d'accès à son dossier conformément à la loi Kouchner du 4 mars 2002 et à l'article L1111-7 du code de la Santé Publique.

Il peut en prendre connaissance soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin en formulant une demande écrite.

La consultation du dossier sur place est gratuite. Si le patient souhaite se faire délivrer des copies, les coûts de reproduction et d'expédition pourront être réclamés au patient.

L'accès au dossier médical doit être rendu possible au maximum dans les huit jours suivant la demande et au plus tôt après un délai de réflexion de quarante-huit heures. Si les informations médicales en cause ont plus de cinq ans, le délai est de deux mois.

Le médecin référent du dossier du patient est chargé, en lien avec la secrétaire du service, d'assurer le bon déroulement de cette demande.

Le modèle suivant, référencé sur le site du service public, pourra être utilisé : <https://www.inc-conso.fr/content/vous-demandez-pouvoir-consulter-votre-dossier-medical>

IV.2 Les dispositifs d'information du patient

IV.2.a Concernant les tarifs pratiqués au sein du centre

L'information à disposition des patients répond à la réglementation en vigueur, notamment au Décret n°2009-152 du 10 février 2009 relatif à l'information sur les tarifs d'honoraires pratiqués par les

professionnels de santé et à l'Arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins.

Conformément à la réglementation, les tarifs pratiqués au sein du centre de santé sont affichés en salle d'attente et au bureau d'encaissement, en utilisant le modèle proposé par le conseil national de l'ordre des médecins.

Le conventionnement de secteur 1 sans dépassement d'honoraires des professionnels de santé est précisé sur la page de prise de rendez-vous en ligne et dans le service.

IV.2.b Concernant les horaires d'ouvertures

Selon le respect de l'article 3.2 de l'accord national de 2003, le patient doit être informé des heures d'ouverture et de fermeture du CDS avec les plages horaires de consultations.

Le support de cette information repose sur :

- L'inscription de ces informations sur les ordonnances
- L'affichage d'un tableau récapitulatif en salle d'attente
- Un affichage sur les données d'urgence visible sur la porte du bâtiment
- Une reprise des éléments utiles sur le dispositif de réponse téléphonique du centre
- Le site internet de l'établissement

Ces données seront transmises régulièrement à la caisse de rattachement et actualisées, et alimenteront les sites électroniques d'information mis en place par l'assurance maladie.

IV.2.c Concernant les demandes de soins non programmées en dehors des heures de permanence de soins

Afin de répondre aux demandes de soins non programmés, des créneaux de consultations sont réservés aux urgences dans les plannings des différents professionnels de santé.

Aucune communication n'est faite sur ces créneaux. Il ne s'agit pas de créneaux de sans rendez-vous, mais de créneaux dédiés aux soins non programmés qui seront évalués comme nécessitant une consultation au plus vite par un professionnel de santé du service. Ces créneaux peuvent uniquement être réservés par un professionnel du centre.

La conduite à tenir en cas de fermeture de la structure sera diffusée

- Sur le site internet du centre et de l'Université de Lyon (page MesAides)
- Sur la porte du centre
- Sur affichage dans la salle d'attente du centre
- Sur le répondeur du standard du centre
- Dans les réponses automatiques des mails des professionnels du centre

Elle consiste :

- A rappeler le centre aux horaires d'ouverture pour prendre RDV
- A prendre RDV en ligne
- Orientation vers les différents services hospitaliers et autres structures permettant d'assurer la permanence des soins (urgences psychiatriques, MMG, CPS, SUAL, ...)

- A appeler le 15 ou le 3114 en cas d'urgence (112 pour l'UE et 114 pour les sourds et malentendants)

V. OBLIGATIONS ET DROITS DES SALARIES

V.1 Rappel des dispositions générales

- Temps de travail : 1607h/an
- Durée journalière maximum : 10 heures
- Durée minimale d'une demi-journée : 3h30
- Durée hebdomadaire maximum : 44h
- Pause méridienne : 30 minutes minimum

Les agents doivent appliquer des horaires spécifiques pour s'adapter aux besoins liés aux activités du service, notamment pour afin d'accueillir des étudiants sur des horaires en dehors de leurs cours. Le personnel médical bénéficie, à ce titre, de contrat avec un « forfait jour », permettant une souplesse horaire tout en respectant le cadre général.

V.2 Les horaires de travail

V.2.a Horaires hebdomadaires de travail spécifiques au service

Pour permettre une ouverture du service de 9h00 à 19h00, l'équipe peut avoir des horaires particuliers organisés en roulement afin de pouvoir s'adapter au maximum aux étudiants.

V.2.b Pause méridienne

Les agents doivent prendre une pause méridienne de 30 minutes minimum. Les horaires de cette pause méridienne pourront être ajustées pour permettre l'accueil des étudiants.

V.2.c Périodes d'activités hautes, heures complémentaires et récupérations

Les périodes hors congés universitaires des établissements sont considérées comme des périodes prioritaires d'activité. Pendant ces périodes le bon fonctionnement du centre est une nécessité de service qui peut nécessiter la limitation des congés.

Les heures complémentaires effectuées pendant ces périodes sont récupérées et peuvent être cumulées, par demi-journée. Ces heures complémentaires sont effectuées à la demande du responsable et en cas de nécessité de service.

V.3 Les congés

V.3.a Droit aux congés : rappel

Les agents du centre de santé mentale bénéficient des droits aux congés en vigueur au sein de la ComUE.

V.3.b Prise des congés

La prise de congés suit en partie le rythme du calendrier de congés des étudiants et de la ComUE, en particulier concernant les fermetures administratives. En complément :

- Le retour après la fermeture administrative estivale devra se faire au plus tard la dernière semaine d'août, soit 2 à 3 semaines avant la rentrée des étudiants, afin de préparer cette rentrée.
- Pendant les périodes prioritaires d'activité, des congés peuvent être accordés ou refusés au cas par cas, en fonction des besoins de fonctionnement du service.

En début d'année universitaire, la responsable du service est en droit de demander à chacun d'établir un calendrier prévisionnel des congés respectant les règles ci-dessus.

Chaque semaine de congé prise devra être demandée sur WinPaie RH congés pour validation au moins 15 jours avant pour permettre l'organisation du service. Pour un jour ponctuel, le délai est de 48h.

V.4 Les absences

V.4.a Absences « programmées »

Pour les réunions à l'extérieur ou formation d'une journée un délai de prévenance de 48h est requis, l'accord étant donné en adéquation avec les nécessités de service. Une autorisation préalable d'absence peut être accordée en fonction des contraintes du service avec un délai de prévenance de 15 jours.

V.4.b Absences « non programmées »

Concernant les maladies, accidents, circonstances exceptionnelles (décès, pannes, grèves, interventions de services extérieurs...), la responsable du service doit être informée dès que possible.

Pour être déclaré absent pour maladie, un arrêt de travail ou un bulletin d'hospitalisation doit être présenté. Les feuilles d'arrêt maladie sont à transmettre à la responsable du service qui les transmettra au service RH, sous 48 heures.

En cas de retour anticipé, suite à une hospitalisation, il est nécessaire de présenter un avis du médecin traitant et dans tous les cas de prévenir la responsable du service.

Délibération N° **55/CA/2024**

I-Factory – tarifs de mise à disposition ponctuelle des locaux

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Le bâtiment I-Factory, à compter de son ouverture en septembre 2025, proposera divers espaces ponctuellement louables. Les éléments suivants déterminent la tarification des différents espaces proposés.

	Tarifs de location par jour (€HT)		
	Externe	Partenaire	Interne (coûtant)
Hall (350m2 - 150 assis - 230 debouts)	700	560	350
Rizière / Espace gradiné semi-ouvert sur le Hall (120 assises)	800	640	400
Salle créa 1 (113 m2 - 70 assis - 35 assis mode CREA)	744	595	372
Salle créa 2 (80 m2 - 50 assis - 25 assis mode CREA)	526	421	263
Salle créa 3 (130 m2 - 80 assis - 42 assis mode CREA)	876	701	438
Salle créa 1+2 (193 m2 - 120 assis - 60 assis mode CREA)	1588	1270	794
Terrasse (500 m2 - 200 assis, 300 debout)	1000	800	500
Fablab	1392	1114	696

Les trois typologies de tarifs sont définies comme suit :

- **Interne** : occupants de la I-Factory, membres et associés de la ComUE
- **Partenaire** : Autres acteurs publics ou assimilés, entreprises ou associations mettant en œuvre un projet en lien avec les missions de la ComUE et ses établissements
- **Externe** : autres structures

Les précisions suivantes sont apportées concernant ces tarifs :

- Les espaces peuvent être loués sur une demi-journée, auquel cas les tarifs sont à diviser par deux ;
- La location en soirée est considérée comme une demi-journée ;
- La location sur un jour de week-end est considéré comme trois demi-journées ;
- Les prestations en sus de la location sèche des espaces (accompagnement, captation vidéo, sécurité, ménage, ...) pourront être facturées en fonction des demandes.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, les tarifs de mise à disposition ponctuelle des locaux de la I-Factory, tels que détaillés par la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Délibération N° **56/CA/2024**

Sorties de biens de l'inventaire et de l'actif

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants et les articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

Dans le cadre de la mise en qualité des éléments patrimoniaux de la Comue, l'inventaire comptable doit être mis à jour afin que les éléments d'actifs et leur financement correspondent à la réalité.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire, de l'actif et financements associés des biens dont la liste est annexée à la présente délibération.

Article 2 : La Direction générale des services et Madame l'agent comptable de la ComUE sont chargées de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Annexe à la délibération N° 57-CA-2024

Dans le cadre de la mise en qualité des éléments du patrimoine de la ComUE Lyon Saint-Étienne

Projets Vie étudiante 900I200

Les immobilisations N°

2166 1 006,80 €

2167 1 006,80 €

2168 1 006,80 €

2169 1 006,80 €

2170 1 006,80 €

2171 1 006,80 €

2172 1 006,80 €

40 6 713,34 €

53 840,00 €

54 2 398,01 €

679 1 006,80 €

Pour un total général de 18 005,75 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable. En effet, elles figurent dans l'inventaire mais ne sont pas inscrites à l'actif.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau)

Projet Bibliothèques ouvertes : 900I250
--

L'immobilisation N° 129 doit être sortie de l'inventaire comptable (58 644,00€) (**mesure affluence des bibliothèques**)

L'amortissement comptabilisé pour un montant de 17 607,54€ doit être corrigé.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau).

Projet 900I95006 : TREFILERIE

L'immobilisation N° 2300 doit être sortie de l'inventaire comptable (11 111,64€) et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau).

Projet 900I95007 CIRI BIO

Les immobilisations N°

951	38 970,00 €
952	13 050,00 €
953	9 632,40 €
954	16 200,00 €
955	30 000,00 €
956	30 000,00 €
957	225 562,30 €
958	540,00 €
959	12 313,37 €
960	11 010,19 €
961	190 461,28 €
962	2 724,00 €
963	3 294,00 €
964	3 630,00 €
965	756,00 €

Pour un montant total de 588 143,54€

Doivent être sorties de l'inventaire comptable.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau).

Projet 900I95010 : convention de mandat ESPE

Les immobilisations N°

2285 864,00 €

2321 26 091,00 €

2323 55 848,00 €

2424 2 610,00 €

2425 2 160,00 €

Pour un Total général 87 573,00 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau).

Projet 900I95013 : Public Factory

Les immobilisations N°

1394 138 185,22 €

1395 38 699,23 €

1396 37 280,00 €

1399 537,60 €

1417 4 592,70 €

1419 2 000,00 €

1428 3 385,49 €

1431 5 916,00 €

1432 7 776,00 €

1434 1 440,00 €

1435 1 525,20 €

1464 3 360,00 €

1465 3 600,00 €

1570 6 313,46 €

1578 5 596,80 €

1598 1 080,00 €

1601	1 033,50 €
1684	3 600,00 €
1696	23 669,95 €
1697	26 390,47 €
1698	5 955,62 €
1699	2 318,71 €
1700	8 741,29 €
1710	4 571,70 €
1711	324,00 €
1712	83 484,77 €
1713	7 322,88 €
1728	8 785,20 €
1974	493 515,56 €
1975	147 806,03 €
1984	90 157,64 €
1987	6 500,00 €
2230	60 382,46 €
2231	8 526,76 €
2235	431 166,10 €
2236	2 892,00 €
2237	2 000,00 €
2238	3 600,00 €
2282	302 753,86 €
2283	138 657,54 €
2284	187 939,71 €
2288	244 670,33 €
2289	372 289,83 €
2295	40 000,00 €
2296	800,00 €

2298	4 488,00 €
2306	30 410,74 €
2307	50 549,58 €
2308	83 790,67 €
2309	100 316,29 €
2325	3 800,00 €
2326	1 331,28 €
2329	606,17 €
2332	3 296,97 €
2333	1 677,04 €
2337	4 600,00 €
2338	5 000,00 €
2339	5 920,00 €
2420	1 670,67 €
1718	666,23

Total général 3 269 267,25 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent et les opérations en attente devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau).

Les dépenses comptabilisées en 2024 et leur financement seront comptabilisées en fonctionnement.

Projet 900I95014 CNSMD (Plan de relance et campus artistique)
--

Les immobilisations N°

1576	1 080,00 €
1579	9 234,00 €
1580	8 044,80 €
1582	258 905,71 €
1583	19 759,89 €

1584	17 175,00 €
1585	65 897,49 €
1586	45 208,25 €
1587	53 914,87 €
1588	24 582,24 €
1589	28 670,26 €
1591	1 414,61 €
1599	1 728,00 €
1628	2 713,20 €
1667	14 276,40 €
1668	1 830,00 €
1669	2 234,88 €
1673	3 090,00 €
1682	864,00 €
1701	239 039,09 €
1702	12 810,59 €
1703	4 299,02 €
1704	24 096,45 €
1705	8 799,94 €
1706	14 419,49 €
1707	1 793,23 €
1708	94 491,47 €
1709	11 356,20 €
1714	14 100,00 €
1715	186 564,14 €
1716	43 026,06 €
1717	554 514,61 €
1719	18 060,00 €
1720	36 994,94 €

1721	16 350,00 €
1722	5 995,22 €
1723	18 162,41 €
1725	15 247,13 €
1726	619 109,08 €
1727	44 618,40 €
1730	324,00 €
1731	23 697,60 €
1732	52 968,20 €
1973	12 715,68 €
1976	2 218 239,81 €
1977	741 137,64 €
1978	599 897,76 €
1979	1 596,00 €
1980	64 260,00 €
1981	58 973,12 €
1986	3 105,00 €
1988	12 360,00 €
1989	7 538,97 €
1990	163 205,00 €
2239	3 960,00 €
2240	3 798,00 €
2241	516,00 €
2242	16 600,80 €
2243	7 213,80 €
2244	19 012,84 €
2245	30 541,97 €
2246	69 594,21 €
2247	10 319,40 €

2248	2 621,25 €
2249	2 500,00 €
2250	9 606,00 €
2251	2 812,80 €
2252	873,75 €
2253	5 616,00 €
2254	54 000,00 €
2255	1 548,00 €
2256	135 142,20 €
2257	10 502,95 €
2258	192 294,49 €
2286	4 567,80 €
2291	19 256,40 €
2293	38 076,00 €
2297	63 670,18 €
2299	17 768,74 €
2301	1 680,00 €
2302	121 827,00 €
2303	24 874,82 €
2304	239 048,16 €
2305	73 977,27 €
2316	5 777,08 €
2318	12 060,00 €
2320	32 460,00 €
2324	10 000,00 €
2327	2 221,08 €
2328	18 060,00 €
2331	4 000,00 €
2336	30 948,97 €

2411	87,96 €
2414	11 376,00 €
2421	4 950,00 €
2422	900,00 €
2423	1 800,00 €
2427	6 636,00 €
2433	157 069,80 €

Total général 7 986 657,57 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent et les opérations comptabilisées en avance et en attente devront faire l'objet de comptabilisation en opérations pour compte de tiers (OPCT).

Les dépenses comptabilisées en 2024 et leur financement seront comptabilisées en OPCT.

Projet 900I95016 ENSAL

Les immobilisations N°

2412	12 600,00 €
2417	12 096,00 €
2431	1 680,00 €
2432	840,00 €

Total général 27 216,00 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en opérations pour compte de tiers (OPCT).

Les dépenses comptabilisées en 2024 et leur financement seront comptabilisées en OPCT.

Projet 901I 202C PPP ENS

Les immobilisations N°

290	11 219,09 €
397	640,00 €
398	440,00 €
399	1 261,00 €
405	371 092,52 €
416	8 332,69 €
417	80 350,00 €
418	73 724,66 €
419	10 310,00 €
420	108 605,01 €
510	2 025,00 €
527	985,00 €
547	33 633,75 €
579	96 399,69 €
590	1 734,50 €
591	3 598,91 €
592	5 100,00 €
593	1 760,00 €
660	718 270,01 €
661	87,00 €
520	148 029,35 €

Pour un total de 1 677 598,18 €

Doivent être sorties de l'inventaire comptable et des éléments d'actif inscrits au patrimoine.

Les écritures qui en découlent devront faire l'objet de comptabilisation en correction d'erreurs (report à nouveau). En effet, ces dépenses ont également été comptabilisées à l'actif du patrimoine de l'ENS.

Délibération N° **57/CA/2024**

Avenant n° 22 au marché de Conception Réalisation et Maintenance
« Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, campus LyonTech-la
Doua »

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu le marché de Conception Réalisation et Maintenance « Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, campus LyonTech-la Doua » et ses avenants 1 à 21 ;

Vu le projet d'avenant n ° 22 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

L'Avenant n°22 a pour objet :

- De modifier la liste des interlocuteurs privilégiés pour les composantes du groupement
- De notifier les FPM (fiches de prestations modificatives) au groupement pour prise en compte dans le périmètre exploitation-maintenance-GER.

Notification des FPM suivantes (Fiches de Prestations Modificatives)

Les FPM concernées par l'avenant 22 sont les FPM E023 à E026.
Celles-ci sont jointes en annexe 1 du présent avenant.

L'impact financier de la modification n°2 est le suivant :

FTM	Conception	Réalisation	Exploitation Maintenance	GER
(€ HT)	0	0	119 983,39	77 594,72
TOTAL (€ HT)	197 578,11			
TOTAL (€ TTC)	237 093,73			

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'avenant n° 22 au marché de Conception Réalisation et Maintenance « Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, campus LyonTech-la Doua »

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

AVENANT N° 22 au marché M2016.015

A - Identification du pouvoir adjudicateur

UNIVERSITE DE LYON
92 rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 7

Représentée par Madame Nathalie Dompnier, Présidente

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Mandataire du groupement :

EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE
3 rue Hrant Dink
69285 LYON Cedex 02

SIREN : 799 374 178
Tél : 04 78 71 76 76
Fax : 04 78 60 02 07

Représenté par Monsieur Frédéric DELALANDE, Directeur d'Eiffage Construction Rhône Loire

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **Objet du marché public ou de l'accord-cadre :**

« Marché de Conception Réalisation et Maintenance
Réhabilitation des Quartiers Scientifiques, campus LyonTech-la Doua »

■ Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25/01/2016

■ Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : le Marché prend fin le 30/09/2032

■ **Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :**

Marché initial :

- Montant HT : 139 527 286,40 € HT
- Montant TTC : 167 432 743,68 € TTC

Avenant n°3 :

- Montant HT : -743 107,20 € HT
- Montant TTC : -891 728,64 € TTC

Avenant n°4 :

- Montant HT : 5 618 283.95 € HT
- Montant TTC : 6 741 940.74 € TTC

Avenant n°5 :

- Montant HT : 2 633 675.76 € HT
- Montant TTC : 3 160 410.91 € TTC

Avenant n°6 :

- Montant HT : 5 339 215.69 € HT
- Montant TTC : 6 407 058.83 € TTC

Avenant n°7 :

- Montant HT : 1 417 975.06 € HT
- Montant TTC : 1 701 570.07 € TTC

Avenant n°8 :

- Montant HT : 1 336 441.57 € HT
- Montant TTC : 1 603 729.88 € TTC

Avenant n°9 :

- Montant HT : 1 336 441.57 € HT
- Montant TTC : 1 603 729.88 € TTC

Avenant n°10 :

- Montant HT : 2 880 381.26 € HT
- Montant TTC : 3 456 457.52 € TTC
-

Avenant n°11 :

- Montant HT : 1 055 907.66 € HT
- Montant TTC : 1 267 089.19 € TTC

Avenant n°12 :

- Montant HT : 696 597,03 € HT
- Montant TTC : 835 916,44 € TTC

Avenant n°13 :

- Montant HT : 2 624 484,20€ HT
- Montant TTC : 3 149 381,04€ TTC

Avenant n°14 :

- Montant HT : 838 746,00€ HT
- Montant TTC : 1 006 495,20 € TTC

Avenant n°15 :

- Montant HT : 2 442 014,89€ HT
- Montant TTC : 2 930 417,87€ TTC

Avenant n°16 :

- Montant HT : 1 235 138,28 € HT
- Montant TTC : 1 482 165,94 € TTC

Avenant n°17 :

- Montant HT : 333 666,56 € HT
- Montant TTC : 400 399,87 € TTC

Avenant n°18 :

- Montant HT : 3 461 632,60 € HT
- Montant TTC : 4 153 959,12 € TTC

Avenant n°19 :

- Montant HT : - 81 307,88 € HT
- Montant TTC : - 97 569,46 € TTC

Avenant n°20 :

- Montant HT : 55 525,16 € HT
- Montant TTC : 66 630,19 € TTC

Avenant n°21 :

- Montant HT : 464 592,51 € HT
- Montant TTC : 557 511,02 € TTC

Montant du marché (après avenant n°21) :

- Montant HT : 172 849 067,83 € HT
- Montant TTC : 207 418 881,40 € TTC

Dont

- Prix de la Conception : 14 304 317,10 € HT

- Prix de la Réalisation : 144 880 431,90 € HT
- Prix de l'Exploitation Maintenance : 5 772 579,1 € HT
- Prix du GER : 7 888 739,73 € HT

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

En vertu des dispositions des articles R2194-1 et R2194-2 du code de la commande publique, les modifications suivantes sont apportées au marché :

MODIFICATION N°1

Article 4 de l'Acte d'Engagement

L'article 4 de l'Acte d'Engagement est mis à jour :

Les différentes composantes du groupement sont représentées par les Interlocuteurs Privilégiés suivants :

Représentant le Mandataire : Frédéric DELALANDE
 Représentant les Concepteurs : François-Guillaume CAULIER
 Représentant les Architectes : Najat ZEGGWAGH
 Représentant les Bureaux d'Etudes Techniques : Robin THOLLOT
 Représentant le Réalisateur : François-Guillaume CAULIER
 Représentant le Mainteneur : Laurent DESALEUX
 Responsable de site en phase d'Exploitation-Maintenance : Sebastien LAGARES
 Directeur d'Exécution des Travaux : Brian DOMENACH

Une même personne physique peut représenter plusieurs composantes du groupement si la composition le justifie.

La modification n°1 est sans impact financier.

MODIFICATION N°2

Notification des FPM suivantes (Fiches de Prestations Modificatives)

Les FPM concernées par l'avenant 22 sont les FPM E023 à E026.
 Celles-ci sont jointes en annexe 1 du présent avenant.

L'impact financier de la modification n°2 est le suivant :

FTM	Conception	Réalisation	Exploitation Maintenance	GER
(€ HT)	0	0	119 983,39	77 594,72
TOTAL (€ HT)	197 578,11			
TOTAL (€ TTC)	237 093,73			

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐

NON

☒

OUI

Montant de l'avenant n°22 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 197 578,11 € HT
- Montant TTC : 237 093,73 € TTC

Dont

- Prix de la Conception : 0 € HT
- Prix de la Réalisation : 0 € HT
- Prix de l'Exploitation Maintenance : 119 983,39 € HT
- Prix du GER : 77 594,72 € HT

L'impact cumulé des avenants n°1 à 22, représente 24,02 % du montant du marché.

Nouveau montant du marché (après avenant n°22) :

- Montant HT : 173 046 645,94 € HT
- Montant TTC : 207 655 975,13 € TTC

Dont

- Prix de la Conception : 14 307 317,10 € HT
- Prix de la Réalisation : 144 880 431,90 € HT
- Prix de l'Exploitation Maintenance : 5 892 562,50 € HT
- Prix du GER : 7 966 334,45 € HT

■ **Pièces jointes :**

- Annexe n°1 : FPM E018 et E023 à E025 signées
- Annexe n°2 : Décomposition du Prix d'EM-GER / Synthèse – Version Avenant n°22
- Annexe n°3 : Cadre d'échéancier de dépenses prévisionnelles d'EM-GER – Version Avenant n°22

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Frédéric DELALANDE Directeur EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE	Lyon, le	

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : ...Lyon.....,

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Délibération N° 58/CA/2024

Avenant n° 8 au contrat de partenariat Lyon Cité Campus
« Opération de restructuration, réhabilitation et mise aux normes
des bâtiments abritant le site Monod de l'École normale supérieure
de Lyon »

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024, portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu le contrat de partenariat pour la réhabilitation, restructuration et mise aux normes du site Monod de l'ENS de Lyon, signé le 18 avril 2016 avec la société NEOLYS ;

Vu le projet d'avenant n° 8 au contrat de partenariat pour la réhabilitation, restructuration et mise aux normes du site Monod de l'ENS de Lyon ;

Vu le projet d'avenant n° 8 ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 décembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35 Membre ne prenant pas part au vote : 0 Voix pour : 35 Voix contre : 0 Abstention : 0
--

L'Avenant n°8 a pour objet :

- (i) De reprendre les Modifications acceptées ou décidées par l'UDL non encore reprises par voie d'avenant conformément aux stipulations des articles 39.1 et 39.2. du Contrat et de convenir des modalités de prise en charge de leurs conséquences financières ; et
- (ii) De préciser le calendrier de l'engagement énergétique du Cocontractant
- (iii) De revoir et préciser le mécanisme d'intéressement / pénalités pour l'engagement énergétique figurant en Annexe T1_05_Cahier 5_Programme exploitation maintenance GER du Contrat.

- (iv) D'apporter des précisions concernant l'impact des travaux modificatifs sur l'engagement énergétique ainsi que le recalage quinquennal de la consommation de référence

Incidence financière des FTM (coûts entièrement refacturés à l'ENS) :

- (i) un coût de travaux total de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent vingt-sept euros et cinquante-cinq centimes (299 127,55€) H.T. ;
- (ii) une augmentation du Loyer Gros Entretien / Renouvellement sur logique de performance de quatorze mille huit cent quatre-vingt-treize euros et cinquante-six centimes (14 893,56€) H.T./an (euros constants) ;
- (iii) une augmentation du Loyer Maintenance technique de dix mille six cent soixante-dix euros et quarante-deux centimes (10 670,42€) H.T./an (euros constants) ;
- (iv) une augmentation du Loyer Assurances de huit cent dix euros et quarante centimes (810,40€) H.T./an (euros constants).

Le détail de ce surcoût global est présenté en Annexe 2 (Détail du surcoût global résultant des Modifications Avenant n°8) de l'Avenant n°8.

Il est décidé :

Article 1 : Après avoir délibéré, les membres du conseil d'administration de la ComUE Lyon Saint-Étienne approuvent, à l'unanimité, l'avenant n° 8 au contrat de partenariat relatif au site Monod de l'ENS de Lyon.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

Délibération N° **59/CA/2024**

**Compte-rendu de la délégation de compétence du conseil
d'administration à Présidente de la ComUE**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 711-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2024-17 du 9 janvier 2024 portant approbation des statuts de la communauté d'universités et établissements « ComUE Lyon Saint-Étienne » ;

Vu la délibération n° 02/CA/2024 datée du 13 février 2024 portant approbation par le conseil d'administration du règlement intérieur de la ComUE ;

Vu la délibération n° 08/CA/2023 datée du 14 mars 2023, portant approbation par le conseil d'administration de la ComUE d'une délégation de compétences à la Présidente de la ComUE ;

Vu la séance du conseil d'administration du 17 novembre 2024,

Membres en exercice : 42 Quorum : 21 Membres présents et représentés : 35

Il est décidé :

Article 1 : Les membres du conseil d'administration de la ComUE prennent acte des marchés publics et des conventions et contentieux signés, exécutés et/ou suivis par la Présidente de la ComUE, au titre de la délégation de compétence qui lui est consentie.

Article 2 : La Direction générale des services de la ComUE est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Lyon,

Mme Nathalie DOMPNIER
Présidente de la ComUE
Lyon Saint-Étienne

TABLEAU DES CONVENTIONS SIGNÉES EN 2024 DU 15.10.2024 AU 30.11.2024

	Service	Numéro	Objet	Cocontractant(s)	Date de signature	Durée	Montant à payer (TTC)	Montant à percevoir (TTC)
	DIR	2024 -DIR-033	DIR - Convention de mandat UGE	UGE	23.10.2024	01.07.2025		
		2024 -DIR-034	DIR - Convention de dualité de fonctions agent comptable et chef des service financiers	VB	19.11.2024	30.08.2026		
	CSS	2024 - CSS - 031	CSS - 2024_Conv_Universite_pref	SYTRAL	31.05.2024	31.05.2024		
	SIDVC	2024-SIDVC-019	SIDVC - Convention des engagements réciproque entre établissement porteur et utilisateur pour les opérations de Parachèvement INSA	INSA	23.07.2024	31.12.2048		
		2024-SIDVC-020	SIDVC - Conbention des engagements réciproques entre établissements porteur et utilisateur pour CAVENNE ET COURS PALAIS ATHENA LYON 3 et le Rectorat	LYON 3	01.10.2024	01.10.2024		

	SAPI	2024-SAPI-029	SAPI - Convention de reversement relative au financement de la fondation abritée Centre Jacques Cartier 2024 et 2025 LYON 2	LYON 2	17.10.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		5 000,00 €
		2024-SAPI-030	SAPI - Convention de reversement relative au financement de la Fondation abritée Centre Jacques Cartier 2022 et 2023	LYON 3	11.01.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		5 000,00 €
		2024-SAPI-031	SAPI - Convention de partenariat pour un programme d'échanges entre la commission Franco-Américaine et d'échanges universitaires et culturels et ComUE	SAPI - Convention de partenariat pour un programme d'échanges entre la commission Franco-Américaine et d'échanges	21.11.2024	1er.09.2029		
	SA	2024-SA-063	SA - Convention de reversement relative au projet PARI portée par la ComUE pour le compte du reseau VSS ENS	ENS	21.10.2024	31.03.2025	2 839	
		2024-SA-064	SA - Convention IDEA BOOM EDF - Version finale_signé MSJ	EDF	04.11.2024	21 au 23 novembre 2024	5 000	
		2024-SA-065	SA - Convention de collaboration entre la ComUE et E2C Rhone lyon Métropole	E2C Rhone lyon Métropole	12.11.2024	31.07.2025		5 985,00
		2024-SA-066	SA- Convention pour la mise à disposition d'hébergement et la mise en place d'un fonds de garantie CROUS	CROUS	17.09.2024	31.08.2025		
		2024-SA-067	SA - Avenant à la convention de reversement à l'Université Lyon 2 relative au projet LudiMoodle + LUDIM+2023-01-LYON2 LYON 2	LYON 2	18.11.2024	30.06.2025		
		2024-SA-068	SA - Convention de reversement relative au financement des Ecoles doctorales	MULTIPARTIES	23.07.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		458 000,00
		2024-SA-069	SA - Convention de refacturation à un groupement de commandes abonnement à CAIRN REVUES 2024 ENS LYON	ENS LYON	12.07.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		9 694,99

		2024-SA-070	SA - Convention de refacturation relative à un groupement de commandes - Abonnement à des ressources numériques 2024 ENS Lyon	ENS LYON	12.07.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		10 497,51
		2024-SA-071	SA - Convention de refacturation relative à un groupement de commandes abonnement à Cairn Encyclopédie de poche 2024 ENS LYON	ENS LYON	12.07.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		3 669,78
		2024-SA-072	SA - Convention d'application relative à la publication par l'Université Jean Monnet Saint-Etienne des MOOC SPOC sur les plateformes FUN - UJMSE	UJMSE	21.10.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		
		2024-SA-073	SA - Contrat de prestation	MAIRIE D'ILE D'ABEAU	02.10.2024	04.10.2024		540,00
		2024-SA-074	SA - Convention de partenariat Meet&Fabrik - FDL25	GLE XO	20.11.2024	14.04.2025		
		2024-SA-075	SA - Convention de refacturation relative à un groupement de commandes Abonnement à des ressources numériques 2024 LYON 3	LYON 3	23.07.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		39 356,84
		2024-SINUM-043	SINUM - Convention de refacturation relative à l'abonnement annuel compilation 2024 2025 LYON 2	LYON 2	17.10.2024	31.07.2025		11 303,00
		2024-SINUM-044	SINUM - CUMUL_2024_CNRS	CNRS	06.11.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		1 512,16
		2024-SINUM-045	SINUM - Convention de refacturation 2024 2025 relative aux liences ESRI	UJM SE	28.10.2024	30.06.2025		2 800,00
		2024-SINUM-046	SINUM - Convention de refacturation relative à l'abonnement annuel Compilatio 2024-2025 ENS	ENS	30.08.2024	31.07.2025		1 772,11

	SINUM	2024-SINUM-047	SINUM - Convention de refacturation relative à l'abonnement annuel Compilation 2024-2025	INSA	30.08.2024	31.07.2025		4 622,90
		2024-SINUM-048	SINUM - Convention de refacturation cartes multiservices 2024-2025 CNSMD	CNSMD	02.09.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		30,34
		2024-SINUM-049	SINUM - Convention de refacturation cartes multiservices 2024-2025 ENSASE	ENSASE	03.09.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		328,45
		2024-SINUM-050	SINUM - Convention de refacturation cartes multiservices 2024-2025 ENTPE	ENTPE	03.09.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		501,47
		2024-SINUM-051	SINUM - Convention de refacturation relative à l'abonnement annuel Compilatio 2024 - 2025 LYON3	LYON 3	30.08.2024	EXECUTION DES OBLIGATIONS		11 397,75
	SRH	2024-SRH-032	SRH - Convention COMUE - ACCOMP A L'OPTIMISATION DU REFERENCEMENT NATUREL- 2024 09	CCI FORMATION	09.09.2024	24 au 30 septembre 2024	4 800,00 €	
		2024-SRH-033	SRH - 202410Conventionl' assertvitéESSENCE RH	ESSENCE RH	06.11.2024	14/11 et 5/12/2024	2 422,50 €	
		2024-SRH-034	SRH - 202411 convention être agent télétravailleur IRA	IRA	06.11.2024	07.11.2024	750,00 €	
		2024-SRH-035	SRH - 202411convention BILAN DE COMPETENCES Dhommée Vallier Nadine	RH VISION	06.11.2024	5 Novembre 2024 et se terminera le 6 mars 2025	1 700,00 €	
		2024-SRH-036	SRH - 202411convention télétravailexpérimentés IRA	IRA	06.11.2024	vendredi 29 novembre 2024	750,00 €	

		2024-SRH-037	SRH - Avenant de confidentialité_Pour signature UDL	INSAT	06.11.2024	13/05/24 au 15/10/24		
		2024-SRH-038	SRH - Convention Duoday EW	EW	21.11.2024	21.11.2024		
	LABEX	2024-LABEX-068	LABEX - Avenant 3 MiLyon 2015-07 signé ENS de Lyon RST	ENS	12.11.2024	30.06.2025		
		2024-LABEX-069	LABEX - CR LABEX-iMUST-2024-04_ENS	11 024	18.11.2024	30.04.2026	11 024 €	
		2024-LABEX-070	LABEX - Changement de nom Comue Lyon	ANR	21.11.2024			
	COMMUNICATION	2024-COM-001	COM -2024_Conv_SYSTRAL MOBILITES COMUE	SYTRAL Mobilités	07.05.2024	31.05.2025		

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES MARCHÉS PUBLICS – ComUE Lyon Saint-Étienne

16 octobre 2024 au 1^{er} décembre 2024

Intitulé	Objet	Titulaire	Durée du marché	Montant
Accord-cadre Direction Artistique du Pop Sciences MAG	Prestations de service consistant à assurer la Direction Artistique du Pop'Sciences Mag, magazine édité et diffusé par la ComUE Lyon Saint Etienne.	Nin Ott Magdalena (mandataire) Et 2 cotraitants	Notifié le 18 novembre 2024 pour une période de 12 mois. Reconduction tacite de 12 mois (maximum 3 reconductions).	Prix unitaire : montant maximum de 100 000 euros HT
Mission de contrôle technique VETAGRO SUP- PROJET VETCAMPUS	Mission de contrôle technique pour le projet VETCAMPUS. Marché décomposé en 2 lots : Lot 1 : CHUVAC Lot 2 : BATIMENT GALTIER	Lot 1 : BUREAU VERITAS Lot 2 : BUREAU VERITAS	Notifié le 06 novembre 2024 pour 48 mois.	Lot 1: 44 517.50 euros HT Lot 2: 20 066 euros HT

Mission de contrôle technique- Campus Artistique CNSMD	Mission de reconnaissance et diagnostics des structures existantes dans le cadre de la phase 0 du projet Campus Artistique du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon.	QUALICONSLT	Notifié le 22 octobre pour une durée de 48 mois.	35 900 euros HT
Marché repérage amiante et plomb avant travaux – Bâtiment C - ENISE	Mission de repérage d’amiante et plomb avant travaux dans le cadre d’un projet de réhabilitation du bâtiment C du Campus de la Métare pour le compte de l’Ecole Centrale Lyon ENISE	BATECA EXPERTISE	Notifié le 26 novembre 2024 pour une durée de 6 mois.	Partie à prix global et forfaitaire : 11 100 euros HT Prix unitaire : montant maximum 10 00 euros HT
CSPS VetCampus	Mission de coordination sécurité et protection de la santé (CSPS) de la première phase du projet immobilier VetCampus sur le campus de Marcy-l’Etoile (69) de VetAgro Sup.	AASTUS SARL (mandataire) et AS COURTHEZON (co-traitant)	Notifié le 29 novembre 2024 pour une durée de 54 mois.	19 576,50 Euros HT
CT Axel One	Mission de contrôle technique pour l’extension d’une plateforme technologique d’innovations sur le campus LyonTech La Doua.	BUREAU ALPES CONTROLES SAS	Notifié le 25 octobre 2024 pour une durée de 36 mois.	11 890 euors HT
Marche subséquent n°2 fondé sur l’accord-cadre de programmation, AMO, MOE opérationnelle d’espaces non bâtis et suivi d’opération de bâtiment en phase études	Rédaction d’une double page et 2 interviews sur le schéma directeur et ses principales conclusions/propositions afin d’alimenter la 1ère newsletter de Mines Saint-Etienne qui paraîtra après les vœux du directeur.	CARTA (mandataire) Et 9 cotraitants	Notifié le 17 octobre 2024 pour une durée de 4 mois.	900 euros HT

campus du futur n° m2024.005				
Marché de diagnostic et de calcul des verrières ENSAL	Mission de diagnostic et de calcul de la portance des verrières dans le cadre de la réhabilitation énergétique du bâtiment principal de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon.	GINGER CEBTP	Notifié le 28 octobre 2024 pour une durée de 12 mois.	1850 euros HT
Marche subséquent n°3 fondé sur l'accord-cadre de programmation, AMO, MOE opérationnelle d'espaces non bâti et suivi d'opération de bâtiment en phase études campus du futur n° m2024.005	Réalisation du préprogramme de la zone ressources.	CARTA (mandataire) Et 9 cotraitants	Notifié le 28 novembre 2024 pour une durée de 12 mois.	22 205 euros HT